

## Une passe difficile

# Projet de \$20 millions pour relancer la Plaza St-Hubert

par Laurier CLOUTIER

Les dirigeants de la Plaza Saint-Hubert Inc. pourraient dès demain poser le premier geste en vue de la construction d'un mail fermé de \$15 à \$20 millions d'ici un an ou deux.

Les architectes Massicotte, Lagacé et Casgrain, qui viennent de réaliser le mail Saint-Roch à Québec dans des conditions beaucoup plus difficiles, ex-

poseront en effet demain à la direction de la Plaza Saint-Hubert Inc. un avant-projet de mail fermé qui relancerait le "centre d'achats" vers de nouveaux horizons.

Et cela juste au moment où "la Plaza" connaît certaines difficultés, si l'on se fie aux vitrines désertes de quelques grands magasins de la rue Saint-Hubert.

Dupuis Frères Ltée quitte la Plaza

dans des circonstances bien particulières mais on ne peut en dire autant de tous les autres magasins qui ont fermé boutique depuis quelque temps.

**Faillites**  
Par exemple, Plazamart, un magasin de quatre étages, a déclaré faillite parce qu'il aurait pris trop rapidement de l'expansion à l'extérieur de la Plaza Saint-Hubert, selon les dirigeants de ce dernier organisme.

Les tricots exclusifs Carel ont également déclaré faillite alors que le marchand de chaussure André a fermé ses portes depuis un bon moment.

Par contre, les locaux du magasin United et de la Grange d'aubaines se vident actuellement mais seront remplacés incessamment par des commerces détenus par les mêmes propriétaires et offrant un avenir plus prometteur.

Le mail fermé de la Plaza Saint-Hubert n'a franchi jusqu'ici qu'une étape préliminaire mais pourrait se réaliser d'ici un ou deux ans si la direction et les membres acceptent d'en faire les frais.

Le coût très approximatif pour le

Voir **PROJET**, page A 6

• Autres informations en page B 2

## AUJOURD'HUI

**Choquette conteste une partie du jugement Deschênes**  
— page A 3

**La fabrication industrielle du fromage, à Granby**  
— page A 16

**Le PQ demande que le fédéral comble le déficit des Jeux**  
— page A 8

**"Pourquoi pas?" des femmes en colère...**  
— page A 10

**La page des lecteurs**  
— page D 16

## ECONOMIE & FINANCES

- Ne soyons pas bêtes à l'égard des régimes d'épargne-retraite
- Les provinces ont réduit leurs taxes en 1974
- La récession stimule le marché des jouets
- Québec veut mettre de l'ordre dans le secteur des abattoirs
- Ottawa prêterait \$343 millions pour Gull Island
- Profil d'entreprises: POS Inc.: sortir la sérigraphie de l'artisanat  
— cahier B

## l'automobile par JACQUES DUVAL



### La "Rabbit"

L'époque du "tout à l'arrière" et du moteur refroidi à l'air est bien révolue chez Volkswagen, car la Dasher, la Scirocco et la Rabbit, qui représentent la nouvelle orientation du puissant constructeur allemand, sont dotées de la traction avant et de moteurs refroidis par eau. Après un essai de 500 milles au volant d'une Rabbit, Jacques Duval estime qu'elle est appelée à devenir le digne successeur de la légendaire Coccinelle.  
— page C 6

## SOMMAIRE

- Alimentation: A 16
- Arts et spectacles: B 10 à B 12
- Bandes dessinées: B 14
- Cinéma: B 11
- Décès, naissances, etc.: D 17
- Economie: B 1 à B 8, B 15
- Editorial: A 4
- Etes-vous observateur?: B 14
- Horoscope: A 14
- Informations étrangères: C 14, C 15
- Les maux de notre langue: A 15
- L'auto: C 6 à C 8
- Loisirs et Récréation: B 14
- Médecine d'aujourd'hui: A 11
- Mon Oeil sur Montréal: A 10
- "Mot-mystère": B 14
- Mots croisés: D 2
- Nouvelles annonces: C 12, C 13, D 2 à D 16
- Radio et télévision: B 13
- Sports: C 1 à C 5
- Vivre aujourd'hui: A 10 à A 14
- MARILYN: D 3



photo J.-Y. Lefort/Agence LA PRESSE

### Canadian Copper: série de tests

Une cinquantaine d'employés de la Canadian Copper Refiners ont défilé, hier, au département de toxicologie de l'hôpital Santa Cabrini, pour y subir des examens médicaux. Au cours de la semaine, 350 autres travailleurs de la même usine se soumettront aussi à des tests. Le Dr Yves Lacasse, directeur de la section de toxicologie, a déclaré que les employés vus jusqu'à maintenant ne présentaient pas de symptômes apparents d'empoisonnement.  
— Informations en page D 1

## La sécurité dans les centres de ski Le drame du mont Orford rappelle la mystérieuse mort de Linda Silverman

par Huguette LAPRISE

La mort d'une fillette broyée dans l'engrenage d'un remontepente au Mont-Orford au cours du week-end, en plus de remettre en question tout le problème de la sécurité sur les pentes de ski, rappelle un drame survenu il y a cinq ans à Piedmont, dans les Laurentides, et qui n'a jamais été éclairci.

Marie-Claude Pelletier, âgée de sept ans, de Magog, est restée accrochée au fil de fer du T-Bar pour ensuite passer dans l'engrenage de la poulie. Elle est morte à son arrivée à l'hôpital. Quant à la jeune Linda Silverman, une adolescente de 15 ans, elle fut retrouvée morte dans un fossé le 4 janvier 1970, non loin de la pente où elle était allée skier.

L'enquête du coroner sur les circonstances entourant sa mort, tenue dans le district judiciaire de Saint-Jérôme le 11 décembre de la même année, fut ajournée sine die. Le coroner n'avait pu prononcer de verdict malgré le défilé de 21 témoins et une enquête qui avait duré huit heures.

### Le mystère plane toujours

La mort tragique de Linda telle que reconstituée par les policiers lors de l'enquête du coroner se



Linda Silverman, 15 ans, étranglée le 3 janvier 1970.

rapproche de celle de la petite Marie-Claude.

Linda Silverman fut retrouvée morte dans le fossé qui longe le chemin de la Corniche, à Mont-Belvédère, le 4 janvier 1970. Au début, les policiers crurent que l'adolescente avait été victime d'un mania-

que qui l'avait violée et ensuite étranglée. Mais au fur et à mesure que progressaient leurs investigations, l'hypothèse d'un accident (avec déplacement de cadavre) plutôt que d'un assassinat devenait plausible.

Quand l'enquête du coroner eut lieu, tout portait à croire que la jeune Linda avait été étranglée par la corde du T-Bar de la pente 71 du Mont-Belvédère. Son corps aurait ensuite été déplacé, jeté dans un fossé à quelque deux milles et demi de distance. L'enquête policière avait duré presque douze mois. Le coroner ad hoc Vincent Drouin ne put conclure que l'adolescente "était morte de mort violente par strangulation tout en espérant que dans un avenir très prochain la lumière se fasse sur cette mort mystérieuse".

### Des faits troublants

Les faits réunis au cours des témoignages et la présentation des pièces à conviction étaient assez troublants.

Le défilé des témoins avait été ponctué par l'arrestation d'un jeune homme qui refusait de répondre aux questions. Serge de Koninck, de Saint-Sauveur, était toutefois re-

Voir **DRAME**, page A 6

## Comment rééduquer les jeunes délinquants?

Tour à tour, quatre établissements pour jeunes délinquants ont fait récemment les manchettes des journaux.

Pour les jeunes filles, Notre-Dame-de-Laval (rééducation à long terme) et Franc Bord, qui accueille les enfants devant être soustraits immédiatement à leur milieu ou ayant été arrêtés par la police. Franc Bord loge sous le même toit que Notre-Dame-de-Laval et relève de la même administration.

Pour les garçons, le Centre Berthelet, qui lui aussi s'occupe de rééducation à long terme, et le Centre St-Vallier, qui joue le même rôle que Franc Bord.

On a parlé de suicides, de jeunes filles attachées à leur lit, isolées dans des cellules, etc. Des questions nous viennent à l'esprit: est-il possible d'éviter ces événements tragiques? La science nous offre-t-elle des moyens autres que de dresser des barreaux et des barbelés? Manquons-nous plus de ressources humaines que de connaissances?

Huit spécialistes, relevant de disciplines diverses, se sont penchés sur ces problèmes pour essayer d'apporter, sinon des solutions toutes faites, du moins des réponses pouvant servir à baliser le chemin à suivre.

Dans une série de trois articles qui débute aujourd'hui en page A 5, Claire Dutrisac résume leurs discussions.

## BILLET ECONOMIQUE

PAR ROBERT POULIOT

## Syncrude: la pilule s'annonce plutôt amère

Au-delà du \$1,4 milliard que les gouvernements d'Ottawa, d'Ontario et de l'Alberta injecteront dans le projet Syncrude, ce fameux complexe de sables bitumineux risque de coûter cher à l'ensemble des Canadiens. Tout compte fait, la pilule sera amère: le gouvernement fédéral a ni plus ni moins fait machine arrière dans sa politique de prix pétrolier, nous annonçant qu'il faudra payer \$3,50 à \$4 de plus le baril, soit 12 à 15 cents de plus le gallon d'essence ou d'huile de chauffage, d'ici 1979-80.

Il n'y aura plus de "spécial pour les consommateurs canadiens à \$6,50 le baril" ou à n'importe quel autre prix inférieur au niveau international, comme c'est le cas actuellement même si le Canada reste l'un des dix plus gros producteurs d'or noir au monde. Au Québec, la subvention de \$3 le baril à l'importation disparaîtra.

Qu'est-ce qui s'est passé au juste lundi dernier, à Winnipeg, pour justifier un tel changement de politique? Après deux ans d'efforts, Esso Impérial, Gulf Oil et Cities Services, les trois actionnaires privés de Syncrude, ont finalement obtenu d'Ottawa de pouvoir écouler leur pétrole synthétique au prix international dès 1979.

C'était une condition de rentabilité, disaient les trois actionnaires privés, et pour sauver le projet, Ottawa a dit oui. Un oui drôlement compromettant, car ce qui vient d'être accordé à Syncrude, dont l'usine n'est pas encore en production, devra également être accordé à Great Canadian Oil Sands, une filiale de Sun Oil qui produit du pétrole synthétique depuis 1967 à raison de 50,000 à 55,000 barils par jour actuellement.

Ce privilège devra également être consenti à Home Oil, qui se prépare également à construire une usine de traitement de sables bitumineux, au consortium de Petrofina, à celui de Shell (si le projet est relancé), etc...

Selon les prévisions de l'Office national de l'énergie, quelque 300,000 barils par jour de pétrole synthétique pourraient être mis sur le marché canadien dès 1982, soit quelque 20 pour cent de notre production nationale de pétrole.

### Une date cible

1979-80 devient donc une date cible: d'ici-là, au plus tard, Ottawa majorera le prix du pétrole canadien, non pas exporté mais vendu au pays, au niveau international.

"Il nous reste donc quatre ou cinq ans pour respirer" dites-vous, mais encore là, vous risquez de vous tromper sérieusement.

À la mi-avril prochain, les Premiers ministres provinciaux et leurs ministres des Finances et de l'Énergie rencontreront leurs collègues fédéraux pour relever le prix du pétrole canadien.

L'industrie réclame une hausse de 33 pour cent, mais on peut d'ores et déjà prévoir une hausse de \$2,50 à \$3 le baril, réduisant ainsi d'autant l'écart qui nous sépare du niveau des prix internationaux.

La décision des onze gouvernements provinciaux et fédéral dépendra de deux facteurs importants:

- d'une part, Washington voudrait éliminer le contrôle du prix du pétrole intérieur pour lui permettre d'atteindre le niveau international avant d'imposer une taxe additionnelle de \$2 le baril, ramenant ainsi le prix de l'or noir aux États-Unis à \$12,50-\$13 le baril;

- d'autre part, on devra tenir compte des prix que réclament les promoteurs d'usines de traitement de sables bitumineux au cours des prochaines années pour fixer le prix actuel; des porte-parole de consortium affirment que le pétrole synthétique ne saurait être vendu à Montréal à moins de \$10 ou \$10,50 le baril.

Les gouvernements ne pourront donc plus prétexter le prix peu élevé du pétrole américain pour maintenir le nôtre en deçà du niveau international, tandis qu'il faudra offrir des prix de plus en plus élevés pour maintenir l'autosuffisance du pays et notamment, encourager l'exploration et la production en Athabaska et le long du Mackenzie.

Inexorablement, le prix international deviendra donc une réalité au Canada: fini les "spéciaux de \$6,50 le baril" lorsqu'il en coûte

Voir **SYNCRUDE**, page A 6

**en bref**

**L'Étoile du Courage à Evelyne Lefécheur**

OTTAWA (PC) — La speakerine montréalaise Evelyne Lefécheur, de la station radiophonique CKVL, figure parmi les sept Canadiens qui recevront, vendredi, à Ottawa, l'Étoile du Courage des maux du gouverneur général, M. Jules Léger. Mme Lefécheur sera honorée pour sa participation à la capture d'un individu armé qui, en octobre 1973, avait pris une jeune fille comme otage. Parmi les six autres récipiendaires figure M. Marcel Bélisle, de Laval-des-Rapides, qui avait maîtrisé un camion en marche en février 1973. Par ailleurs, les médailles de Bravoure seront remises à Germain Albert, de Pierrefonds; aux agents Yves Audet, Yves Beaucoin et Marcel Guilbault, de Montréal; aux agents Robert Bergevin et Mathieu Héron, de Saint-Hubert; et à Herman Marchette, de Les Boules.

**Chrétien veut éviter la grève**

OTTAWA (PC) — Entre cinq et dix p.c. des 18.600 cols bleus à l'emploi du gouvernement fédéral à travers le Canada et membres de l'Alliance du service public ont voté jusqu'ici sur les recommandations du conciliateur Stanley Harritt en vue de leur nouvelle convention collective, et selon les premiers résultats, ces employés rejettent les recommandations dans une proportion d'environ 90 p.c. Ces employés occupent des positions clés aux postes, aux aéroports et dans les éleveurs à grains, et ils pourraient débrayer dès mardi jeudi. Le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, a indiqué qu'il fera tout, sauf intervenir personnellement, pour éviter la grève.

**Canadien blessé par des flics américains**

OTTAWA (PC et UPI) — Un camionneur canadien a été grièvement blessé, dimanche, par des policiers de la ville américaine de

Buffalo qui l'ont poursuivi jusqu'en territoire canadien, après avoir traversé le pont de la Paix. Le Solliciteur général de l'Ontario, M. George Kerr, a réclamé un rapport détaillé de l'incident de la Sûreté régionale de Niagara, tandis que le ministre des Affaires extérieures ouvrirait hier sa propre enquête sur cette affaire. Le camionneur, M. James Powless, de Fort Erie, a subi une fracture du crâne causée, semble-t-il, par une balle, mais sa vie ne serait pas en danger. Le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a indiqué que le Canada fera les représentations nécessaires aux autorités américaines quand les faits seront connus.

**Impôt progressif sur la production**

TORONTO (PC) — Les libéraux ontariens ont fait savoir, hier, qu'ils soutenaient en principe le nouvel impôt progressif sur la production minière dont est saisi présentement le parlement provincial, mais les néo-démocrates se sont opposés au projet de loi qui, selon eux, n'assure pas à la province des revenus adéquats, en plus de déroger de la politique du NPD selon laquelle le gouvernement devrait participer à toute nouvelle prospection et à tout nouveau développement dans le secteur des ressources. Le gouvernement Davis prévoit des revenus de \$144 millions durant le premier exercice financier à même cette nouvelle échelle d'impôt, introduite en juin dernier. Le leader libéral, M. Robert Nixon, a fait savoir que son parti avait des réserves, mais qu'il croyait quand même que les compagnies minières devraient jouir d'une marge de profit suffisante pour étendre leurs activités et garantir l'emploi des travailleurs.

**Deux façons pour les deux Chine...**

OTTAWA — Le ministre des Postes rappelle dans un communiqué que le courrier destiné à la Chine communiste doit être adressé à "La République populaire de Chine" et celui destiné à la Chine nationaliste doit porter la mention "Taiwan" ou "Formose". Pour éviter toute confusion, le Service des Postes retournera à l'expéditeur tout courrier mal adressé.

**L'éditeur de "Châtelaine":**

**Trudeau est responsable des problèmes de Margaret**

TORONTO (UPI) — Après avoir soustrait de façon systématique son épouse Margaret à la curiosité publique, le premier ministre Trudeau prit la mauvaise décision de la lancer de plain-pied dans la dernière campagne électorale pour ensuite la rapatrier à sa vie privée.

Telle est la sévère critique formulée hier soir par l'éditeur de la revue "Châtelaine", Mme Doris Anderson, au cours d'une interview télévisée à Hamilton, Ontario.

L'éditeur du plus important magazine pour femmes au Canada, qui est également membre du conseil d'administration de l'Université York, à Toronto, a semblé en effet tenir M. Trudeau presque entièrement responsable des problèmes qui amenèrent sa jeune femme de 26 ans à se faire admettre dans un hôpital de Montréal, peu après les élections fédérales de juillet 1974, pour y recevoir des soins psychiatriques.

"Je pense que si Margaret Trudeau avait été traitée dès le début comme n'importe quelle femme de premier ministre, elle n'aurait pas les problèmes qu'elle connaît présentement", a dit Mme Anderson.

L'interviewer Larry Solway a rappelé à ce sujet que M. Trudeau, qui est âgé de 55 ans, avait indiqué peu après son mariage, en 1970, qu'il ne permettrait pas que sa femme devienne une figure publique.

"Ce fut une mauvaise décision, a répondu Mme Anderson.

"Je pense que si vous évoluez sur la scène publique et surtout si vous vivez aux dépens des contribuables, le public manifeste une curiosité légitime à votre égard.

"La tragédie finale fut qu'après un black-out complet — où personne ne pouvait voir ou interviewer Margaret Trudeau — elle fut utilisée à outrance durant la campagne électorale.

"Je ne pense pas que vous puissiez jeter la voile à nouveau et dire que c'est fini, personne ne peut lui parler..."

Mme Anderson a par ailleurs abordé la controverse qui avait entouré, l'an dernier, le projet avorté de

Mme Trudeau de collaborer à la revue "Châtelaine".

"C'est presque schizophrénique, a commenté l'interviewer. Un jour oui et le lendemain non. Pensez-vous que Mme Trudeau vit comme sur le fil d'un couteau, incapable de prendre ses propres décisions?"

"Il ne fait pas de doute qu'elle est sous le coup d'une très forte tension, a répondu Mme Anderson. Quiconque se fait admettre dans un hôpital psychiatrique souffre de tension".

Mme Anderson a expliqué qu'elle avait tenté l'an dernier d'obtenir une interview avec Mme Trudeau pour le nouveau format de "Châtelaine" qui a été lancé le mois dernier. Mais les élections furent décrétées et Mme Trudeau était trop occupée pour recevoir les journalistes.

Après les élections, la secrétaire de Mme Trudeau téléphona à Mme Anderson pour lui annoncer que l'épouse du premier ministre "aimerait bien écrire elle-même un article et aussi prendre des photos".

"J'ai pensé que ce serait merveilleux et c'est ce que j'ai répondu", a déclaré Mme Anderson.

Par déférence envers Mme Trudeau, l'éditeur garda le projet secret, jusqu'au jour où Mme Trudeau l'annonça elle-même à la presse, lors d'une visite au Japon où elle avait présidé au lancement d'un pétrolier.

"Pendant une semaine, mon téléphone n'arrêta pas de sonner, a dit Mme Anderson, mais le battage publicitaire lui donna la frousse.

"Elle fit une déclaration à Montréal pour annoncer qu'elle n'allait pas collaborer à "Châtelaine", qu'elle ne prendrait pas de photos et que cette histoire avait été fabriquée de toutes pièces.

"C'est une chose que je ne peux laisser passer sans commentaires, a déclaré Mme Anderson, car elle affecte l'intégrité même de "Châtelaine".

Rappelons qu'après son hospitalisation à Montréal, Mme Trudeau s'était plainte publiquement de la curiosité dont elle était l'objet.



Cette photo des Trudeau avec leur fils Justin a été prise lors de la dernière campagne électorale. Cette période a été difficile pour Margaret.

**LA MÉTÉO**

Le Québec vient de connaître deux jours généralement ensoleillés et froids. Ce temps se prolongera dans le nord et l'est. Les vents du nord-ouest persisteront dans le bas du fleuve. Quand au sud de la province, il connaîtra bientôt des nuages donnant quelques précipitations et un faible adoucissement des températures. Les précipitations seront faibles mais reviendront à intervalles réguliers pendant une couple de jours.

**à Montréal**

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum : -5°	Maximum : 15°		
Nuageux et quelques chutes de neige		Nuageux et chutes de neige	

**au Québec**

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	-15	5	Nuag. et chutes de neige	Pass. nuageux et neige
Outaouais	-5	15	Nuag. et chutes de neige	Nuageux et neige
Laurentides	-15	10	Nuag. et chutes de neige	Nuageux et neige
Cantons de l'Est	-15	15	Nuag. et chutes de neige	Nuageux et neige
Québec	-15	5	Nuag. et chutes de neige	Pass. nuageux et neige
Rimouski	-15	-5	Ciel clair	Pass. nuageux et neige
Lac-Saint-Jean	-15	5	Nuag. et chutes de neige	Pass. nuageux et neige
Baie-Comeau	-30	-10	Ciel clair	Pass. nuageux et neige
Sept-Îles	-30	-10	Ciel clair	Pass. nuageux et neige
Gaspé	-15	-5	Ciel clair	Pass. nuageux et neige

**si vous partez**

Aux Etats-Unis			
	Min.	Max.	
New York	24	39	Chicago
Washington	28	48	San Francisco
Boston	19	32	Los Angeles

**Vers les capitales**

Paris	-	78	Moscou	-	21	Hong Kong	-	59
Londres	-	37	Stockholm	-	30	Lisbonne	-	50
Rome	-	81	Tokyo	-	41	Sydney	-	-
Berlin	-	67	Athènes	-	48	Tunis	-	55
Amsterdam	-	69	Casablanca	-	63	Vienne	-	62
Bruxelles	-	74	Genève	-	32	Varsovie	-	62
Madrid	-	50	Le Caire	-	59			

**Vers les plages**

Acapulco	70	84	Bermudes	64	69	Nassau	66	77
Mexico	43	73	Barbade	77	82	Rio de Janeiro	70	84

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

**Turner favorise l'indexation des salaires au coût de la vie**

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Finances, M. John Turner, a fortement favorisé, hier, une formule d'ajustements des salaires au coût de la vie, mais les représentants de l'industrie de la construction et les syndicats ont été moins qu'enthousiastes.

Prononçant une allocution devant les délégués à une réunion de l'Association canadienne des constructeurs, M. Turner a ajouté que, tout en appuyant personnellement une telle formule d'ajustements, il admettait l'existence d'un danger. Il craint que certaines

personnes désirent s'assurer que leurs revenus soient haussés bien au-delà des niveaux inflationnistes.

Plus tôt, le président de l'Association des constructeurs, M. R. A. Bird, avait réitéré l'opposition de l'organisme à l'indexation des salaires au coût de la vie qui, selon lui, ne serait pas dans le meilleur intérêt des travailleurs.

Il croit que les salaires pourraient alors atteindre des niveaux inflationnistes ce qui interdirait aux entrepre-

neurs de maintenir des prix compétitifs.

M. Bird a plutôt proposé une certaine forme de "contrat social" entre les entrepreneurs et les ouvriers, afin de trouver une solution aux problèmes de la main-d'oeuvre et des arrêts croissants de travail.

Il croit qu'un tel contrat social, qui tracerait les modalités des objectifs communs des employeurs, des ouvriers et du gouvernement, pourrait être mis au point par un organisme gouvernemental indépendant groupant

les représentants des employeurs et des syndiqués.

M. Bird a signalé qu'en 1974, le nombre de jours-hommes perdus sur les chantiers de construction, à cause des différends syndicaux, était deux fois et demie plus élevé que dans les autres industries.

Il est d'avis que le manque de respect à l'endroit des conventions collectives menace "notre système de négociation contractuelle et, en définitive, le mode de vie canadien".

Commentant les remarques de M. Turner, M. Bird a plus tard affirmé que la hausse du coût de la vie affecte moins les travailleurs de la construction que les services mal rétribués, à cause des salaires élevés dans le domaine de la construction.

"Nous ne croyons pas que l'ouvrier moyen de la construction soit inquiet et qu'il recherche des ajustements périodiques, alors que son contrat de travail lui assure une hausse très raisonnable, quelle que soit la situation.

Il a affirmé que l'Association est inquiète des hausses indexées au coût de la vie accordées récemment aux ferrailleurs du Québec.

Il a ajouté que l'organisme patronal est inquiet de ces événements qui rendent caduques les négociations tenues de bonne foi par les deux parties. Il a ajouté que l'alternative, pour les constructeurs, serait peut-être de ne signer que des contrats à très court terme.

**Les conservateurs réclament une autre réduction d'impôt**

OTTAWA (PC) — L'opposition conservatrice a continué, hier aux Communes, à harceler le ministre des Finances pour qu'il ajoute à ses mesures budgétaires une réduction additionnelle d'impôt de cinq pour cent pour l'ensemble des contribuables canadiens.

Les conservateurs s'opposent à donner leur appui en deuxième lecture au projet de loi destiné à apporter les amendements législatifs nécessaires à la mise en place des mesures annoncées dans le budget de novembre dernier, à moins que le gouvernement ne consente à cette réduction additionnelle de l'impôt personnel, qui accorderait, selon la critique financière des conservateurs, M. Sinclair Stevens, des exemptions allant de \$60 à \$150 pour 1975 à la plupart des contribuables au pays.

Le ministre des Finances, M. John Turner, qui évalue à quelque sept pour cent, les réductions fiscales déjà consenties aux contribuables en vertu des mesures budgétaires s'est, pour sa part, refusé à revenir sur ses positions, soutenant que la décision gouvernementale de novembre dernier avait été prise dans le meilleur intérêt de l'économie.

**Frein aux dépenses**

Au cours de son allocution, M. Stevens a particulièrement souligné la nécessité pour le gouvernement de mettre un frein à ses dépenses, en procédant tout d'abord à une réduction de ses revenus provenant des impôts personnels, qui passeront, selon lui, de \$11 milliards en 1973-74 à \$15,9 milliards en 1975-76.

Parlant du surplus de caisse actuellement accumulé par le gouvernement

quelque \$5 milliards — auquel se réferait la critique conservateur, M. Turner répliqua qu'il est illogique de vouloir le distribuer sous forme de réductions fiscales parce que les réductions d'impôt actuellement en plan seraient du fait même limitées et que les taux d'intérêt pourraient d'autre part grimper au cours de l'année en cours.

M. Turner a indiqué que ce surplus devait d'abord servir à combler le déficit de \$1 milliard pour le reste de l'exercice financier de 1974-75, en plus de couvrir le déficit de \$3 milliards prévu pour 1975-76, année à la fin de laquelle le déficit pourrait atteindre un montant encore plus considérable en

raison de la réduction des revenus fiscaux en provenance des corporations, suite à la baisse des exportations et à la hausse des contributions à l'assurance-chômage.

Le débat entourant l'adoption de ce projet de loi traîne en longueur depuis déjà quelques semaines, alors que les libéraux accusent leurs adversaires conservateurs de retarder délibérément les travaux de façon à priver les contribuables des remboursements fiscaux auxquels ils ont droit, et que les conservateurs, pour leur part, s'indignent à tour de rôle de voir les ministériels refuser d'accorder une hausse fiscale additionnelle à ces mêmes contribuables.

**la presse**

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 701, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400" Port de retour garanti.

<b>TARIFS D'ABONNEMENTS</b>		<b>INFORMATION GÉNÉRALE</b>	
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.15	REDACTION	874-7272
Lundi au vendredi	\$1.00	EDITORIAL	874-7076
Samedi seulement	0.35	PROMOTION	874-7109
<b>ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE</b>		RELATIONS DE TRAVAIL	
par courrier:		874-7383	
13	26	52	
Lundi au samedi	\$13.80	\$27.60	\$55.20
Lundi au vendredi	12.00	24.00	48.00
Samedi seulement	9.10	18.20	
par courrier:		<b>PETITES ANNONCES</b>	
Lundi au samedi	\$26.00	\$52.00	\$104.00
Lundi au vendredi	9.50	39.00	78.00
Samedi seulement	9.10	18.20	36.40
* Minimum de 26 semaines		Commandes	
Cana-Nord, par aéro		874-7111	
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 18h (sauf le 28 et 29 mai).		du lundi au vendredi: 9h à 17h	
874-6911		Pour changer ou annuler	
		874-7205	
		du lundi au vendredi: 9h à 18:30h	
		<b>GRANDES ANNONCES</b>	
		874-7300	
		Détailants	
		874-7300	
		National, Télé-Presse, Vacances, voyages	
		874-7300	
		Carrières et professions, nominations	
		874-7320	
		<b>COMPTABILITÉ</b>	
		874-6992	
		874-6991	

**LES PORTES ET CHÂSSIS en VINYLE RIGIDE P.V.C.**

**SONT UNE EXCELLENTE BARRIÈRE THERMIQUE**

**LE VINYLE RIGIDE OFFRE DE NOMBREUX AVANTAGES:**

- Infinitement meilleur que le bois ou le métal.
- A l'épreuve de la corrosion.
- Des effets de la pluie et du soleil.
- Ne peut moisir, s'écailier ni rouiller.
- D'un blanc pur, il ne requiert pas de peinture.

Demandez un représentant à domicile dès aujourd'hui et comparez les avantages de protection durable à votre maison que vous offre le vinyle rigide P.V.C.

**VITRERIE Schiel 727-2843**

8585, 10e Avenue, Saint-Michel, Montréal 455

---

**ELIE BUSINESS COLLEGE**

Inscrivez-vous dès maintenant à notre cours intensif de Secrétaire de services.

- Détenteur d'un permis du ministère de l'Éducation
- Au service du public depuis plus d'un demi-siècle
- Pour jeunes filles seulement

Pour de plus amples renseignements demandez notre prospectus

**4510, rue Saint-Denis au nord de Mont-Royal 845-2628**

# Les syndiqués de la Canadian Gypsum ont accepté un peu moins que la formule Rand

par Réjean TREMBLAY

Après 21 mois et deux jours de grève, les 72 grévistes de la Canadian Gypsum à Joliette rentrent au travail, et ils le font après avoir arraché de haute lutte des conditions qui ressemblent fort à une victoire.

C'est du moins par cette formule que les dirigeants du syndicat des employés de la pulpe et du papier de Joliette (CSN) ont résumé le contenu de la convention collective, signée dimanche après-midi et acceptée hier soir par l'assemblée générale.

Parmi les points majeurs gagnés par les grévistes, signalons qu'en pratique, la Canadian Gypsum cède sur le principe de la formule Rand, rendant obligatoire la retenue de cotisations syndicales à la source.

En effet, une formule suggérée par M. Gilles Laporte, le conseiller spécial du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a rencontré les exigences des grévistes et de la compagnie.

On sait qu'il y a à peine un mois,

la compagnie soutenait publiquement qu'elle mettrait la clé dans l'usine si les grévistes n'acceptaient pas de rentrer au travail selon les dernières conditions soumises par Canadian Gypsum.

Or, la retenue des cotisations syndicales à la source ne figurait pas parmi les conditions de la compagnie.

#### Garantie

Cette formule acceptée par les deux parties garantit dans les faits que la "formule Rand" sera appliquée à la Canadian Gypsum.

En effet, au moment de la signature de la convention, tous les syndiqués de la Canadian Gypsum devront signer une carte autorisant le syndicat à faire prélever les cotisations à la source.

De plus, tout nouvel employé, à sa première journée de travail, devra rencontrer pendant les heures de travail, un officier syndical.

Il choisit alors de devenir ou non membre du syndicat. S'il devient

membre ses cotisations sont retenues à la source. Dans le cas contraire il ne paie pas de cotisation. S'il ne veut pas signer sa carte, le syndicat a mis sur pieds "un comité spécial de loisirs" chargé de le convaincre.

Selon le président du syndicat, M. Denis Bélanger, cette formule équivaut à la formule Rand puisque la compagnie ne prévoit pas embaucher plusieurs employés au cours des prochains mois.

De toute façon, a-t-il expliqué, le contexte ne favoriserait certes pas la venue de travailleurs qui accepteraient de travailler à l'usine sans la protection du syndicat.

#### Et la United Aircraft

Deux membres du comité de négociation des grévistes de la United Aircraft, en grève depuis plus d'un an, assistaient à l'assemblée.

Ils n'ont pas été éblouis par la formule "Laporte" soutenant qu'elle s'appliquerait difficilement dans le cas de la United Aircraft.

"C'est une affaire d'obliger six scabs à embarquer dans cette formule comme à la Canadian Gypsum et une autre de forcer les 1,100 scabs de la United à poser un geste semblable" a commenté M. Roland Diotte.

Son confrère, M. Claude Dufresne a ajouté que cette formule pourrait peut-être être efficace dans une législation globale. Mais quand le gouvernement se décidera-t-il à légiférer sur cette question? a-t-il dit.

#### D'autres points

Les grévistes, sans faire preuve d'un enthousiasme vraiment éclatant, ont accepté à l'unanimité la convention signée la veille (les membres avaient donné un accord conditionnel vendredi), tout comme ils ont approuvé le protocole d'entente de retour au travail intervenu entre la compagnie et le syndicat.

Ainsi, parmi les points où le syndicat signale des améliorations importantes, on remarque: — une amélioration des procédures de griefs;

— les jours fériés passent de huit à dix;

— les heures supplémentaires;

— la diminution du nombre de dimanches par année où le travail est obligatoire (32 au lieu de 35 et aucun entre le 15 juin et le 15 septembre);

— la rétroactivité (un montant forfaitaire de \$462);

— les augmentations de salaire: le salaire moyen passera à la signature de la convention de \$2.85 à \$3.75 et le 1er octobre prochain, à \$4.60 l'heure.

La convention collective sera échue le 1er juillet 1976.

La compagnie, qui fabrique du papier goudronné servant dans l'industrie de la construction, accepte de laisser tomber les poursuites judiciaires de l'ordre de \$2 millions et demi intentées contre le syndicat.

Ces poursuites avaient été intentées après les incidents qui avaient marqué les affrontements entre grévistes

et scabs au premier mois du conflit alors que l'usine avait poursuivi ses opérations.

#### Le président

De plus, la Canadian Gypsum reprend à son service les trois dirigeants syndicaux, dont le président Denis Bélanger, qu'elle avait congédié quelques semaines avant que n'éclate le conflit.

Ces derniers devront cependant purger une suspension de deux semaines.

Par ailleurs, les grévistes ont obtenu la tête du gérant de l'usine, M. Jean-L. Lacombe.

Pour ce qui est des accusations d'outrages au tribunal, la compagnie s'engage à ne pas nuire aux procureurs du syndicat: en clair, selon M. Bélanger, la compagnie ne fournira pas de preuve lorsque la cause sera entendue en Cour.

La grève à la Canadian Gypsum aura été une des plus longues de l'histoire du Québec.

# Le recteur Lacoste veut décentraliser l'université

par Mariane FAVREAU

M. Paul Lacoste succédera à M. Roger Gaudry au poste de recteur de l'Université de Montréal. Tel est le choix du Conseil de l'université qui, à la suite d'un vote secret pour départager deux candidatures, a adopté à l'unanimité une proposition de nomination en faveur de celui qui était depuis sept ans vice-recteur exécutif.

C'est le chancelier de l'institution, M. Marcel Piché, qui a annoncé la nouvelle hier à l'issue d'une longue procédure qui a duré trois mois. Quand à M. Gaudry, l'actuel recteur qui termine son mandat fin mai, il a déclaré: "Je sais que l'Université sera entre bonnes mains."

M. Lacoste était l'un des deux noms soumis au Conseil par le comité de consultation de l'Assemblée Universitaire. Il est licencié en Droit et en Philosophie de l'Université de Montréal, fellow de l'Université de Chicago et docteur de l'Université de Paris. Il est âgé de 51 ans.

Vice-recteur de l'Université de Montréal depuis 1966, et vice-recteur

exécutif depuis 1968, il est également professeur titulaire au département de Philosophie, avocat et membre du Conseil des Universités depuis 1969.

#### Une continuité

Visiblement ému, le bras en écharpe par suite d'un accident de ski, le nouveau recteur a tenté de résumer en quelques phrases la façon dont il croit pouvoir orienter l'université.

Devant les ressources de plus en plus difficiles à obtenir il croit important de préciser les objectifs de l'université. Si la nécessité d'un réaménagement administratif moderne et fonctionnel a obligé à renforcer l'administration centrale, le nouveau recteur entend maintenant entreprendre une phase de décentralisation et valoriser les centres de décisions intermédiaires, départements et facultés.

Il note une volonté de participation et de décentralisation au sein des instances universitaires et entend lui donner suite avec la plus grande éner-

gie. Tout en respectant les exigences de la rationalité et de la fonctionnalité de l'administration, malgré tout.

Il expliquera ensuite qu'il n'entend pas chambarder tout ce qui est en place. "Il s'agit de faire évoluer les choses et non de les brusquer." Il estime également nécessaire de faire appel à l'ensemble de la communauté universitaire, de resserrer les liens entre l'administration centrale et chaque département et chaque faculté.

Enfin, le nouveau recteur croit que l'Université de Montréal traverse une phase d'adaptation et entend pour sa part faire preuve d'une certaine volonté de continuité. Adaptation en particulier à la syndicalisation des professeurs et au nouveau contexte créé par l'éducation permanente ou récurrente qui concerne toute la communauté.



Le recteur Paul LACOSTE

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

# Choquette conteste une partie du jugement Deschênes

par Léopold LIZOTTE

Le rejet par le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, d'une quarantaine de requêtes en outrage au tribunal formulées à l'endroit d'employés en grève de la CTCUM, aurait-il constitué une infiltration illégale de ce magistrat dans les domaines exécutif et législatif, qui sont complètement hors de la juridiction des cours, dans les cadres de la constitution canadienne?

Ce jugement, qui a tout d'abord étonné, qui a fait couler beaucoup d'encre depuis, et qui n'a pas été "suivi" par quelques autres juges du même tribunal, saisi de causes quelque peu similaires, devra maintenant être révisé par la Cour d'appel, cette dernière ayant accepté hier après-midi que le procureur général intervienne dans cette affaire à laquelle il n'était aucunement mêlé en septembre dernier.

Représentant M. Choquette à titre particulier, Me François Mercier a souligné que si le ministre de la Justice ne voulait aucunement attaquer la première partie de la décision (énonçant le défaut de juridiction des cours civiles en pareil cas) il ne pouvait par ailleurs accepter que le juge ait indiqué que les requêtes de la Commission de transport étaient socialement, politiquement et judiciairement inopportunes, pour les écarter.

"Il n'appartient pas au pouvoir judiciaire, dit la requête, de décider si les lois de la province sont socialement et politiquement inopportunes, et encore moins de refuser de les appliquer, même si, dans son opinion, il les considère comme telles.

#### Et d'ajouter:

"Le tribunal est judiciairement obligé d'appliquer la loi dans l'état de sa rédaction et des sanctions prévues, et l'Assemblée nationale perdrait tous ses pouvoirs législatifs si l'autorité judiciaire, en faisant illégalement intrusion dans ce domaine réservé aux législateurs, s'y infiltrait. Le procureur général se doit donc d'intervenir dans cet appel dont l'issue, en dernier ressort, pourrait affecter les droits futurs de l'ensemble des citoyens."

#### Purement académique?

Quant au procureur du syndicat impliqué dans ce litige, Me Clément Richard, il s'étonna que le ministre de la Justice n'intervienne pas dans la partie cruciale du jugement, et ne s'attaque qu'aux semonces servies par le juge Deschênes.

"Cette intervention, dit-il, prend alors un caractère purement académique, et elle ne donnera rien, tandis que la décision rendue restera, elle, indélébile, même si on réussit à la faire annuler."

A cela Me Mercier rétorqua que le geste n'aurait pas été posé par le procureur général si les "semonces" ne constituaient pas, de toute évidence, une deuxième raison de renvoyer les requêtes, un motif clairement exprimé du jugement.

C'est alors que la Cour d'appel accueillit la demande de Me Choquette, l'audition de l'affaire étant reportée à quelques semaines, comme dans tous les cas du genre.

# Le témoignage d'un entrepreneur accable le fonctionnaire Varin

par YVES LECLERC

Un entrepreneur ontarien affirme avoir donné à Gilles Varin, directeur de la formation professionnelle de la région de Montréal-Nord, un pot-de-vin de \$6,920 le 5 avril 1973.

Interrogé sous serment à Toronto il y a deux semaines, M. Robert Lowndes, vice-président de Montcalm Construction, a précisé que la remise s'était faite dans les bureaux montréalais de la compagnie, rue Saint-Jacques, et que le tout n'avait duré que 60 secondes environ. Un autre employé de la même entreprise, l'ingénieur Normand Both, a ajouté que si lui-même n'avait pas assisté à la scène, il avait vu M. Varin sortir du bureau après sa rencontre avec M. Lowndes.

Varin avait précédemment nié à deux reprises avoir reçu quelque argent que ce soit en-dehors de ses re-

venus déclarés, même si au moins un constructeur de Saint-Donat avait affirmé lui avoir donné entre \$1,000 et \$1,500.

#### Un chèque de \$6,920

M. Lowndes a remis à la Commission, en corroboration de son témoignage, des documents montrant qu'un chèque de \$6,920 avait été tiré la veille du jour mentionné, mais n'indiquant pas qui en était le bénéficiaire.

Il a ajouté qu'il ignorait pour quelle raison exacte le paiement était fait, mais qu'il croyait que Varin servait d'intermédiaire entre la compagnie et le gérant du local 791 des Opérateurs de machinerie lourde, Robert Meloche, et que l'argent était destiné à celui-ci pour "acheter la paix" sur le chantier de Mirabel.

Montcalm a également déboursé en trois ans quelque \$46,000 pour la même raison; ces sommes étaient

portées sur les registres comme des dépenses de "relations publiques et promotion".

En réalité, a précisé M. Lowndes, il s'agissait de versements d'environ \$2,000 par mois faits aux dirigeants syndicaux du local 791 pour obtenir un meilleur rendement des ouvriers sur le chantier de l'aéroport international.

#### Interrogatoire assermenté

Le témoin, qui était absent à l'audience hier, mais dont l'interrogatoire assermenté a été lu par le Commissaire Brian Mulroney, a par ailleurs avoué ignorer totalement que \$25,000 supplémentaires avaient été payés au trio Meloche-Julien Massé-Paul Vachon par sa compagnie en échange de la tenue sur son chantier de "cours de formation professionnelle" au cours desquels des élèves payés par le gouvernement travaillaient gratuitement

sur un contrat de l'entreprise. Pourtant, le fait avait été admis sans trop de difficulté par les trois compères la semaine dernière.

Un autre témoin, l'employé de bureau Roger Labonté d'Alnor Construction, a admis que cette compagnie avait décidé de verser environ \$18,000 à Julien Massé pour les mêmes fins. La décision, a-t-il ajouté, a été prise par le vice-président Colin West, à qui Labonté servait d'interprète dans ses transactions avec Massé. Le tout se serait passé à la fin février 1972.

#### Critères plus sévères

Pendant que se déroulaient toutes ces tracactions irrégulières, les fonctionnaires chargés de veiller sur le programme de formation professionnelle se contentaient de constater les "irrégularités" sans prendre de mesures pour les corriger, sauf d'établir

des "critères plus sévères" qui n'empêchaient pas des choses du même type de se reproduire l'année suivante.

C'est du moins l'impression qu'ont donnée à la Commission Cliche les déclarations de deux représentants du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, MM. Alfred Richard et Jean-Paul Cadieux. Tous deux ont admis avoir constaté soit de visu, soit par des rapports verbaux, que des anomalies existaient dans la tenue des cours. Tous deux ont avoué qu'ils n'avaient pris aucune mesure concrète à ce sujet, et n'avaient même pas rédigé de plainte ou de rapport écrit.

Ils s'étaient contentés d'en aviser la Commission régionale de formation professionnelle, "pour éviter que ça se reproduise".

#### Toujours en fonction

M. Cadieux, autrefois directeur régional de la Main-d'oeuvre, et à ce titre membre de la Commission de formation professionnelle de Montréal-Nord, a par ailleurs raconté la façon dont Gilles Varin était passé en un seul jour du poste de président (élu de la Commission à celui (rémunéré) de directeur-général.

A la création du poste de directeur-général, un concours public avait été ouvert. M. Varin faisant partie du jury chargé d'étudier les 10 candidatures soumises. Toutes celles-ci ayant été rejetées (malgré l'opposition de M. Cadieux, qui croyait qu'un des candidats était qualifié), M. Varin a, à la même séance de la Commission, démissionné de la présidence, posé sa candidature et été nommé directeur-général; il occupe encore ces fonctions.

La Commission poursuit aujourd'hui l'étude du dossier de la formation professionnelle.

# Un témoin jure que Mercier n'était pas son agresseur

Incarcééré vendredi avec trois autres témoins réticents, Robert Desrivières, âgé de 30 ans et membre du club de motards "Devil's Disciples", qui fut atteint d'une balle lors d'une fusillade survenue le 5

janvier 1969 dans un restaurant de Montréal, a déclaré hier que Jacques "Coco" Mercier n'était pas l'agresseur.

Le juge Maurice Archambault, de la Cour du banc de la reine, qui préside au procès de Mercier, a déclaré Desrivières témoin hostile après que le procureur Jean Morin eut démontré qu'il avait modifié son témoignage.

Desrivières avait d'abord identifié Mercier comme le porteur d'une arme, mais lui-même et trois autres témoins signaient, en juillet 1973, un affidavit préparé par l'avocat Jacques Rioux, affidavit dans lequel Desrivières dégageait Mercier de tout soupçon en invoquant "des erreurs de perception et des faits nouveaux".

Il a déclaré hier qu'après mûre réflexion, il s'était rappelé que l'agresseur était plus grand que Mercier et que ses cheveux étaient plus foncés.

Il a ajouté qu'il a vu par la suite un individu qui ressemblait davantage à son agresseur.

Une autre victime de la fusillade, Henri Massé, avait témoigné la semaine dernière, et il avait déclaré notamment qu'il avait été tiré dans le dos et qu'il n'avait pu de ce fait identifier son agresseur.

Un autre témoin incarcéré vendredi, Gaston Ethier, âgé de 27 ans et gérant de discothèque, a déclaré hier de parler après qu'il eut appris qu'il était passible de trois ans de prison pour ce refus de témoigner, mais il a seulement déclaré, en substance, qu'il se trouvait dans le restaurant le soir de la fusillade et qu'il ne pouvait identifier Mercier et qu'il ne pouvait identifier Mercier comme l'auteur de l'agression.

Me Morin s'est également plaint du changement de témoignage d'Ethier, mais celui-ci a expliqué que

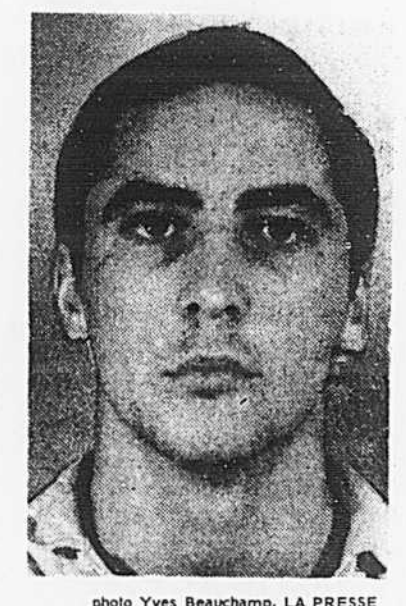


photo Yves Beauchamp, LA PRESSE  
Jacques "COCO" MERCIER

c'étaient les policiers qui avaient fait pression sur lui pour qu'il identifie Mercier comme le gunman.

Les deux autres témoins réticents, Michel Langlois et Serge Girard, devaient déposer aujourd'hui au procès de Mercier.

# Meurtre et suicide

Un individu âgé d'une soixantaine d'années a tué son amie du même âge et s'est ensuite suicidé en se servant de la carabine de calibre .12 qu'il avait en main.

Le drame s'est déroulé au 308 ouest, Sherbrooke, vers 11 heures hier matin.

Il s'agit du 46e meurtre à être commis au Québec en 1975 et du 29e dans le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

**André Talbot**  
OPTICIEN D'ORDONNANCES  
7168, ST-HUBERT, MH Tel. 271-4868

## la presse

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN  
président et éditeurROCH DESJARDINS  
vice-présidentJEAN SISTO  
éditeur adjointYVON DUBOIS  
directeur de l'informationMARCEL ADAM  
éditorialiste en chefSalaire minimum:  
un maximum?

L'argent ne fait pas le bonheur. Voilà ce que prétend un dicton, sans doute inventé par des riches à l'usage des pauvres. De toute façon, il n'y a pas de bonheur sans argent. Mais combien en faut-il? Ou, en d'autres termes, quel doit être le salaire minimum? Les opinions varient largement à ce sujet, selon que l'on est employeur ou employé. Le Conseil du patronat du Québec a déjà dit à ce sujet qu'il fallait être très prudent concernant la hausse du salaire minimum. Il n'est pas difficile de comprendre ses motivations. Mais celles-ci ne sont plus forcément celles du gouvernement.

À ce propos le Conseil du patronat recommandait, en septembre dernier, au gouvernement du Québec de "revaloriser la Commission du salaire minimum", avant de penser à la faire disparaître. Car il faut se rappeler que le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, avait laissé entendre en juin dernier, que cette Commission pourrait disparaître ou, tout au moins, perdre son autonomie, puisqu'elle n'assumait pas son rôle de fixer le taux du salaire minimum et de le faire respecter. Le gouvernement, conscient de l'inefficacité de cette Commission, a d'ailleurs commandé quatre études à ce sujet. L'une d'entre elles fut commandée à la firme Mineau qui vient de remettre son rapport. Celui-ci confirme ce que tous les travailleurs savaient.

On signale dans le rapport Mineau la lenteur excessive de la Commission du salaire minimum, soit de 4 à 6 mois pour résoudre un grief. Ce qui est beaucoup dire, car la Commission ne résout que 50 pour cent des cas et à un coût disproportionné. Il en coûte, en effet, \$4.10 à la Commission pour récupérer \$1.00 des employeurs trouvés coupables. De plus, la Commission n'agit que si elle reçoit des plaintes. Or, les employés qui sollicitent son intervention s'exposent à perdre leur emploi. Ce qui réduit considérablement le nombre de griefs.

Il n'est donc pas étonnant qu'une Commission aussi anodine ne soit pas une menace pour les employeurs qui exploitent une main d'oeuvre à très bon marché recrutée souvent chez les Né-

Québécois. Le Conseil du patronat prend alors une attitude très équivoque en s'opposant à l'annexion de la Commission du salaire minimum au ministère du Travail. Car c'est précisément M. Cournoyer qui a décrété les hausses de salaire minimum, alors que la Commission restait passive devant la hausse vertigineuse du coût de la vie, qui affecte pourtant beaucoup plus les gagnés-petit que les travailleurs syndiqués.

On ne doit pas oublier, en effet, que les deux tiers des travailleurs ne sont pas syndiqués et n'ont comme seul organisme de défense que la Commission du salaire minimum. Or celle-ci est largement aux mains des employeurs, qui la financent entièrement. C'est ce qui explique que, fondée en 1941, elle soit aussi inefficace après 34 ans d'existence. Il est tout à l'honneur du ministre Cournoyer d'avoir eu le courage de dénoncer l'inaction de cette Commission et d'avoir assumé l'un de ses rôles, soit celui de fixer le taux du salaire minimum.

À la suite des rapports des trois autres études sur la Commission (dont une de l'ex-ministre Claude Castonguay) le gouvernement devra rapidement restructurer celle-ci et en faire un véritable organe de redistribution équitable de la richesse sociale. Mais pour cela, il est essentiel qu'il corrige deux graves anomalies. L'une d'elles est la modicité des amendes, qui encourage l'exploitation de la main d'oeuvre et a pour conséquence secondaire qu'il en coûte plus cher à la Commission de sévir contre les employeurs coupables qu'à ceux-ci de violer la loi. L'autre anomalie est la modicité du salaire des inspecteurs de la Commission, qui sont payés \$6000 par année, soit à peine plus que le salaire minimum. Quand on considère l'importance du travail des inspecteurs, on admet difficilement ce niveau de rétribution. Si l'on veut que le salaire minimum ne soit plus un maximum pour un grand nombre de travailleurs, en d'autres mots si l'on veut éliminer l'exploitation de la main d'oeuvre, il est temps que le gouvernement agisse énergiquement.

Ivan GUAY

## Les normes contre la vie

Les commissaires de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal sont majoritairement prudents. Tout au moins onze d'entre eux. Ils font confiance aux technocrates et se réfèrent, en toute sécurité, aux normes établies par le saint ministère de l'Éducation. Même si ce ministère a rédigé ses règles à un moment de transformation radicale, sans pouvoir s'appuyer sur une expérimentation valable. Même si les données sociologiques se transforment en moins de temps qu'il en faut pour compiler les statistiques.

Donc, selon les normes établies par les machines et les fonctionnaires au service des machines, le quartier Hochelaga-Maisonneuve ne peut se payer le luxe d'avoir deux écoles polyvalentes complètes parce qu'en 1983, disent les machines, le quartier ne devra compter que 1.815 étudiants du niveau secondaire. Comme une autre machine a décrété qu'une école polyvalente ne pouvait offrir de services adéquats à un plus petit nombre, il faudra aujourd'hui remplir les normes de demain.

Les normes des polyvalentes sont simples: elles tiennent dans un rapport de maîtres à élèves. Les fonctionnaires du saint ministère ont un jour décrété que la qualité de l'enseignement dépendait essentiellement et absolument de ce rapport. Il faut donc que l'évolution sociale s'ajuste aux normes. Sinon, quelques centaines ou quelques milliers d'élèves en souffriront, ou bien parce qu'ils seront trop nombreux dans une école qui peut se payer le luxe d'un grand nombre de maîtres, ou bien parce qu'ils seront trop peu

nombreux pour se permettre un nombre suffisant de maîtres.

Changer les normes en relation avec les situations concrètes pourrait paraître logique. La chose semble pourtant impossible: la qualité de l'enseignement doit demeurer dépendante du gigantisme. On semble vouloir nous dire que seuls Steinberg et Dominion peuvent nous fournir de bons produits d'alimentation. Tant pis pour le plaisir que vous éprouviez chez votre boucher ou votre pâtisseries.

Les hommes qui passent leur vie à se battre contre tous les facteurs de déshumanisation réagissent parfois pour protéger la qualité de vie des autres. C'est ce qui s'est produit la semaine dernière, dans Hochelaga-Maisonneuve, quand parents, députés et quelques commissaires ont tenté de protéger les enfants contre les statistiques, les normes et la prudence excessive. Ils ont écouté: la froide raison, celle des chiffres et des normes, a gagné.

Ce n'est même pas la CECM, et ses commissaires prudents, que l'on doit blâmer: chacun faisait son acte de foi envers le dogme que le ministère leur a appris. Le problème est à Québec. On s'entête, là-bas, à défendre des normes qui n'ont plus aucune référence avec la vie.

Pour y changer quelque chose, il ne faut surtout pas habiter Hochelaga-Maisonneuve: vos chances ne sont bonnes qu'à Outremont. Là, pour le même problème, le ministre a su trouver un mode d'exception.

Jean-Guy DUBUC

## Intrigante initiative de l'IRA

Venant de l'IRA, et sans crier gare, la décision de décréter une nouvelle trêve en Irlande-du-Nord, et cela, pour une période indéterminée, ne manque pas de surprendre et d'intriguer. Les observateurs se perdent en conjectures. Que s'est-il donc passé?

On sait que des hauts fonctionnaires du ministère de l'Irlande-du-Nord à Londres, avec à leur tête Sir Frank Cooper — un des principaux artisans du cessez-le-feu de 1972 — ont eu des entretiens secrets récemment avec des représentants du Sinn Féin, aile politique de l'Irish Republican Army (IRA), et certains en déduisent que Londres a dû faire des concessions d'importance pour provoquer une initiative aussi inattendue de la part de l'IRA.

Mais à Londres, on assure qu'aucune concession n'a été faite, la seule décision prise, la semaine dernière, ayant eu trait à l'installation d'un "téléphone rouge" qui permettra à l'IRA de communiquer rapidement avec le gouvernement en cas d'infraction à une trêve éventuelle.

Toutefois, il reste possible que la décision fasse suite à une déclaration faite aux Communes de Londres, le mois dernier, par le secrétaire d'État pour l'Irlande-du-Nord, M. Merlyn Rees, déclaration selon laquelle Londres s'engagerait à ne plus procéder à des arrestations sans mandat et à confiner ses troupes aux Casernes si la violence prenait fin véritablement et d'une façon continue.

D'autres observateurs voient, dans le geste de l'IRA, une tentative de reconquérir la sympathie du grand public, lequel aurait été très déçu de l'interruption trop peu justifiée de la trêve de

Noël. En reprenant ses activités terroristes, le 16 janvier dernier, l'IRA se serait aliéné non nombre de gens, même parmi ses supporters. On note même que les détenus qui font la grève de la faim, dans la prison de Portlaoise, n'ont guère reçu la sympathie des républicains du nord.

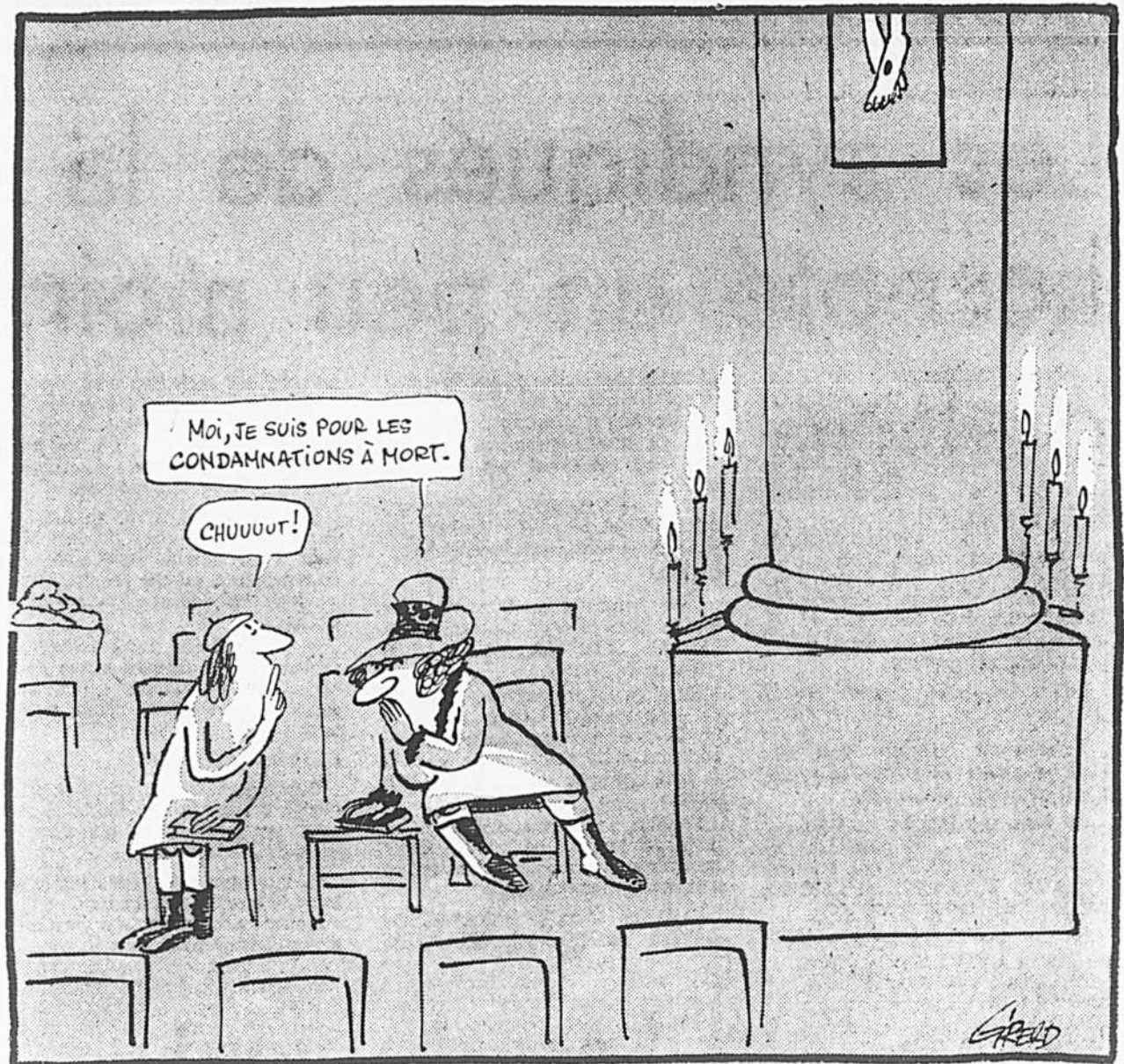
On ne peut douter que cinq ans et demi de guérilla aient écoeuré passablement de monde en Ulster. Tout ce qui traîne se salit, même les révolutions. Aussi, on se pose des questions, même à l'intérieur de l'IRA où des éléments modérés cherchent, depuis un bon moment, dit-on, à renverser la vapeur en incitant les chefs à passer du terrorisme à l'action politique. L'influence de ces modérés commence-t-elle à prévaloir?

Il se peut aussi que l'IRA ait perdu la haute main sur les actes de terrorisme commis en son nom, ce qui affaiblirait son autorité à la table des négociations. En décrétant une trêve sine die, elle pourra dégager sa responsabilité en ce qui concerne les actes commis par des irresponsables sans mandat.

La nouvelle trêve laisse perplexes les protestants d'Ulster qui croient que Londres a dû faire à l'IRA des concessions qui se révéleront inacceptables pour eux lorsqu'elles seront connues.

Craintes de mauvais augure. Fasse le ciel qu'on n'assistera pas à un nouveau renversement de la terreur, les terroristes protestants prenant la relève des terroristes catholiques. Cet affligeant jeu de bascule s'est révélé jusqu'ici très difficile à arrêter dans ce malheureux coin de pays.

Jean PELLERIN



(Tous droits réservés)

Vincent Prince

## Rétablir l'ordre dans la jungle de la construction

Le monde de la construction au Québec va mal, même très mal. C'est devenu une jungle. Chaque séance de la Commission Cliche, avec ses révélations plus sensationnelles les unes que les autres, ne cesse de nous le confirmer.

Tout laisse à désirer dans ce secteur. La sécurité d'emploi n'y a guère de sens. Les employés sont souvent à la merci d'employeurs insolubles ou non professionnellement qualifiés. Des patrons, par peur ou autrement, se font complices d'agents syndicaux peu scrupuleux. Le gouvernement y viole ses propres lois. La liberté syndicale sombre sous les coups du terrorisme. Et la commission chargée d'appliquer le décret de la construction est une sorte de paralytique dont on ne peut attendre grand-chose.

Le temps est venu de songer aux réformes en profondeur. Et, justement, un des plus grands spécialistes en la matière, Me Fernand Morin, président à la fois du Conseil consultatif du travail et de la Commission de l'industrie de la construction, vient d'en proposer quelques-unes qui méritent d'être étudiées avec grande attention.

Tout d'abord, Me Morin estime avec raison que ce secteur, où 33 p. cent des contrats proviennent des institutions publiques, devrait recourir à une planification poussée. Seul un meilleur étalement dans le temps des mises en chantier pourra, à long terme, assurer la stabilisation de cette industrie.

Actuellement, on fonctionne trop souvent au petit bonheur. Le secteur privé et le secteur public peuvent lancer de gros travaux en même temps, quitte à n'avoir plus rien à offrir par la suite pendant de longs mois. Dans le premier cas, on doit faire appel à de la main-d'oeuvre non qualifiée alors que, dans le second, on crée du chômage. De toute façon, il s'ensuit une insécurité d'emploi extrêmement malsaine.

Il faut être d'accord également avec Me Morin quand il soutient qu'on doit accepter "l'idée d'un contingentement, d'un certain con-

trôle des entrées et des venues des entrepreneurs et des salariés" dans le secteur de la construction. Actuellement, il est trop facile de s'improviser entrepreneur ou de se faire embaucher comme travailleur.

Le gouvernement a manifesté à diverses reprises l'intention de légiférer pour exiger des garanties de solvabilité et de compétence de la part des constructeurs. Il est urgent qu'il concrétise ses bonnes intentions. Certains de ces apprentis sorciers sont souvent sans scrupule, multiplient les faillites au détriment des fournisseurs, ne se préoccupent guère des exigences du décret ni de la sécurité de leurs employés. Ils peuvent même servir de paravents à la petite ou grosse pègre.

La préférence aux employés qualifiés ou détenteurs d'une carte de compétence permettrait également de protéger ceux qui vivent essentiellement de l'industrie de la construction. L'insécurité d'emploi, ne l'oublions pas, est une des grandes causes du malaise qui règne dans ce milieu. Au surplus, des employeurs et des employés qualifiés, davantage au courant des normes générales de sécurité sur un chantier, contribueraient à réduire le nombre des accidents stupides que tout le monde déplore.

Mais tous les travailleurs qualifiés, quelle que soit leur allégeance syndicale, doivent aussi avoir une égale chance de décrocher un emploi. C'est ce que dit la loi, mais la pratique est toute différente. Elle est toute différente en raison des bureaux de placement syndicaux, en raison, disons-le franchement, des bureaux de placement de la FTQ. Me Morin suggère donc qu'on élimine ces derniers et qu'on les remplace par "un organisme indépendant qui demeurerait en contact avec les associations patronales et syndicales".

Les bureaux de placement syndicaux sont des armes trop puissantes dans les mains d'un syndicat. Celui-ci peut alors facilement faire chanter un employeur qui n'osera pas recruter des travailleurs d'un syndicat rival, de crainte que la

violence n'éclate sur ses chantiers. En pratique, la violence éclate quand même car l'autre syndicat ne peut accepter passivement d'être victime de pareille injustice. Au surplus, du moins en théorie, les membres d'un syndicat disposant d'un bureau de placement font mieux d'être dociles envers leurs dirigeants s'ils veulent que ceux-ci les recommandent. La démocratie syndicale devient alors la grande perdante.

Me Morin y va encore d'autres suggestions importantes. Retenons particulièrement la dernière. Actuellement, la Commission de l'industrie de la construction, responsable de l'application du décret et donc, en quelque sorte, de la paix sur les chantiers, est un organisme paritaire composé à parts égales de patrons et de syndiqués. Pour Me Morin, tout en gardant cette parité au niveau du conseil d'administration, il y aurait lieu de confier à des professionnels indépendants la direction immédiate des services de cette commission.

Ce serait sûrement une amélioration par rapport à la situation présente qui voit entrepreneurs et syndicats transporter leurs tiraillements et leurs antagonismes au sein même de cette commission de contrôle. Il y a lieu de se demander, toutefois, si Me Morin n'aurait pas dû aller plus loin dans la même direction et préconiser le remplacement pur et simple de cette commission par une régie gouvernementale.

Même si les directeurs de services, en effet, n'étaient pas reliés au monde du travail ou du patronat, quelle liberté d'action auraient-ils vraiment s'ils restaient soumis à un conseil d'administration toujours aussi divisé, toujours aussi exposé à être paralysé selon les humeurs de l'une ou l'autre de ses parties? On se le demande.

Non, on devrait opter résolument pour une véritable régie indépendante complètement à l'abri des affrontements patronaux-syndicaux. Même si, présentement, les partis en cause ne semblent pas trop entichés d'une telle solution.

## ce que pense LE LECTEUR

La CTCUM s'excuse  
auprès d'un usager

N.D.L.R. — LA PRESSE publiait ces jours-ci copie d'une lettre qu'un lecteur, M. Robert Bazinet, avait fait parvenir au président-directeur général de la Commission de transport de la CUM, M. Lawrence Hanigan. En réponse, M. Hanigan a fait parvenir à M. Bazinet la lettre que voici :

Monsieur,  
J'ai lu avec intérêt la vôtre du 21 janvier dernier, concernant la conduite de certains de nos employés.

Je tiens à vous assurer qu'un manque de courtoisie envers nos usagers est inexcusable et des directives sévères sont fréquemment émises à ce sujet. Je transmets votre plainte au service concerné afin qu'une réprimande appropriée soit adressée à ces personnes.

Au nom de la Commission, je vous prie d'accepter nos excuses.  
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,  
Lawrence HANIGAN

Notre service postal,  
quelle inefficacité!

Je désire attirer votre attention sur le fait que notre Association vient de perdre plus de \$100.00 par suite de l'incurie qui règne dans votre ministère.

Voici les faits. Mercredi matin, le 15 janvier, nous avons mis à la poste 1400 convocations destinées à nos membres pour une assemblée devant avoir lieu le 24, soit neuf jours plus tard. Or, aucun ne l'a reçue à temps. Elles vont sans doute nous arriver dans le courant de février... En fait de service postal, c'est farnieux!

Nous réclamons donc le remboursement complet des dépenses inutilement encourues, soit: \$34.00 en timbres, plus \$26.00 pour 1400 enveloppes et 2800 feuilles. Total: \$110.00. Je vous fais grâce des frais de l'encre et de nos heures de travail bénévoles. Au besoin je vous donnerai le nom des deux employés qui ont reçu ces enveloppes le 15 janvier à la station "K" de Montréal.  
Bien à vous,

O. PERRIER,  
Assoc. du P.Q. Bourges  
6873 de Marseille, Montréal.

Autres lettres de lecteurs  
en page D 16

# Les enquêtes du coroner servent d'abord et avant tout la police

par Conrad BERNIER

**IL Y A BELLE lurette** que les avocats, ceux du ministère public tout autant que ceux de la défense, crient le dégoût que leur inspirent la loi et les enquêtes du coroner. Les uns et les autres reconnaissent même à l'unanimité qu'elles constituent, surtout dans les affaires de meurtre, un véritable cul-de-sac légal et humain.

Au cours des quatre dernières années, les bâtonniers du Québec et les présidents de l'Association des avocats pour la Défense se sont faits tour à tour les porte-parole de leurs collègues pour rappeler au législateur et aux justiciables que l'actuelle loi des coroners annulait effectivement, au moins dans une de ses dispositions, l'article 309 du code de procédure civile qui stipule qu'aucun individu n'est tenu de témoigner contre lui-même, c'est-à-dire de s'incriminer personnellement.

## Ce que cherche le coroner

Si aucun individu accusé d'un crime précis n'est tenu, en vertu de la loi, de s'accuser lui-même au cours de son procès, comment pourrait-on accepter, en effet, qu'un individu, qui n'a qu'un statut de témoin, soit tenu de le faire au cours d'une enquête du coroner?

Une enquête du coroner n'est pas un procès, mais une enquête. Et une enquête qui vise uniquement à faire le plus de lumière possible sur les circonstances d'une mort dont les causes sont primum violentes et criminelles.

A l'issue de son enquête, le coroner rend un verdict. Il peut rendre un verdict de responsabilité criminelle et désigner le responsable. Il peut également rendre un verdict de responsabilité criminelle sans pouvoir désigner un responsable. Il peut, enfin, conclure que la preuve n'a pas été faite devant lui d'une responsabilité criminelle et libérer sur-le-champ tous les témoins assignés par le ministère public.

## Témoin ou suspect

Un homme est assassiné au cours d'un hold-up. Son cadavre est transporté à l'Institut médico-légal pour fins d'autopsie. Une enquête policière démarre aussitôt qui débouche finalement devant le coroner. La police s'amène là avec ses témoins parmi lesquels se trouve inévitablement un "témoin important". En fait, celui-ci est le "suspect", celui que les policiers soupçonnent d'être l'auteur de l'assassinat.

A l'instar de tous les autres témoins, ce "témoin important", qui a la plupart du temps été incarcéré depuis quelques jours, sera interrogé sous serment et ses dépositions seront enregistrées par un sténographe officiel. Un procureur l'assiste, qui, bien sûr, demandera pour lui la protection de la Cour.

Le coroner la lui accordera, mais à la condition qu'il dise toute la vérité!

Le coroner, en effet, dira au "principal témoin": "Ce que vous nous apprendrez relativement à la mort de monsieur X ne sera jamais utilisé contre vous devant une Cour de justice. A condition, cependant, que vous disiez toute la vérité..."

## Une cour de police?

Si ce "témoin important" refuse de parler, le coroner a le pouvoir de le trouver coupable d'outrage au tribunal et de lui imposer une peine d'emprisonnement. S'il décide plutôt de dire tout ce qu'il sait relativement aux circonstances et à sa participation à la mort de monsieur X, il fournit automatiquement aux policiers enquêteurs des renseignements qui confirment leurs soupçons ou permettent, plus simplement, de relancer une enquête qui jusque-là, piétinait.

"C'est ça qui est grossier et inacceptable, à tous points de vue, dans ces enquêtes du coroner, soutiennent les avocats. Plus souvent qu'autrement, la police échoue devant le coroner parce qu'elle compte sur les dépositions des témoins et surtout sur celles du "suspect" pour rassembler des éléments valables de preuve. Ça, ça s'appelle arracher de la preuve à un individu nonobstant le droit absolu de ce dernier à ne jamais s'incriminer de quelque façon que ce soit, pour quelque crime que ce soit, devant quelque Cour que ce soit. Dans des cas de cette nature,

une Cour du coroner devient, en somme, une Cour de police où cette soi-disant protection de la Cour est plutôt factice. Quand elle a des éléments de preuve dans une affaire de meurtre, la police, au lieu de s'attarder devant le coroner, devrait procéder par une accusation directe en Correctionnelle. Quand elle n'en a pas, elle n'a qu'une chose à faire: poursuivre son enquête!"

## Les "journalistes" vautours

Mais ces enquêtes du coroner ne sont pas seulement un cul-de-sac légal puisqu'elles s'avèrent aussi et plus souvent qu'autrement démolisseuses de réputations. Face à ce problème humain considérable, c'est la publicité entourant ces enquêtes qui est mise en cause.

L'enquête du coroner est publique. Le coroner peut toutefois ordonner le huis clos. A la vérité, il ne l'ordonne jamais. On peut même affirmer que plus l'affaire en cours est sensationnelle moins il pense au huis clos. Les reporters et les photographes d'une certaine presse, qui se fait depuis longtemps une "spécialité" des enquêtes du coroner, sont d'ailleurs inévitablement présents, massivement présents, voraces, impitoyables, et leur voracité, pour le coroner, signifie quasiment un interdit d'ordonnance de huis clos. Le comportement de la meute des photographes désarçonne et effraie.

Il faut, en effet, les voir bondir vers le "principal témoin" lorsque

celui-ci, menottes aux poignets, surgit brusquement dans la Cour pour comprendre aussitôt que rien ne pourrait les arrêter, même pas un ordre du coroner! Certains jours, on les retrouve quasiment assis sur les genoux du coroner...

## Dommages irréparables

Les enquêtes du coroner n'ont cependant pas toujours le dénouement prévu ou souhaité par les policiers enquêteurs et les procureurs du ministère public. Il arrive souvent que des "témoins importants" sont libérés au stade de l'enquête préliminaire ou acquittés à celui d'un procès.

Pendant des semaines, voire des mois, ces justiciables ont pourtant été livrés en pâture à des centaines de milliers de lecteurs aussi voraces que ceux qui se chargent de les rassasier. Au chapitre des réputations démolies, autant au niveau des familles que des individus, les dégâts sont irréparables. Ils le sont d'autant plus que cette presse avide de sang ne fait jamais le moindre effort pour éponger ses éclaboussures.

La position des avocats est donc très claire: dans les affaires de meurtre, les enquêtes du coroner sont inutiles, illégales, abusives à tous les niveaux. Ils ne s'opposent pas, cependant, à la tenue d'enquêtes du coroner dans les cas de mort non violente où une preuve peut être finalement faite d'une certaine négligence criminelle. A la condition, toutefois, qu'on corrige substantiellement certaines dispositions de la loi actuelle.

# LE MONDE

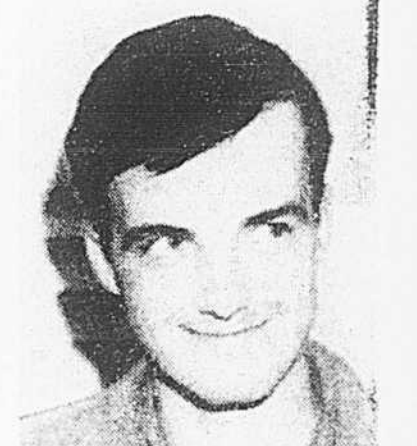
## Transfuges américains chez les Vietcong

Tout au long du conflit vietnamien le sujet avait été écarté, ignoré, nié: celui des militaires américains passés dans les rangs de l'ennemi. Et aujourd'hui encore la question n'est que de temps à autre évoquée.

Par exemple, des officiers américains à Saigon ont signalé, la semaine dernière, le cas du caporal McInley Nolan qui, selon certains rapports, se bat dans les rangs des maquisards au Cambodge. Des journalistes disent connaître d'autres cas.

Les informations, ou plutôt les rumeurs, concernant les soldats américains ralliés au Front National de Libération, remontent à près d'une dizaine d'années. Elles prennent une certaine consistance en 1969, avec le fameux cas "marine vietcong". Cette année-là, des "marines" U.S. en patrouille près de la zone démilitarisée tombent dans une embuscade tendue, affirmant, par des Nord-Vietnamiens aux côtés desquels se bat un Américain portant l'uniforme des "marines". L'homme fut, paraît-il, abattu lors de l'affrontement. Le porte-parole militaire américain interrogé à l'époque affirma qu'il n'avait aucune connaissance de l'incident.

Cas encore plus mystérieux du fait du secret officiel celui de "Salt", "Pepper" et "Pork chop".



Le sergent John Sweeney, le plus célèbre transfuge connu chez les "G.I." qui ont combattu au Vietnam.

trois "G.I." qui auraient servi dans les rangs du FLN le long des côtes du centre et du nord du Sud-Vietnam. Entre 1969 et 1972, nombreux furent les rapports transmis au commandement général et aux journalistes par des militaires ou des civils sud-vietnamiens.

Tous signalaient la présence de ces trois hommes dans les rangs des maquisards. Les rapports sur ce point furent plus nombreux lors de l'offensive de 1972. Le reporter de l'UPI Edward Bassett reçut, en ce qui le concerne, plusieurs témoignages de réfugiés de la province de Binh Dinh, dans le nord du pays, confirmant que ces trois "deserteurs" opéraient avec les "Vietcong".

D'autres cas ont été relevés. Début 1969, le "marine" John M. Sweeney disparaissait de son unité et était porté déserteur. On l'entendit peu après sur les ondes de la radio du FLN inviter les "G.I." à imiter son exemple. Le sergent Sweeney rentra dans son pays, via la Suède, en 1971 et fut inculpé sur un motif mineur: absence du corps sans autorisation. L'affaire a été ensuite plus ou moins enterrée.

Il a aussi été question d'un "Australien" chargé d'attirer les militaires américains dans des embuscades. Dans ce cas et dans d'autres, aucune trace précise ne fut jamais trouvée.

Les hostilités n'étant toujours pas terminées, le "no comment" sec des porte-parole américains ou celui du FLN ne font qu'accroître les spéculations et la curiosité. Car il se dit encore que des déserteurs américains n'ont pas abandonné le maquis et qu'ils s'y battent toujours.

# De plus en plus d'inadaptés dont on cherche surtout à se débarrasser

**1** Dans le premier d'une série de trois articles sur les jeunes délinquants, Claire Dutriscac parle des causes de l'inadaptation sociale qui rend des jeunes "insupportables" dans leur milieu et des préjugés existant dans le public au sujet du traitement des troubles psychiques.

par Claire DUTRISAC

**FACE AUX** jeunes inadaptés, la société se partage en deux: les rigoristes réclament des mesures plus sévères à leur égard. Les tenants d'un laxisme bien porté se scandalisent de la moindre contrainte.

Il existe toute une gamme d'inadaptés. Ceux qui nous intéressent, pour l'instant, ce sont les garçons et les filles que leur milieu rejette. Les spécialistes parlent "d'acting out"; le profane dit: "Ils ne sont plus endurables!" Ils sont chassés de l'école; les parents s'arrachent les cheveux; la police les a à l'oeil. Bref, ils n'ont de place nulle part. Et ils manifestent leur réaction à ce rejet par des actions que leur environnement condamne. Le cercle vicieux est établi.

## Des enfants de choeur?

Qu'est-ce exactement qu'un inadapté? Mes interlocuteurs sont unanimes: c'est un produit de notre société. Quand les jeunes se retrouvent dans des établissements à sécurité maximum, c'est qu'ailleurs, on n'en veut plus, même pas dans des maisons de semi-liberté. Ils constituent, parfois, un danger pour la société qui est alors bien heureuse de s'en protéger en les emprisonnant.

Les éducateurs (et le terme est pris ici dans un sens très général) héritent donc d'une situation qui provient soit de la famille, soit de l'école, soit du monde des loisirs où les autorités ont failli. Ils sont quotidiennement confrontés à ces jeunes qui ne sont pas toujours "des enfants de choeur ni des enfants de Marie".

Qui sont-ils? Je demande des exemples. Commence alors une pitoyable litanie. "Il y a les cas d'inceste. Il y a les enfants "charroyés" d'un foyer nourricier à l'autre. Il n'est pas rare qu'il y ait dix, quinze, vingt placements en l'espace de quelques années. Il y a les enfants issus de foyers "éclairés". On précise ici: non seulement là où il y a une séparation ou divorce, mais où l'éclatement des relations existent, en fait, sinon officielle-

ment. Il y a les enfants qui vivent avec des parents qui sont des cas psychiatriques avancés. Ces enfants subissent souvent des torts irréversibles si la situation dure un peu trop longtemps. Il y a l'enfant pris dans un réseau de délinquance, incapable de s'en sortir. Il y a celui sur qui on projette une image négative: "Tu es un paresseux, un voleur, un rien du tout" et qui finit par ressembler à cette image. Il y a les enfants maltraités...

Il y a aussi les victimes des éternels fléaux de la prostitution, de l'alcoolisme, et de celui propre à notre temps: la drogue.

La tâche des éducateurs n'est pas facile. "Mais on est très exigeant pour eux. Au lieu de chercher à comprendre, à leur donner des moyens d'action et de recherche, on monte les faits en épingle. Cette publicité retombe sur l'inadapté."

"Ce qui me frappe, dans la perception du public, c'est le double standard qu'il applique, selon qu'il s'agit d'une maladie physique ou d'une maladie psychique. On accepte volontiers qu'un malade physique soit retiré de son milieu, placé dans un milieu aseptique. On accepte que l'on pratique sur lui des interventions chirurgicales, qu'on le mute même pour le guérir. Pour l'inadaptation, qui est une maladie psychique, on réprovoque l'isolement dans une institution qui le soustrait aux influences pathogènes qu'il subit."

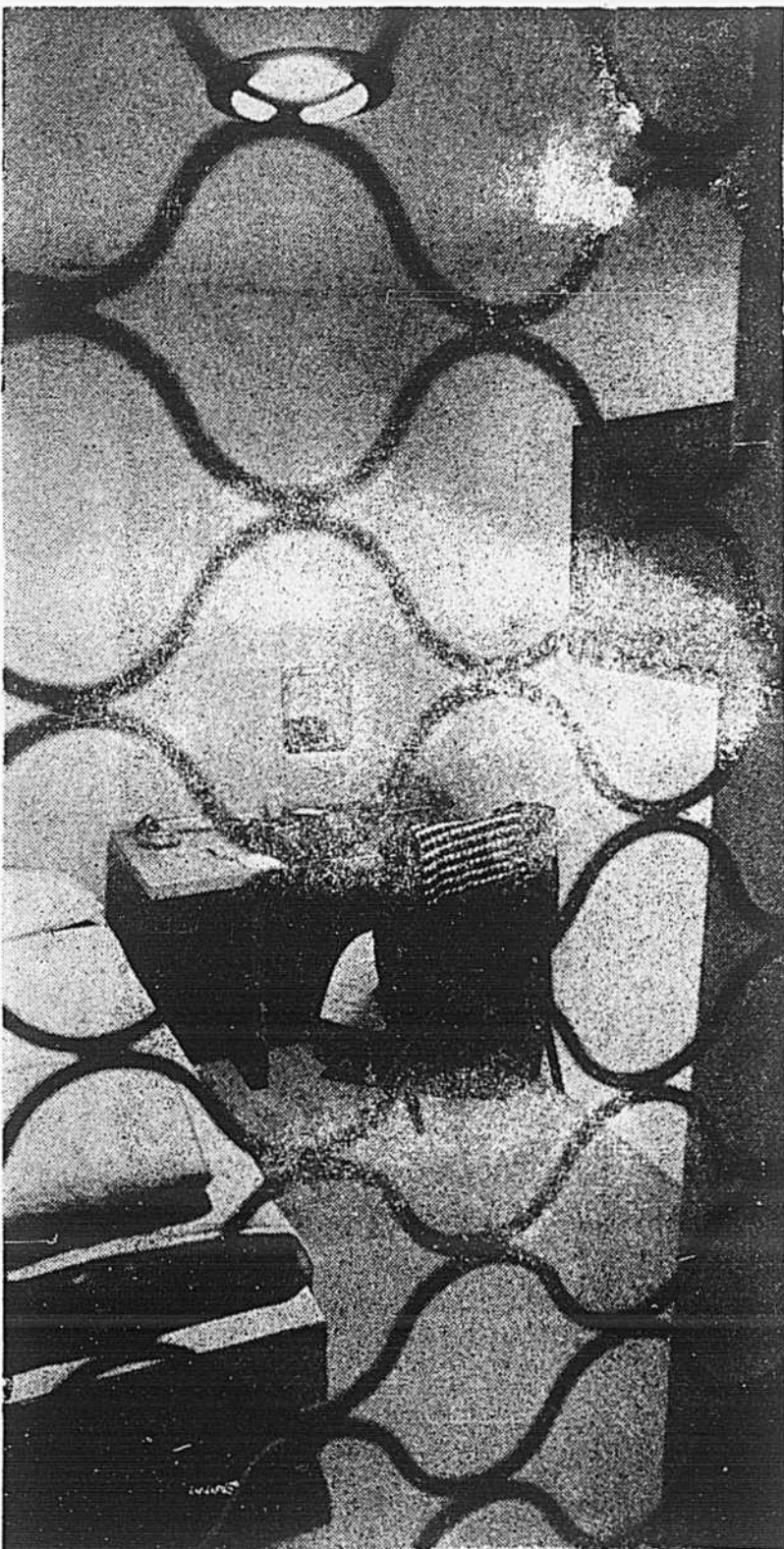
"Pourtant, le parallèle peut être tracé. Je comprends mal que, lorsqu'il survient, dans les établissements pour délinquants, des "décompensations" de la part des jeunes, (émeutes, violences, suicides), le public et les journaux disent que c'est dû aux conditions de l'institution."

"Dans un cas de suicide, par exemple, on dit: cet enfant s'est détruit à cause de l'institution, jamais malgré l'institution. Pourtant, dans un hôpital, un enfant peut mourir aussi de sa maladie."

## Pourquoi devient-on inadapté?

Pour qu'une personnalité se développe harmonieusement, plusieurs conditions sont requises: biologiques, affectives, culturelles, socio-morales, etc. Si l'une ou l'autre, ou plusieurs de ces conditions font défaut, on aboutit à l'inadaptation.

Le rythme intense de la vie moderne, les structures de notre société contribuent à la désagrégation de la personnalité. Qu'on pense seulement aux polyvalentes où l'enfant change constamment de professeurs, de locaux. Si, dans sa famille, il a déjà subi une situation



A Notre-Dame de Laval, est-ce vraiment un enfer? Disposition du personnel requis pour la rééducation des jeunes filles?

d'insécurité, l'école va accentuer cette faille.

Autrefois, l'école, et des mouvements de jeunesse, compensaient le manque de structuration de l'individu dans son milieu familial.

Les parents ne sont pas toujours la cause des troubles de comportement de leur enfant. Celui-ci contribue aussi parfois à l'instabilité du couple. Un exemple très simple. L'insécurité produite par le man-

que d'argent désunit les parents. L'enfant ressent le contre-coup de ce problème, devient agressif envers son père ou sa mère. Encore une fois, le cercle vicieux est créé où les êtres vont se heurter et se faire mal mutuellement.

Le morcellement de la vie moderne est un facteur important, et dans le dépistage de l'inadaptation, et dans son traitement. Un organisme s'occupe des questions financières, un autre de la santé, un autre des problèmes affectifs, etc. L'individu est de moins en moins perçu et traité comme un tout, mais comme un ensemble de morceaux que les spécialistes se partagent. C'est d'ailleurs pourquoi l'on revient à l'approche globale de la personne humaine, tant pour les soins physiques que psychiques. D'où la création d'équipes multidisciplinaires.

## Souvent trop tard!

"Souvent, on reçoit un jeune de 17 ans. Et on rage littéralement. Car lorsqu'on voit son histoire, on s'aperçoit que son comportement délinquant aurait pu être décelé à douze ans. A cet âge, c'est été facile de prévenir sa détérioration et de le traiter."

On semble considérer les institutions de rééducation comme des "dépotoirs". Certains cas ne peuvent être traités en cliniques externes. On bâtit des maisons. Mais se soucie-t-on suffisamment du personnel qui prendra charge de ces enfants?

On établit des programmes théoriquement valables. Mais qui devra et pourra les appliquer? Les idées généreuses auxquelles les médias d'information font écho aboutissent parfois à la catastrophe simplement parce qu'on a négligé l'aspect primordial du personnel.

"Ainsi, on a vidé les crèches et les orphelinats et on a confié les enfants à des foyers nourriciers qui n'avaient aucune préparation pour les recevoir. Les foyers nourriciers sont loin d'être un succès."

En résumé, du ciment et des briques, de beaux programmes sur papier... et des éducateurs qui héritent de situations insupportables pour les autres mais dans lesquelles ils doivent vivre quotidiennement, sans qu'on leur ait donné les moyens nécessaires pour accomplir leur tâche... à la satisfaction de ceux qui n'ont qu'à les observer et à les juger!

DEMAIN: "Les maisons poubelles"

# Base de plein air au coeur de Longueuil

par Lucien RIVARD

Dans le monde pollué qui est le lot de tous les citadins d'aujourd'hui, la recherche d'un coin de verdure et de calme où se détendre et récupérer constitue certes le problème de tous les jours.

Pour les résidents de la ville de Longueuil, ce problème n'en est plus un parce que l'on élabore depuis déjà quelques années un projet de Base de plein air, et ce, au coeur même de la municipalité.

Si jusqu'à ce jour on s'est efforcé de ne pas trop faire de publicité à ce centre familial de plein air, c'était surtout pour ne pas nuire à la bonne marche du projet et empêcher jusqu'à un certain point la spéculation qui aurait pu le faire avorter.

Pour le deuxième hiver d'affilée, les résidents de la ville peuvent jouir de cet immense secteur boisé qui s'étend dans le voisinage du Colisée Jean-Béliveau, entre les rues Curé-Poirier et Lafontaine, d'une part, et Adoucoure et Jean-Paul Vincent, d'autre part.

Grâce à des subventions du haut commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, la municipalité a pu, au cours des deux derniers hivers, livrer cet espace aux amateurs de ski de fond, aux raquetteurs, aux amateurs de glissades et aux patineurs.

Toutefois, le projet global prévoit une utilisation à l'année longue. Ainsi, dès que la municipalité en aura terminé avec les formalités de l'acquisition des terrains, on pourra mettre en branle le développement de ce centre.

La base de plein air de Longueuil, couvrira une superficie de 35 millions de pieds carrés, soit plus que le parc du Mont-Royal, tout en offrant une diversité de mode de loisirs qui ne sont à la portée de personne dans la région métropolitaine.

La ville de Longueuil est déjà propriétaire de quelque 13 millions de pieds carrés alors que 11 millions d'autres sont sous option. Il ne reste plus à négocier que 11 millions de pieds carrés, soit moins du tiers des terrains compris dans ce secteur.

Ce centre sera très facile d'accès grâce à la mise en place de quatre terrains de stationnement, au quatre coins du secteur, à l'intérieur duquel on retrouvera de tout.



En dévalant une pente à bord d'un traineau d'enfant, le maire Marcel Robidas de Longueuil, a inauguré la Base de plein air de cette ville. Si les services offerts dans cet immense espace de verdure de 35 millions de pieds carrés sont actuellement limités, le plan d'aménagement de ce secteur est rempli de promesses.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Outre les immenses terrains de pique-nique, on envisage d'aménager trois lacs et des canaux pour permettre le canotage. L'un de ces lacs sera agrémenté d'une plage.

Autour de ces lieux, qui seront les plus fréquentés, on envisage l'établissement d'une ferme d'équitation, d'une ferme expérimentale avec des animaux, d'un théâtre de plein air, d'un centre d'exposition, de divers ateliers, d'un centre d'interprétation de la nature, d'un secteur réservé au tir à l'arc, etc.

L'hiver, en plus des pistes de ski de fond déjà existantes, de la raquette, du patinage et de la glis-

sade, on pourra également pratiquer le ski alpin puisque la municipalité a prévu d'ériger une butte artificielle en acheminant sur place toute la terre provenant des divers travaux d'excavation.

Le secteur étant déjà fortement boisé, il sera également agréable pour les amateurs de la nature de déambuler à travers tout un dédale piétonnier que l'on entend aménager à travers les sous-bois.

Même si elle existe depuis près de deux ans, la Base de plein air de Longueuil vient tout juste d'être inaugurée.

Lors de cette inauguration, le

maire Marcel Robidas, qui était accompagné de plusieurs membres du conseil et de nombreux directeurs de service de la ville, a souligné le besoin de plus en plus important pour les citadins de prendre le grand air.

Il a précisé que la municipalité tentait à tout prix de protéger cet îlot de verdure tant pour la population locale que pour celle de la région.

M. Robidas a précisé que le développement de ce secteur se fera de façon progressive en ajoutant des activités nouvelles à chaque année.

## DRAME

SUITE DE LA PAGE A 1

venu à la barre plus docile. Il avait déclaré se souvenir du mauvais fonctionnement du remonte-pente de la pente 71, le 3 janvier, mais il ne se rappelait pas qui l'avait réparé et à quel moment.

Selon le Dr Silverman, d'Ottawa, père de la jeune fille, la disparition avait été rapportée à 15 h., le 3 janvier, alors qu'elle devait le rejoindre après avoir skié toute la journée. L'adolescente serait arrivée sur les pentes le matin à 10 h.

La jeune Linda avait acheté son ticket, qui fut présenté comme pièce à conviction, entre 9h20 et 9h30 pour les pentes 71 et 72.

Les témoignages des employés furent contradictoires. Ils s'entendirent pour déclarer qu'aucun accident n'était survenu sur les pentes 71 et 72 ce jour-là. Roger Léger, Jacques Lamoureux, Oscar Rouleau et Serge de Koninck se rappelaient qu'une poulie du T-Bar avait été défectueuse et qu'elle avait été réparée. Mais ils ne s'entendaient pas sur les dates.

Le témoignage du concessionnaire des pentes 71 et 72, M. E. Albrechtson, de Saint-Sauveur-des-Monts, sous contrat avec M. Victor Nymark, n'avait pas apporté plus d'éclaircissements à l'affaire.

M. Albrechtson, qui était président d'Albrechtson Enterprises, avait comme ses employés déclaré que le 3 janvier aucun accident ne s'é-

tait produit sur les pentes. Il avait expliqué avoir appris la disparition de l'adolescente vers la fin de l'après-midi. Il avait, en compagnie du Dr Silverman, effectué des recherches qui s'étaient révélées vaines.

Quand le procureur de la Couronne, Me Charles Cliche, avait essayé de savoir pour quelle raison M. Albrechtson avait, le 6 janvier 1970, deux jours après la découverte du cadavre de Linda Silverman, changé le nom de sa compagnie, Aero Doo Incorporated pour Albrechtson Enterprises Incorporated, il avait répondu que ceci était de toute façon en voie de se faire. Me Cliche n'avait pas réussi à savoir autre chose si ce n'est que du 8 novembre 1969 au 6 janvier 1970, la compagnie fonctionnait illégalement puisqu'elle n'était pas incorporée.

### Les assurances

La question des assurances qui protègent les usagers des T-Bar des pentes 71 et 72 avait également été soulevée. M. Albrechtson avait déclaré qu'il était assuré pour ses propres risques mais que les "primes étaient trop exorbitantes". Au stade de la signature du contrat, avait-il expliqué, le propriétaire aurait été satisfait de ces assurances.

Le Dr Louis-Raymond Trudeau, de l'Institut de médecine légale du Québec, avait précisé lors de l'enquête que la mort était due à l'asphyxie, que certaines blessures avaient seulement pu être causées

par une "pression forte et constante" et qu'il était peu probable qu'elles aient été causées par une main humaine. Le Dr Jean-Marie Valcourt avait également déclaré que la jeune fille avait été étranglée par une corde reliée à un objet stationnaire.

### La sécurité

Lors de cette enquête du coroner, les questions de sécurité sur les pentes de ski comme celles de la responsabilité du propriétaire furent soulevées tant par le procureur de la Couronne que par le coroner.

Voilà que cinq ans plus tard, un coroner aura à se poser les mêmes questions!

Comment la petite Marie-Claude

Pelletier a-t-elle pu être broyée dans l'engrenage du remonte-pente samedi matin?

Comment se fait-il qu'aucun système d'arrêt n'ait fonctionné lorsque la fillette a franchi la barrière?

Y avait-il un gardien? Le système du T-Bar ne devrait-il pas être interdit? N'est-il pas un danger public? Ou n'y a-t-il pas lieu de l'améliorer?

La sécurité sur toutes les pentes de ski sera remise en question.

Marie-Claude Pelletier est restée accrochée au fil de fer et elle est passée dans l'engrenage de la poulie. Il y avait une trentaine de témoins. Dans le cas de Linda Silverman aucun témoin ne s'est manifesté.

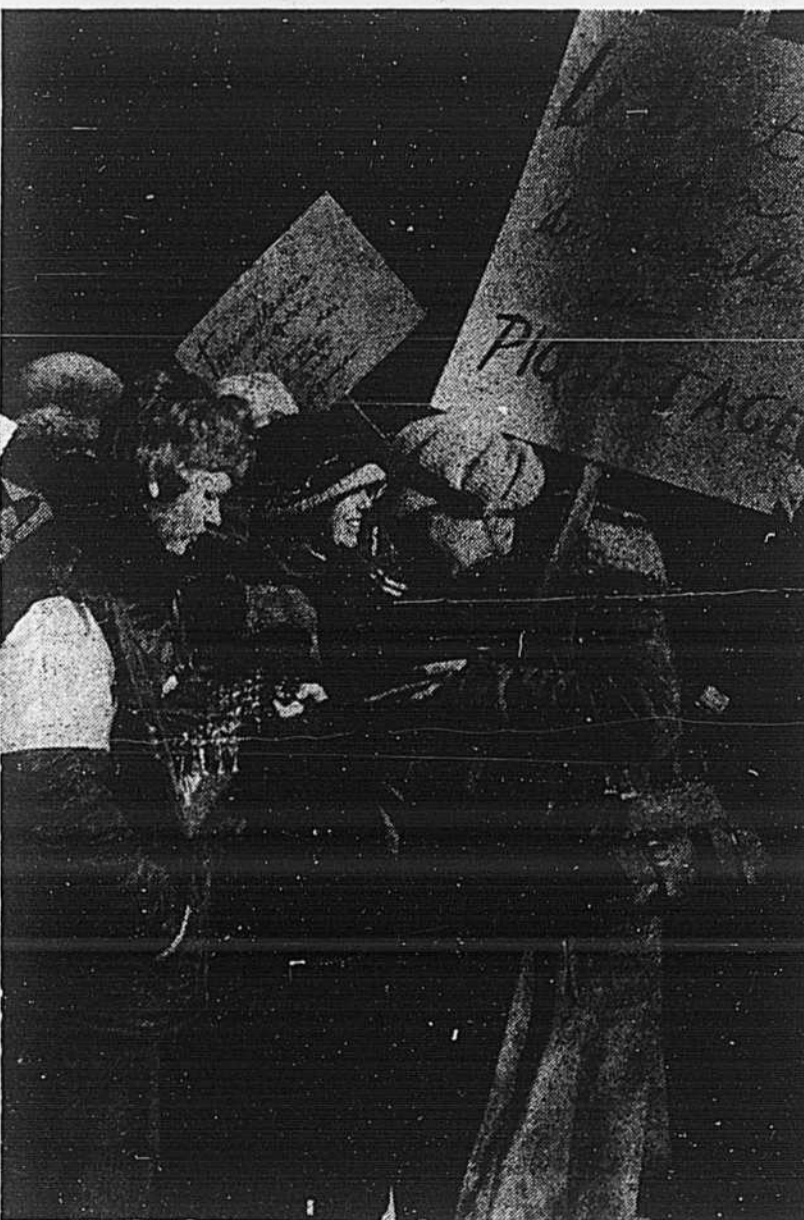


photo Réal St-Jean, LA PRESSE

## "Outrage au tribunal"

Près de 75 membres de l'Union des artistes ont défilé paisiblement, hier après-midi, devant le palais de justice de Montréal. Cette manifestation avait pour but d'appuyer les grévistes de la United Aircraft, dont six sont accusés d'outrage au tribunal. Cette marche s'inscrit dans le cadre de la campagne lancée par la Fédération des travailleurs du Québec pour appuyer les grévistes de cette compagnie de la rive-sud qui sont sans travail depuis 13 mois. L'Union des artistes est affiliée à la FTQ.



22 Droits réservés

## PROJET

SUITE DE LA PAGE A 1

moment de \$15 à \$20 millions comprendrait la rénovation des commerces et des résidences du quartier, en partie subventionnée, la construction de nouvelles voies d'accès pour les automobilistes, au moins une bouche de métro directement sur la Plaza, un toit, la climatisation...

C'est en 1953 que la Plaza Saint-Hubert Inc. a fait ses premiers pas en groupant la majorité des marchands du coin.

En 1961, la Plaza commandait des émissions de télévision comme un grand commerce de détail national. On se souvient des débuts de Réal Giguère à "10 sur 10"...

## SYNCRUDE

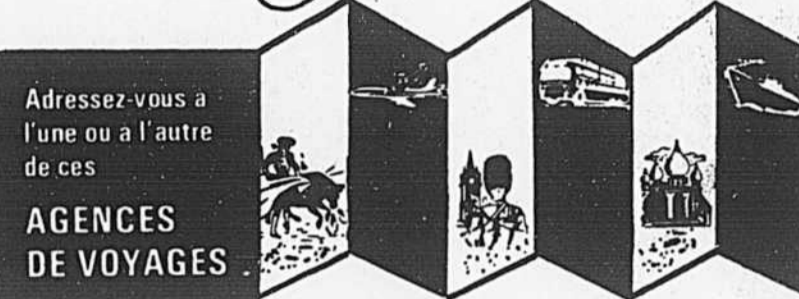
SUITE DE LA PAGE A 1

\$10.50 ou \$11 pour importer le pétrole du Moyen-Orient.

Il y a malgré tout une consolation à tout cela : non seulement Ottawa et les provinces productrices, en pratiquant des prix aussi élevés, cessent-ils de subventionner les consommateurs de pétrole, mais l'ensemble des Canadiens cette fois profiteront des retombées de prix plus élevés sous forme de redistribution des recettes fiscales ou de non-augmentation des impôts.

Chose certaine, l'imbroglio de l'affaire Syncrude aura accéléré le processus et avant de s'y lancer, il importe de bien saisir l'impact de l'accord conclu à Winnipeg.

*Vous désirez du bon temps?*

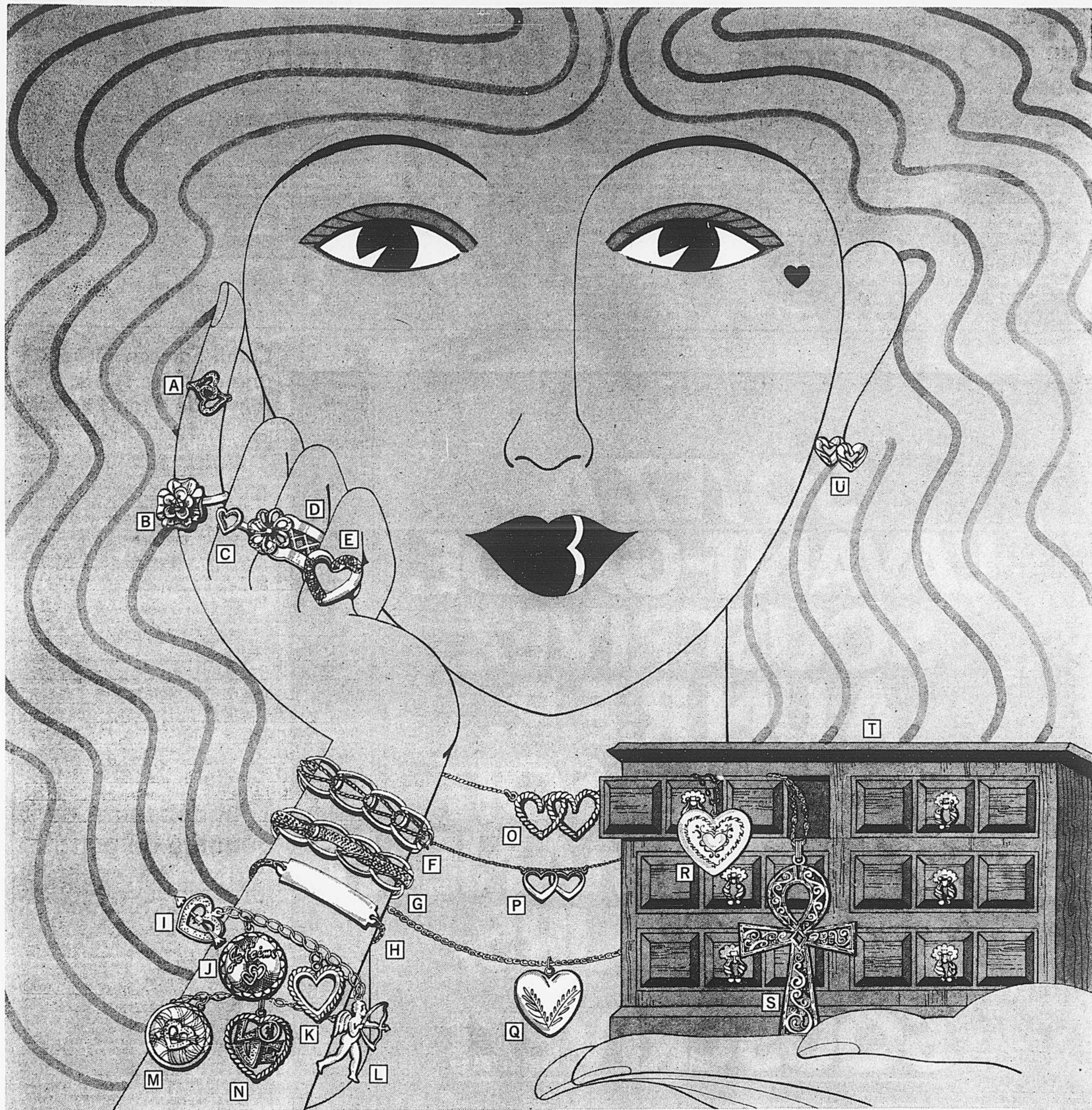


CENTRE VILLE		
VOYAGES A.M.C. LTÉE	1110, Sherbrooke ouest suite 2108	845-3241
VOYAGES ALPERN INC.	1253, McGill College, suite 240, coin rue Ste-Catherine	866-7811
AMERICAN EXPRESS CO. LTD.	1200 rue Peel	861-3611
VOYAGES BEL-AIR INC.	2155 rue de la Montagne	844-8817
VOYAGES R. BERGERON INC.	Métro Guy	935-1182
AGENCE DE VOYAGES HOLIDAY INC	550 ouest, rue Sherbrooke	849-3571
VOYAGE HONE	1460 Union	845-8221
VOYAGES INTER-NATIONS	180 est, rue Dorchester	JOUR: 871-9273 SOIR: 722-6281 ET FIN DE SEMAINE
VOYAGES KUEHNE & NAGEL	485 rue McGill	861-9311
AGENCE de VOYAGES HENRI KELENY	2112, boul St-Laurent (Angle Sherbrooke)	845-3111
AGENCE de VOYAGES MEADOWS	751 Square Victoria	849-1243
VOYAGES PANORAMA INC.	Tour de la Bourse Place Victoria	866-8856
VOYAGES SELECT LTÉE	620, rue Cathcart suite 504	866-3345
TOUREX VOYAGES INC.	1454 de la Montagne, Suite 211	843-8873
VOYAGES TRAVELAIDE	1010 ouest, rue Sainte-Catherine	861-7272
VOYAGES UNIVERSE TRAVEL SERVICE	1, Plaza Alexis-Nihon Etage de Modes	932-2911
AGENCE DE VOYAGES VIAU	3428, rue St-Denis	842-1751
EST		
AGENCE DE VOYAGES ATLAS	1821 est, rue Sherbrooke	527-8881
VOYAGES R. BERGERON INC.	7190 boul. Pie-IX	376-6700
AGENCE VOYAGE INTERNATIONAL	1589 Jean-Talon Est Montréal	728-9281
AGENCE DE VOYAGES MAISONNEUVE	3905 est, RACHEL	255-4162 255-4141
VOYAGES TRAVELAIDE	4454, rue Saint-Denis	845-8225
VILLE D'ANJOU		
AGENCE DE VOYAGES MARTIN	Place Versailles 7275 est, rue Sherbrooke	353-6930
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Les Galeries d'Anjou	353-7650
OUEST		
AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC & PACIFIC	4950 ch. Queen Mary suite 405	735-4181
AGENCE DE VOYAGES LAING INC.	6260 ave Victoria suite 1	735-4451
AGENCE DE VOYAGES LaSALLE	388, rue Laffeur LaSalle	366-8262
ST LAURENT		
AGENCE DE VOYAGES JAPON-CANADA LTÉE	329, Benjamin-Hudon, St-Laurent	332-1325
NORD		
VOYAGES R. BERGERON INC.	7725 St-Denis	273-3301
AGENCE DE VOYAGE JONICA	5392 boul. St-Laurent	279-6396
VOYAGES MONTAMBAULT Inc.	Plaza St-Hubert 6321 rue St-Hubert	279-7321
TOTAL VOYAGES ENR.	361 est, boul. Henri-Bourassa	382-2429 382-3483
VOYAGES TRAVELAIDE	911 est, rue Beaubien	273-7755
LAVAL		
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Carrefour Laval	688-6211
VOYAGES MONTAMBAULT INC.	512, boul. des Laurentides, Pont-Viau Centre d'achats Duvernay, 3100, boul. de la Concorde	669-1738 661-4860
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Laval	688-5310
ST-EUSTACHE		
VOYAGES MONTAMBAULT Inc.	350 boul. Sauvé St-Eustache	627-4761
SAINT JEROME		
JARC VOYAGES	Appels de Montréal 22 rue Legault, Saint-Jérôme	430-3657 436-3520
RIVE SUD		
AGENCE DE VOYAGES GASTON HOULE	536, Marie-Victorin Boucherville	655-0624
G.W. CLARK & CO. LTD.	43 rue Green, Saint-Lambert	671-5555
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Place Longueuil	679-3777



Voyagez rassuré, demandez à votre Agence de Voyages, l'assurance voyage souscrite auprès de Lloyd's de Londres par l'intermédiaire de l'Agence d'Assurance le Voyageur Ltée

*Consultez nos pages touristiques chaque samedi*



# Laisse aller ton coeur et comble-la!

(nous garderons secret les prix étonnamment bas de Cardinal)

**A** Bague double coeur en or 10 carats. Prix de détail suggéré \$63.00  
Bas prix Cardinal: **\$35<sup>00</sup>**

**B** Bague à diamant solitaire, .09 point, monture deux tons en forme de fleur en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$180.00  
Bas prix Cardinal: **\$99<sup>50</sup>**

**C** Bague en forme de coeur en or 10 carats. Prix de détail suggéré \$33.25  
Bas prix Cardinal: **\$22<sup>50</sup>**

**D** Bague de fiançailles à diamant, 15 points, en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$265.00  
Bas prix Cardinal: **\$175<sup>00</sup>**

**E** Bague à diamant et rubis authentique en forme de coeur, .16 points en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$300.00  
Bas prix Cardinal: **\$175<sup>00</sup>**

**F** Bracelet motif de chaîne en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$99.95  
Bas prix Cardinal: **\$69<sup>95</sup>**

**G** Bracelet motif fil tissé en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$119.95  
Bas prix Cardinal: **\$79<sup>95</sup>**

**H** Bracelet chaîne 7" en or 10 carats I.D. Prix de détail suggéré \$22.50  
Bas prix Cardinal: **\$15<sup>00</sup>**

**I** Charme coeur transparent en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$22.00  
Bas prix Cardinal: **\$15<sup>00</sup>**

**J** Charme "Je t'aime" en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$34.50  
Bas prix Cardinal: **\$19<sup>95</sup>**

**K** Charme coeur en or 10 carats. Prix de détail suggéré \$11.25  
Bas prix Cardinal: **\$8<sup>95</sup>**

**L** Charme cupidon en or 10 carats. Prix de détail suggéré \$29.00  
Bas prix Cardinal: **\$14<sup>50</sup>**

**M** Breloque de charme avec au centre un coeur gravé en relief en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$69.95  
Bas prix Cardinal: **\$36<sup>90</sup>**

**N** Charme coeur "Love" en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$57.50  
Bas prix Cardinal: **\$26<sup>95</sup>**

**O** Pendentif double coeur en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$26.50  
Bas prix Cardinal: **\$16<sup>95</sup>**

**P** Collier double coeur en or 10 carats. Bas prix Cardinal: **\$22<sup>50</sup>**

**Q** Médaille ouvrant en forme de coeur, plaqué or. Bas prix Cardinal: **\$9<sup>95</sup>**

**R** Médaille ouvrant en forme de coeur, en argent Sterling. Bas prix Cardinal: **\$9<sup>95</sup>**

**S** Croix égyptienne gravée en or 10 carats. Prix de détail suggéré \$84.25  
Bas prix Cardinal: **\$69<sup>95</sup>**

**T** Boîte à bijoux musicale. De style méditerranéen avec poignées fini antique, et 4 tiroirs doublés. Mélodie "Somewhere My Love". 10 1/4" x 5 1/4" x 7". Bas prix Cardinal: **\$15<sup>75</sup>**

**U** Boucles d'oreilles double coeur en or 14 carats. Prix de détail suggéré \$25.00.  
Bas prix Cardinal: **\$16<sup>50</sup>**

LES DISTRIBUTEURS  
**Cardinal**

MONTREAL (EST) Centre d'achat St-Pierre - 101, boul. Cardinal Léger Centre d'achat West End Mall - boul. des Sources Dollard des Ormeaux Centre d'achat Dorval Gardens - Dorval Plaza Newman - 389, Dollard - LaSalle 5787 Queen, rue Sherbrooke (Wilson)

Mtl. Cowardin - 5600, boul. Cowardin Centre d'achat Windsor - 2695, Van Horne 11947, boul. Laurentien (Salaberry)

LAVAL Centre d'achat St-Martin - 901, boul. Clément Labelle (Chomedey) Carrefour Laval - 3035, boul. La Carrière

Centre d'achat Duvernay - 3100, boul. de la Concorde MONTREAL (EST) Centre d'achat Repentigny - 171, d'Arville Place Bourassa - 6000 est, Henri Bourassa 4455 est, rue Jean Talon (Pl. D.) 900 west, rue St-Zotique (St-André)

Place Frontenac - 2600 est, rue Ontario (du Havre) RIVE-SUD Centre d'achat régional de Châteauguay - 252, boul. d'Anjou Centre d'achat Greenfield Park - 345, boul. Taschereau LES LAURENTIDES 408, boul. St-Joseph - St-Eustache

Centre d'achat Ste-Thérèse - 300, boul. Sicard Place Lafontaine - 2016, St-Georges (boul. Labelle) - St-Jérôme LES CANTONS DE L'EST Lee Galleries de Granby - 40 Evangéline - Granby 101, rue Frontenac - Sherbrooke 400, boul. St-Joseph - Drummondville

## Les Jeux de 1976

## Le PQ demande que le fédéral comble le déficit

par Guy PINARD

Devant l'évidence d'un énorme déficit dans le dossier olympique, le gouvernement du Québec doit dans le plus bref délai possible déposer auprès du gouvernement fédéral une demande de subvention pour combler le déficit, et non pas se contenter de "discussions entre deux hommes d'Outremont", pour reprendre les mots du président du Parti québécois, M. René Lévesque.

M. Lévesque a fait cette remarque hier, lors d'une conférence de presse convoquée pour évaluer les résultats de la Commission parlementaire chargée d'étudier le dossier olympique.

Cette demande fait partie d'une évaluation en sept points du dossier par le Parti québécois, sept points qui leur apparaissent très clairs.

qui s'enchaînent et qui découlent tous du refus des autorités de la Ville de Montréal de rendre public la hausse des coûts prévisible depuis longtemps.

## Drapeau savait

Car il n'y a pas l'ombre d'un doute dans l'esprit de M. Lévesque que le maire Jean Drapeau savait depuis longtemps et même avant les élections municipales que le coût des constructions dépasserait les prévisions originelles.

"A partir de M. Taillibert et en passant par M. Zappia, nous assistons à du patronage perpétuel du maire Drapeau, du patronage autoritaire, a dit M. Lévesque. Le maire Drapeau nous a passé un énorme sapin et c'est impardonnable. Aucun doute qu'il savait."

Malgré cette certitude, le pro-

blème n'en reste pas moins entier à la suite des séances de la Commission parlementaire. Même plus, il a pris une dimension nouvelle maintenant que l'on connaît le déficit, fixé à \$260 millions au cours des séances de la Commission.

Il ne s'agit là que d'une des sept conclusions que le Parti québécois a tirées suite aux récents pourparlers. Les voici:

- l'autofinancement n'est plus possible. "Il ne faut pas se leurrer," a dit le député Marcel Léger, whip du PQ;
- le déficit atteindra \$260 millions, voire \$300 millions avec les avatars des derniers mois, "à cause de l'imprévoyance du gouvernement, car trois ou quatre mois plus tôt, il aurait encore été possible d'envisager un stade

olympique plus modeste," a précisé M. Léger;

- les frais d'opérations après les Jeux seront également déficitaires;
- les revenus possibles du prolongement de la loterie serviront à rembourser une hypothèque plutôt qu'à épancher le coût d'opérations et qu'à faciliter l'utilisation des équipements par toute la jeunesse montréalaise à des prix modiques;
- on a préféré un choix administratif à un choix politique et social en optant pour le village permanent plutôt que pour le village temporaire;
- le Québec devrait assurer un contrôle sévère sur les coûts et une surveillance étroite sur les échéanciers, de façon à s'assurer à ce que tout soit prêt à temps

le plus économiquement possible;

- en conclusion de tout, le gouvernement fédéral doit contribuer à l'épouement du déficit par une subvention spéciale.

## Formule de contribution

M. Lévesque opine que le mode de financement du déficit choisi par Munich, à savoir la moitié pour le fédéral, le quart pour le municipal, pourrait servir de base de discussion pour amener le fédéral à contribuer directement aux Jeux, en sus de sa participation par le biais des programmes réguliers.

A tout événement, a rappelé M. Lévesque, le gouvernement fédéral pourrait offrir une subvention au moins égale (\$160 millions) à la

somme perdue par le COJO à cause du retard du gouvernement fédéral à faire accepter la loi C-196, dite loi olympique.

## Une équipe du Québec

Si, dit M. Lévesque, le gouvernement fédéral persiste à ne pas contribuer financièrement aux Jeux, reconnaissant ipso facto l'autonomie du Québec provincial se voit dans l'obligation d'assumer la plus grosse part du déficit, le gouvernement du Québec devrait demander à être reconnu comme hôte des Jeux et exiger la présence d'une équipe du Québec autonome, en sus du contingent canadien. "Et nous pourrions défilier derrière un drapeau sur lequel nous aurions inscrit "Déficit", a-t-il lancé en boutade.

**SOYEZ À  
L'AVANT-GARDE.  
SOUSCRIVEZ  
À UN R.E.R.  
QUE CELA SOIT  
CHEZ LE PERMANENT  
OU AILLEURS,  
SOUSCRIVEZ!**

Notre régime enregistré d'épargne-retraite vous permettra d'obtenir une ristourne substantielle sur votre revenu imposable de 1974.

De plus, vous profiterez d'intérêts avantageux calculés mensuellement.

Chez le Permanent, nous croyons que ce sont là des raisons secondaires de souscrire à un R.E.R., la raison majeure étant d'assurer votre avenir. Ça nous plaît que les gens fassent de l'argent et jouissent de la vie, cependant, nous souhaiterions qu'ils économisent en vue d'une retraite dorée. Si vous souscrivez à un R.E.R. cette année en contribuant de façon régulière annuellement, vous serez étonné de constater à quel rythme l'argent

s'accumule. Par exemple, si depuis 15 ans vous aviez versé \$1,500. par année, vous auriez accumulé plus de \$42,000.

Notre personnel travaille pour vous et pour votre avenir. Même si vous décidez de souscrire à un régime d'épargne-retraite avec une autre société, nous sommes d'accord.

L'important, c'est de ne pas laisser passer une autre année sans souscrire à un R.E.R.

L'an dernier vous y aviez pensé, en '75 faites-le donc!

Nous allons même jusqu'à vous prêter de l'argent pour le faire, à un taux d'intérêt avantageux et déductible de votre impôt.

**Date limite pour l'impôt  
1974: 1er mars 1975.**



**le Permanent**  
La Compagnie de Fiducie Canada Permanent

**Vous pouvez obtenir tous les renseignements sur notre régime enregistré d'épargne-retraite en communiquant avec nos représentants:**

L.P. Leblanc, directeur, Service de l'épargne, 600 ouest, boul. Dorchester 861-8855

D.B. Lane, directeur, 1326, avenue Greene, Westmount 931-7554

B.F. Madigan, directeur, 183, boul. Hymus, K. Mart Plaza, Pointe-Claire 697-3883

Mlle M. Levine, directrice, 5222, chemin de la Reine Marie 489-9381

## Camil Samson réclame une enquête sur le renvoi de 4 fonctionnaires

QUEBEC (PC) — Le chef parlementaire créditiste Camil Samson a révélé hier qu'il avait écrit au premier ministre Robert Bourassa pour lui demander d'ordonner une enquête publique et impartiale dans le cas du renvoi de quatre fonctionnaires du ministère du Travail.

Dans un communiqué émis hier, M. Samson explique qu'en novembre dernier, 14 employés de la Direction régionale de la main-d'œuvre du nord-ouest québécois ont écrit au ministre du Travail, Jean Cournoyer pour se plaindre des méthodes de leur patron, M. Jean-Claude Joannette.

Le seul résultat qu'ils ont obtenu, c'est que quatre d'entre eux ont été renvoyés sans aucune explication, dit Samson.

Le député de Rouyn-Noranda a ajouté que d'autres faits troublants avaient été portés à son attention dans ce conflit, et particulièrement des cas de favoritisme lors des concours de la fonction publique.

## Embauche

Les plaignants en auraient beaucoup à dire sur les façons dont on s'est servi pour leur imposer certaines méthodes douteuses au sujet de l'embauche de la main-d'œuvre et particulièrement dans le cas de la baie James, a dit M. Samson.

Il a déclaré qu'il trouvait "inacceptable que des fonctionnaires soient brimés ou pénalisés sans explication, pour avoir communiqué des faits inquiétants au ministre responsable du service gouvernemental pour lequel ils travaillent".

Il a déclaré que l'enquête-maison tenue à cette occasion était tellement partielle que plusieurs des intéressés n'ont même pas été questionnés ou appelés à justifier leurs prétentions.

Le chef créditiste réclame donc le réembauchage des quatre fonctionnaires mis à pied et la tenue d'une enquête. La population devra être informée du résultat de l'enquête, conclut-il.

## Tout dépendra de la quantité de pétrole

OTTAWA (PC) — Il se peut que le Canada ait un déficit vraiment inquiétant dans sa balance des paiements au alentours de 1985, cela à cause du prix élevé qu'il paiera pour le pétrole qu'il importera, a déclaré hier le ministre de l'Énergie, M. Donald Macdonald.

Cela dépendra de la quantité de pétrole qu'il pourra découvrir sur son territoire et y exploiter d'ici une dizaine d'années, a ajouté M. Macdonald, qui parlait aux Communes.

Le ministre de l'Énergie répondait alors à M. Robert Stanfield, chef de l'Opposition, qui avait dit notamment qu'il faudra en 1985 importer 1.3 million de barils de pétrole par jour pour faire face à la demande dans l'Est canadien.

Cela se traduira par un déficit de \$4 millions par jour dans la balance des paiements du Canada, avait soutenu M. Stanfield.

M. Macdonald a souligné, d'autre part, que l'industrie pétrolière du Canada avait bon espoir d'augmenter considérablement sa production au cours des prochaines années et qu'elle comptait en l'occurrence notamment sur les gisements de l'Arctique.

La production de pétrole au Canada est actuellement d'environ deux millions de barils par jour, dont près de la moitié sont exportés aux États-Unis.

Le Canada importe environ un million de barils de pétrole par jour pour les besoins de sa partie orientale.

**DEVENEZ  
PLUS CONFIANT  
EN VOUS-MÊME**

GRÂCE AU COURS

**DALE  
CARNEGIE**

**HOMMES  
et FEMMES**



DALE CARNEGIE  
auteur du livre  
"Comment se faire des amis"

- Sachez parler en public
- Ayez une conversation plus intéressante
- Améliorez vos relations humaines
- Communiquez efficacement
- Apprenez à contrôler la tension et les soucis
- Augmentez votre revenu et méritez un meilleur emploi

Assistez à une  
**AVANT-PREMIÈRE GRATUITE**

en FRANÇAIS, mercredi 12 février à 8h p.m.

Hôtel SHERATON-MONT-ROYAL  
1455 PEEL (Métro Peel) MEZZANINE SUITE M21

Approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec — Permis 749749

INITIATION AUX RELATIONS HUMAINES — 1964

Présenté par E.J. Glowka & Ass. 845-5264

# Rousseau voulait que Québec choisisse lui-même le type de stade désiré

par Guy PINARD

Même si, en apparence, le président et commissaire général Roger Rousseau du COJO a subi une rebuffade avec le projet de stade de rechange qu'il a parrainé devant la commission parlementaire, il a atteint exactement l'objectif visé, à savoir amener le gouvernement provincial à choisir lui-même le type de stade désiré, et partant l'ampleur du déficit anticipé.

Voilà ce qui ressort d'une entrevue avec un informateur de LA PRESSE, qui a précisé malgré tout que les professionnels montréalais ont tellement "embarqué" dans le projet qu'ils en sont sortis avec la conviction que trois mois plus tôt, on aurait pu réaliser une économie d'au moins \$70 millions sur la seule construction du stade olympique.

On connaît la chronologie de l'incident. Au début de janvier, après avoir pris connaissance des coûts plus élevés que prévus des constructions olympiques, M. Rousseau demandait aux architectes Desnoyers, Mercure, Lesly et Cagnon et aux ingénieurs Nicolet, Carrier, Dressel et Associés d'étudier une solution de rechange.

Refusée par le Conseil d'administration du COJO, elle était malgré tout étudiée par la commission parlementaire, qui exigeait même de la firme Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés d'échanger leurs données avec les professionnels du COJO, afin d'obtenir des données plus précises sur la solution de rechange.

A leur retour devant la commission parlementaire, les professionnels du COJO révélaient qu'effectivement on aurait pu faire d'importantes économies sur la construction même du stade, mais que celles-ci auraient cependant été étouffées par les remboursements à effectuer sur les achats déjà faits.

Quant au cheminement critique, il était serré dans un cas comme dans l'autre. Le manque de conviction des professionnels du COJO

dans leur présentation avait déçu les parlementaires, qui ne comprenaient pas pourquoi M. Rousseau avait défendu une telle cause. Or, justement, M. Rousseau a atteint son objectif: si, en juillet 1976, le stade n'est pas terminé ou s'il a coûté beaucoup plus cher que prévu en

janvier 1975, les parlementaires n'auront qu'eux-mêmes à blâmer, puisque ce sont eux qui ont convenu, comme le maire Jean Drapeau, que la meilleure solution d'urgence se trouvait encore dans le projet Taillibert, parce qu'il était trop tard pour faire autrement.

Par ailleurs, ils ne pourront jamais non plus accuser M. Rousseau d'avoir négligé son devoir d'administrateur. Il avait cherché une solution de rechange, il l'a déposée devant eux et ce sont eux qui ont opté pour une autre solution.

Quant aux professionnels du COJO, ils étaient plus convaincus que jamais, après leur long week-end d'échange de données avec les spécialistes de la maison Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés, de l'excellence de leur projet. La même étude, trois

ou quatre mois plus tôt, se serait traduite par des économies substantielles. Leur manque d'enthousiasme à leur retour devant la commission parlementaire s'explique par l'évidence d'un retard insurmontable plutôt que par leur pessimisme quant à

la possibilité de mener le projet à bien. En somme, les parlementaires auront le complexe olympique qu'ils ont choisi et ils auront le déficit qu'ils ont aussi choisi, parce que, encore une fois, ils ont été placés devant le fait accompli par la Ville de Montréal.

# GRANDE VENTE DE DÉBARRAS

## de Chaussures Bally

### À partir de demain mercredi 12 février

Soldes exceptionnels sur chaussures pour dames et messieurs. Nous avons amené des stocks de nos boutiques de Toronto et d'Ottawa pour cette vente exceptionnelle.

Choix de chaussures: Bally d'Angleterre, Bally de Suisse, Thomas Wallace, Charles of Canada, Bally Martinelli, Loakes of England et de nombreuses autres marques réputées de chaussures d'excellente qualité.



#### Chaussures pour dames

5000 paires de chaussures élégantes, modèles de notre collection 1974. Choix de modèles et de coloris. **\$12<sup>00</sup>** Prix courant \$38.50

Dans toutes les boutiques Bally

2000 paires de chaussures élégantes, créations de manufacturiers réputés. **\$20<sup>00</sup>** Prix courant \$45.00

Dans toutes les boutiques Bally

Bottes d'hiver de notre collection d'automne 1974

**\$20 et \$30** Prix courant \$55.00

Dans toutes les boutiques Bally

Sacs à main. Collection de modèles dernier cri. **\$15<sup>00</sup>** Prix courant jusqu'à \$22.00

Dans toutes les boutiques Bally

#### Chaussures pour hommes

450 paires de chaussures habillées ou tout aller pour hommes, provenant de notre collection 1974. **\$12<sup>00</sup>** Prix courant jusqu'à \$40.00

Seulement 767 ouest, Sainte-Catherine

740 paires de chaussures habillées ou tout aller pour hommes, y compris importations d'Angleterre et d'Italie. **\$25<sup>50</sup>** Prix courant jusqu'à \$45.00

Seulement 767 ouest, Sainte-Catherine

Offre spéciale "Rainmaster K", chaussures garantie imperméables. Modèles habillés ou sport. **\$25<sup>50</sup>**

Dans toutes les boutiques Bally BALLY DE SUISSE

400 paires de chaussures habillées Bally de Suisse. **\$40 et \$50** Prix courant jusqu'à \$85.00

EN VENTE UNIQUEMENT PLACE BONAVENTURE

# BALLY

767-9 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal  
Centre Laval, 1600, boul. Le Corbusier  
Centre d'Achat Fairview, Pointe-Claire  
Place Bonaventure, Montréal  
Plaza Côte-des-Neiges, 6700, chemin Côte-des-Neiges, Montréal  
1, Square Westmount, Montréal  
Mail Cavendish Centre Commercial, Montréal  
Le Carrefour Laval

### Une femme de 77 ans meurt dans un incendie

Un incendie que la police soupçonne d'être d'origine criminelle a entraîné la mort d'une vieille dame de 77 ans, hier soir, au 4555, rue Saint-Kévin dans le secteur de Côte-des-Neiges.

Quatorze familles se retournent sur le pavé, chassées par les flammes qui ont ravagé l'édifice de trois étages.

C'est vers 23 heures que le corps de la victime a été retrouvé dans les décombres.

Quelque 100 pompiers ont été appelés à combattre l'incendie qui a nécessité quatre alertes.

Trois pompiers ont été conduits à l'hôpital St. Mary's après avoir été légèrement blessés.

Les flammes ont débuté vers 18 heures, et ce n'est qu'en fin de soirée que les pompiers pouvaient quitter les lieux.

La cause de l'incendie n'a pas été déterminée avec exactitude, mais les policiers retenaient comme une hypothèse valable la possibilité d'un incendie criminel.

#### A Granby

Par ailleurs, vers 20 heures, un incendie a causé pour quelque \$200,000 de dégâts à des commerces du centre-ville de Granby. Les pompiers ont travaillé jusqu'à 23 h 30 pour réussir finalement à limiter les dégâts. Personne n'a été blessé.

Par ailleurs, à Laval, au 50 de la rue Principale, un autre incendie endommageait très lourdement une maison unifamiliale.

Les flammes se sont déclarées vers 23 h 45 et au début de la nuit, l'incendie était sous contrôle.

Un pompier a été blessé et amené à l'hôpital Sacré-Coeur.

### ANGLAIS

ESPAÑOL  
FRANÇAIS

**\$95**

— 10 semaines  
— 2 fois par semaine

**844-5060**

**GALOIS**

1410, STANLEY

Permis culture personnelle  
no: 749-755

## "Pourquoi pas?" des femmes en colère cette année...

par Claudette TOUGAS

Dépêchons-nous! Ils nous ont donné un an.

Ce slogan devrait remplacer celui de l'Année de la femme, "pourquoi pas?", interrogation qui soulève de plus en plus la colère de bien des femmes.

Ce nouveau slogan proposé mi-sérieusement, mi-ironiquement, est né spontanément lors d'une conférence de presse donnée hier à la Bibliothèque nationale du Québec où on annonçait la parution d'un ouvrage sur la femme au Québec.

D'ailleurs, cette conférence de presse ressemblait davantage à un happening où les journalistes femmes partici-

pantes en ont profité, comme ça, à brûle-pourpoint, pour "vider leur sac" sur le bien-fondé de l'année de la femme.

Tout en dénonçant tout le galvaudage dont on entoure cette année non pas de la femme, mais des femmes, les journalistes s'en sont pris au caractère discriminatoire de la bibliographie.

Même si elle est fort bien faite, fort bien documentée et regroupe sous 1.400 titres tous les secteurs de la vie de la femme québécoise, il n'en demeure pas moins que, à quelques exceptions près, les références aux journaux comme tels vont au quotidien "Le Devoir".

De l'avis des journalistes et de Colette Fortier, responsable des manifestations culturelles à la Bibliothèque, cela veut dire qu'une certaine idéologie est donc sous-jacente à la compilation des informations et rend, de ce fait, l'ouvrage moins représentatif de tous les courants de pensée véhiculés dans les media écrits.

Evidemment, il n'est pas fait mention des informations parlées et télévisées.

Autre point, la bibliographie, ne sera pas disponible chez l'Éditeur du Québec, faute d'argent.

"Impensable", ont affirmé les journalistes. Puisque c'est le premier outil de travail de

références du genre jamais publié au Québec.

Malgré cela, les 14.000 titres seront exposés à la bibliothèque à l'étage de la salle de la lecture à compter du 17 février jusqu'au 3 avril.

Cette exposition itinérante circulera ensuite au Québec et les gens des villes et régions de Chicoutimi, Hull, Québec, Sherbrooke, Rimouski et Trois-Rivières sont d'ores et déjà assurés de la voir avant la fin de 1975.

C'est Ghislaine Houle, du Centre de bibliographie, qui a coordonné toute la recherche qu'a commandée la rédaction d'un tel ouvrage.

Si on ne fait mention que

du journal "Le Devoir" (ou presque) au secteur des journaux, on y fait par contre grand cas de tous les articles parus dans toutes les revues québécoises francophones.

Tout comme on suggère une liste impressionnante de livres, biographies, rapports et études menées autant par des sociologues que des organismes féminins et universitaires.

Les sept secteurs d'intérêt distincts ayant pour auteurs des femmes québécoises, ou traitant d'elles, sont: la femme en regard de ses droits politiques et de sa condition juridique, la femme et le travail, la femme et la sexualité (l'avortement, la contraception, la planification familiale, la maternité, la vie féminine), la femme et sa promotion, enfin la femme face à différents situations, besoins ou mythes.

Comme la fait remarquer Mme Fortier, les informations touchant la maternité et la famille sont en moins grand nombre que celles touchant aux autres aspects de la femme et sa sexualité.

L'exposition itinérante comprend aussi des exemplaires de chaque revue féminine publiée depuis l'année 1892.

C'est ainsi que dans la première livraison de la revue "Le coin du feu", sa fondatrice, Mme Joséphine Marchand-Dandurand, écrivait: "La revue ne se veut pas un organe protestataire mais se proclame satisfaite de la part de liberté faite à la femme par les lois du pays et ne réclame rien de plus."

Mais les choses ont changé. Puisque les Nations unies ont même donné un an aux femmes pour mieux se libérer. Pourquoi pas?

## Des spécialistes s'inquiètent devant les réactions au silicone

(PA) — Selon des spécialistes en chirurgie plastique la grande vogue des injections de silicone est en train de se transformer en cauchemar pour des centaines de femmes ayant utilisé ce traitement.

Ces spécialistes américains jugent le problème tellement sérieux et urgent qu'ils ont demandé au gouvernement d'établir une loi sévère interdisant l'injection de liquide silicone favorisant l'augmentation du volume des seins. On s'oppose également à des traitements identiques visant à une fonction strictement expérimentale. On s'est aussi adressé au département américain des aliments et drogues afin d'alerter les personnes intéressées.

On se rappellera que les grosses poitrines furent très populaires il y a quelques années. La danseuse de cabaret Carol Doda, de San Francisco, par exemple avait uti-

lisé les injections de silicone vers les années 60 et son tour de poitrine était passé de 36 à 44 pouces.

Toutes les starlettes de Las Vegas, Paris et Tokyo s'étaient alors mises à employer ce procédé afin de grossir "avantageusement" leur poitrine. Les chirurgiens de Las Vegas affirment qu'à cette époque même les ménagères se mirent en ligne pour des injections de silicone, souvent sans le consentement de leur mari. Les bureaux de spécialistes connurent une longue liste d'attente. Le nombre des femmes ayant eu recours à ce procédé ne serait pas inférieur à 12.000.

## Cas de gangrène

Maintenant, on compte environ 120 plaintes annuelles de la part de femmes qui viennent consulter médecins et spécialistes pour des problèmes aussi variés que la décoloration de la peau à la gangrène. On calcule d'ail-

leurs que ces complications surviennent depuis la première année de l'injection jusqu'à la quatorzième.

Les médecins chirurgiens de Las Vegas soutiennent qu'au moins quatre femmes sont décédées à la suite de telles interventions et que plusieurs mammectomies ont dû être effectuées également sur plusieurs femmes.

Plusieurs histoires de cas avec photographies à l'appui montrent des femmes ayant subi nombre de lésions notamment autour des yeux. Le liquide silicone, affirment les chirurgiens, ralentit peu à peu la circulation. "C'est presque d'une circulation stagnante qu'il faudrait parler, dit le docteur Edward Kopf lors d'une interview qu'il accordait récemment. Ce qui amène une mort lente et certaine des cellules et un affaiblissement de la peau."

Le silicone est aussi res-

pensible de ganglions et empêche ces derniers d'apparaître lors de radiographies, ce qui rend très difficile sinon impossible toute détection de cancer.

Toujours selon le docteur Kopf la plupart de ces injections de silicone ont été pratiquées par des "médecins marginaux" dont deux ne pratiquant plus la médecine. Les spécialistes conseillent donc aux femmes ayant eu de telles injections de voir le plus rapidement possible un spécialiste avant même que certains troubles apparaissent et à plus forte raison si elles ont cru remarquer certains signes alertants.

mon œil  
sur Montréal

PAR DOLLARD PERREAULT

## Campagne pour les sinistrés

A partir de demain, l'Aide aux sinistrés d'incendies du local populaire du sud-ouest de Montréal lance une campagne d'information visant à démontrer que les gouvernements et les sociétés d'assurance ne répondent pas aux besoins en matière de protection de ceux qui sont victimes d'incendies.

Les responsables de l'Aide aux sinistrés veulent faire entendre de nombreux témoignages à cet effet.

Le 18 février, à 14 heures, un "tribunal populaire" rendra jugement sur la situation des sinistrés.

Les personnes désirant participer à cette campagne sont priées de communiquer avec Le Tribunal populaire, 5734, rue Hadley, Côte-Saint-Paul (761-5237).

D'autre part, les responsables de l'Aide aux sinistrés annoncent qu'au début de mars, une "commission d'enquête démocratique" sera créée pour faire la lumière sur les difficultés des victimes d'incendies.

## Bénévoles recherchés

Le Service bénévole de Montréal, une agence de la Campagne des fédéra-

tions, recherche des bénévoles pour quelques cas spécifiques:

Un ancien combattant âgé aurait besoin de quelqu'un pour l'accompagner dans ses visites à l'hôpital;

Un organisme d'assistance internationale a besoin d'une personne bilingue qui pourrait consacrer quelques heures par semaine au classement de documents;

Un centre de rééducation a besoin des services d'une personne bilingue connaissant la comptabilité;

Un organisme de charité a besoin de plusieurs bénévoles pour préparer des repas pour une dizaine de personnes, de 9 h 30 à 19 heures.

Des jeunes mamans ont besoin de gardiens bénévoles, dans l'est de la ville. Pour renseignements additionnels: 844-4442.

## Formation professionnelle

Les responsables de la formation professionnelle de la Commission scolaire Chomedey de Laval participent aujourd'hui à des réunions avec des employeurs de la région de Montréal, afin de mieux préparer les enfants au marché du travail.

On sait que l'évolution rapide des techniques de production et les transfor-

mations économiques exigent une évolution constante de la formation professionnelle.

• L'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke procéderont bientôt au choix de leur recteur. Dans les deux cas, des comités de nomination ont été créés et procèdent aux consultations qu'ils jugent nécessaires. A Montréal, les membres de l'Assemblée universitaire pourraient proposer les candidats de leur choix. A Sherbrooke, selon les annonces publiées par le comité, toute personne ou organisme peut suggérer des noms ou des profils de candidats. Dans les deux cas, cependant le conseil d'administration de l'université peut refuser d'accepter les propositions des comités de nomination.

• Le Dr Frank E. Shamy, de Montréal, a été élu président de l'Association des orthodontistes du Québec. Le Dr L. Prosterman, a été élu vice-président; le Dr C. R. Chicoine, secrétaire, le Dr Stephen Miller, trésorier. Sont également membres du bureau les Drs D. J. Flam et R. Dufresne, de Montréal.

• Me André Cossette, président de la Chambre des notaires du Québec, sera demain le conférencier au club Saint-Laurent Kivanis, à midi, à l'hôtel Ritz-Carlton.

• Le maire Drapeau recevra demain quelques-uns des meilleurs skieurs de la Classique internationale Benson & Hedges qui se déroulera sur la piste de l'Université de Montréal, les 15 et 16 février.

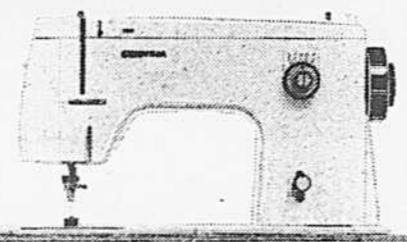
## GRANDE VENTE DE RÉNOVATION

Il faut rénover le magasin, ceci nous oblige à faire de la place et par conséquent à offrir des réductions avantageuses sur toute la marchandise en magasin.

## PREMIERS ARRIVÉS - PREMIERS SERVIS

## BERNINA

PRIX SPÉCIAL



Une occasion unique pour combler votre rêve et vous procurer la Bernina de votre choix à prix réduit.

Plusieurs meubles disponibles pour les Bernina à bras libre

## WHITE

"ZIG-ZAG"

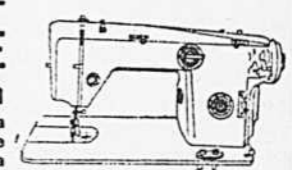
Possède la marche avant arrière Zig Zag pour finitions, boutonnières. Pose les boutons.



\$74

AUTOMATIQUE Stretch

En plus de la couture ordinaire elle fait la boutonnière automatiquement



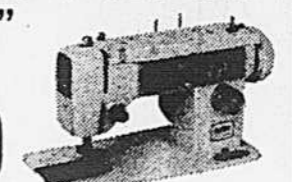
\$124

Point Stretch Overlock. Bord invisible.

## BROTHER

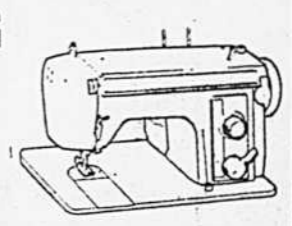
"ZIG-ZAG" 1231

\$89



ZIG ZAG Deluxe Légère Une vraie merveille

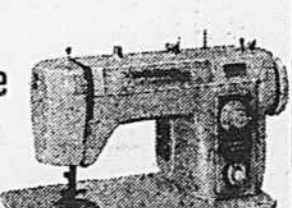
\$99



Super automatique

21 motifs originaux

\$199



## MEUBLES

Pour toutes marques de machines à coudre (fini noyer anti-érafleur)

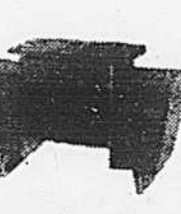
Modèle Console \$25



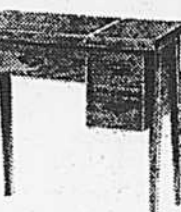
Modèle Secrétaire à 3 tiroirs \$49



Style moderne 6 tiroirs \$85



Meuble à 2 tiroirs \$45



Pour machine ELNA à bras libre \$75



Banc \$9



Chaise \$12



Fraid's

présente

la vente à prix réduits que vous attendiez. Etant donné les limitations de stocks, vous ferez un meilleur choix en y venant tôt. C'est là votre meilleure chance pour économiser.

ROBES LONGUES ET ROBES COURTES  
ENSEMBLES — JUPES — PANTAILLEURS — VÊTEMENTS DE SPORT

IL VOUS FAUT LES VOIR POUR Y CROIRE  
À UN SEUL PRIX

\$ 25.00

CHARGEX

TOUTES VENTES FINALES

895 ouest rue STE-CATHERINE, MONTRÉAL  
AU REZ-DE-CHAUSSEE SEULEMENT

CENTRE DE COUTURE

PLAZA

RÉPARATION

LOCATION VENTE

ECHANGE DE TOUTES MARQUES

BOUTIQUE LAINE PHILDAR

6974, rue Saint-Hubert

Montréal

Tél. 270-3202

# Les handicapés, premier souci du ministre Forget

par Jeanne DESROCHERS

La grande carence, dans le domaine des services aux handicapés, concerne les handicapés mentaux de plus de 18 ans. Alors que les institutions pour les jeunes déficients coûtent \$50 millions par an à la province, on n'a trouvé jusqu'ici que les ateliers protégés comme débouchés pour ces enfants, quand ils dépassent 18 ans mais restent émotivement et intellectuellement des enfants.

Le ministre Claude Forget admet que les \$4 millions consacrés annuellement aux ateliers protégés ne sont pas suffisants. Mais il croit que l'atelier protégé n'est pas la seule réponse à ce problème. Il faudrait trouver dans l'industrie, croit-il, une place pour une bonne proportion des adultes mentalement déficients.

Accomplir ce travail d'intégration sera une oeuvre de patience qui n'aura rien de spectaculaire mais qui selon le ministre aura une portée durable.

M. Forget parlait hier aux étudiants du campus Vanier, à Saint-Laurent, des priorités

de son ministère. Une de ces priorités, c'est que les handicapés de toutes sortes cessent d'être tenus à l'écart de la vie des autres.

Avec un auditoire d'étudiants, le ministre a un style direct et décontracté qu'on ne lui connaissait pas. Il faut dire qu'il a été plus longtemps professeur que ministre...

M. Forget parraine un projet qui permettrait aux handicapés d'avoir une voix unifiée, en même temps qu'un meilleur contrôle sur les budgets et les programmes qui les concernent. Un office québécois des handicapés permettrait aux handicapés de toutes sortes, qu'ils soient aveugles, sourds ou paraplégiques, de se renseigner sur les services disponibles, et de faire pression collectivement pour que soit créé ce qui manque.

Il appartiendrait à cet office, par exemple, de tenter d'ouvrir les portes de l'industrie aux handicapés.

M. Forget parlait surtout à des étudiants qui se destinent à l'éducation de l'enfance d'exception. Ces étudiants sont inquiets de la situation dans les institutions d'enfants, où on leur préfère, selon l'un de leurs professeurs, un personnel non-spécialisé et moins bien payé.

"Je ne leur confierais pas mon chien"

Le ministre ayant remarqué que les enfants placés en institution au Québec coûtent entre \$15,000 et \$18,000 chacun, soit aussi cher que ne payent les états américains les plus riches, professeurs et étudiants ont ainsi résumé la situation:

Les enfants voient, une demi-heure par semaine, des spécialistes très compétents et très bien payés, tels les psychiatres, les psychologues. Mais ils passent des semaines entières avec des personnes qui n'ont absolument aucune formation. "Je ne leur confierais pas mon chien", dit une étudiante.

Plutôt que de payer \$2,000 de plus par an pour un éducateur spécialisé, les administrateurs préféreraient ré-

partir les budgets sur un personnel plus nombreux.

Un étudiant s'est dit scandalisé de ce prix de \$18,000 pour un enfant placé en institution. Toutes sortes d'études ont pourtant prouvé, a-t-il dit, que l'institution est la moins bonne solution pour ces enfants, même si elle coûte deux et trois fois plus cher que d'autres formules.

— D'accord, dit le ministre. Nous ne bâtissons plus d'institutions pour enfants. Depuis quelques années les normes s'élèvent et les institutions restent nécessaires pour les enfants les plus handicapés, ceux qui ont des déformations physiques en même temps qu'une déficience mentale. C'est malheureusement ces enfants que nous avons le plus de difficultés à faire accepter dans les institutions...

Le ministre ajoute qu'il a approuvé l'ouverture de 16 foyers de groupe cette année, et que le mouvement devrait s'accroître.

N.-D. de Laval

Saviez-vous, monsieur le ministre, ce qui se passait à Notre-Dame de Laval? demande un étudiant.

Et M. Forget répond, aussi directement que peut le faire un ministre (et même plus directement que nous ont habitués les ministres) "Nous le savions, et nous travaillions à corriger la situation, tout en essayant de protéger le moral des employés".

Car selon M. Forget, la publicité tapageuse risque de saper à la fois la confiance du public et le moral des employés. Ce qui rend d'autant plus difficile la tâche de recruter un personnel mieux formé.

Les gens du ministère ont trouvé à Notre-Dame-de-Laval, malgré des lacunes certaines, des relations saines entre les enfants et leurs éducateurs.

"Ce n'est pas un camp de concentration!"

Faut-il former plus d'infirmières?

Une enseignante des techniques infirmières demande au ministre pourquoi on ne

forme pas plus d'infirmières dans les Cegeps.

Monsieur Forget répond que deux grandes études ont été publiées sur la formation de la main-d'oeuvre hospitalière, mais qu'il est impossible, dans des études de ce genre, de ne pas faire d'erreur en essayant de prédire les besoins de l'avenir.

Y a-t-il vraiment pénurie d'infirmières? demande le ministre, qui parle d'un certain nombre d'infirmières enregistrées actuellement à l'assurance-chômage.

M. Forget croit qu'il peut y avoir carence du côté des politiques d'embauche des hôpitaux. Autrement, comment expliquer que dans tous les pays industriels un personnel de 200 suffise pour chaque 100 lits d'hôpitaux, alors qu'au Québec les chiffres sont de 230?

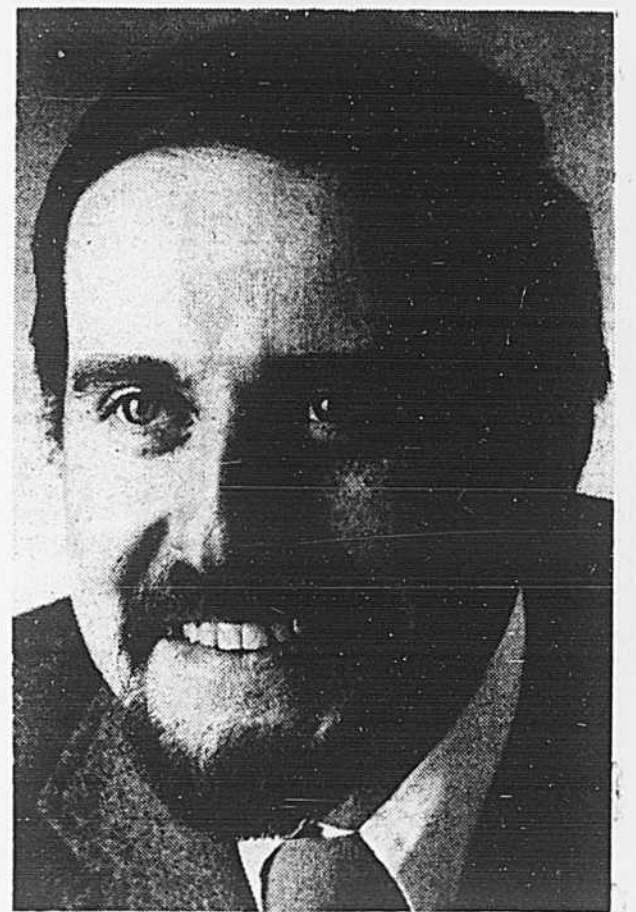
Les urgences urgentes

Un autre problème qui tracasse le ministère, c'est celui des urgences des hôpitaux. Deux tiers des gens qui se rendent à l'urgence, dit le ministre, n'auraient besoin que de voir un médecin, s'ils avaient en trouver un au moment où ils en ont besoin.

Le ministre a donc demandé récemment aux conseils régionaux de la santé d'organiser un centre de référence où le public pourrait téléphoner pour savoir où trouver un médecin disponible. On le dirigerait soit vers un bureau de médecins (particulièrement les médecins qui pratiquent en groupe et assurent une continuité de soins jour et nuit), soit vers les centres communautaires quand ils existent, soit vers les cliniques externes; mais seulement en dernier ressort vers une clinique d'urgence d'hôpital.

Un étudiant s'est informé des centres communautaires (CLSC), qui sont loin de se multiplier jusqu'à devenir un réseau, comme le laissait espérer la loi 65.

Le ministre réplique que le concept est toujours aussi bon, mais qu'il n'est pas aussi facile à appliquer qu'on le croyait.



M. Claude FORGET  
ministre des Affaires sociales

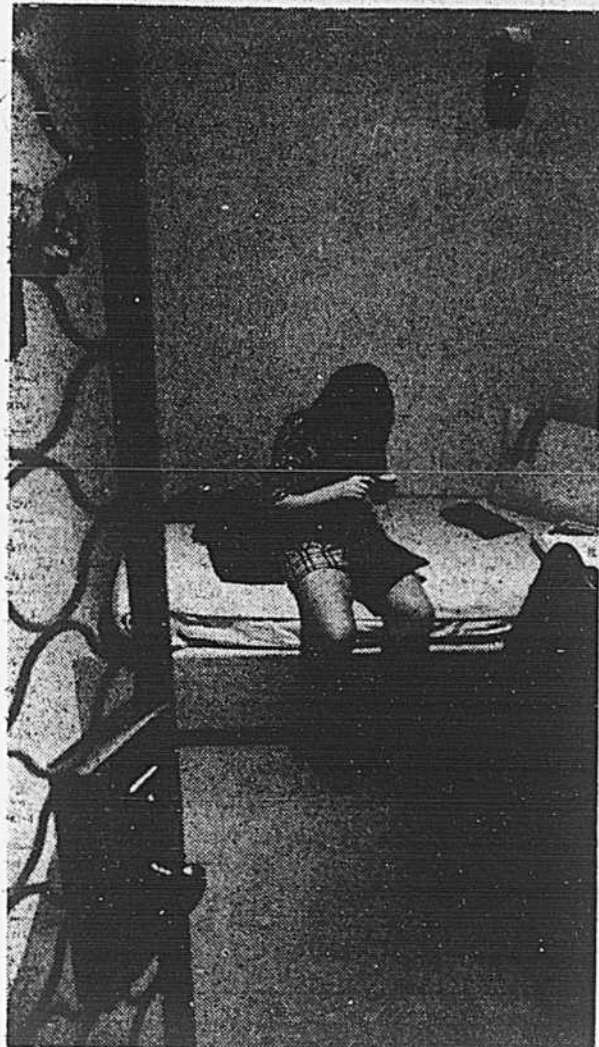


photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les institutions pour enfants au Québec (comme la maison Notre-Dame de Laval, où cette photo a été prise) coûtent aussi cher que dans n'importe quel Etat américain, même le plus riche, dit le ministre Forget.

## MEDECINE D'AUJOURD'HUI

### La prosopagnose

On définit la prosopagnose comme étant une maladie qui empêche la victime de reconnaître les visages des autres et même le sien dans un miroir ou sur une photographie.

Ce nom vient du grec et signifie "non-reconnaissance du visage"; le problème de la prosopagnose touche le visage seulement et non une scène ordinaire; la déficience se situe localisée à la partie inférieure du cerveau.

Dans la prosopagnose, il faut bien situer le point du cerveau impliqué; la reconnaissance du visage est visuelle. On croit que l'hémisphère inférieur est en

cause, car là se situe le mécanisme de la mémoire topographique et la reconnaissance du dessin. Chez 90 pour cent des cas étudiés, on a relevé une déficience de la vision.

Voici quelques exemples illustrant le comportement de personnes ainsi affligées. La victime marche dans un couloir au bout duquel se trouve un miroir. Elle fait un pas de côté pour "se laisser passer". Un homme ne pourra reconnaître sa femme que si elle porte une robe d'une certaine couleur ou si elle élève la voix.

Plusieurs de ces victimes confondent un visage masculin et un visage féminin; ce problème devient plus compliqué depuis la prolifération des costumes unisexes!

Reconnaître un visage est plus complexe qu'on ne le croit, et bien que certaines personnes puissent facilement et efficacement identifier un visage familier sur une photo de groupe, par exemple, l'exercice est devenu plus difficile s'il y a un mauvais éclairage ou selon l'angle de la lentille.

Si vous demandez aux personnes qui souffrent de cette maladie de dépeindre le visage de leur conjoint ou d'un ami, la plupart n'y arrivent que difficilement.

Il n'y a pas de remède miracle connu présentement pour soigner cette maladie, mais il existe des correctifs qui peuvent améliorer certains cas. Les spécialistes en ophtalmologie et en neurologie poursuivent conjointement des études sur ce problème.

# PULSAR

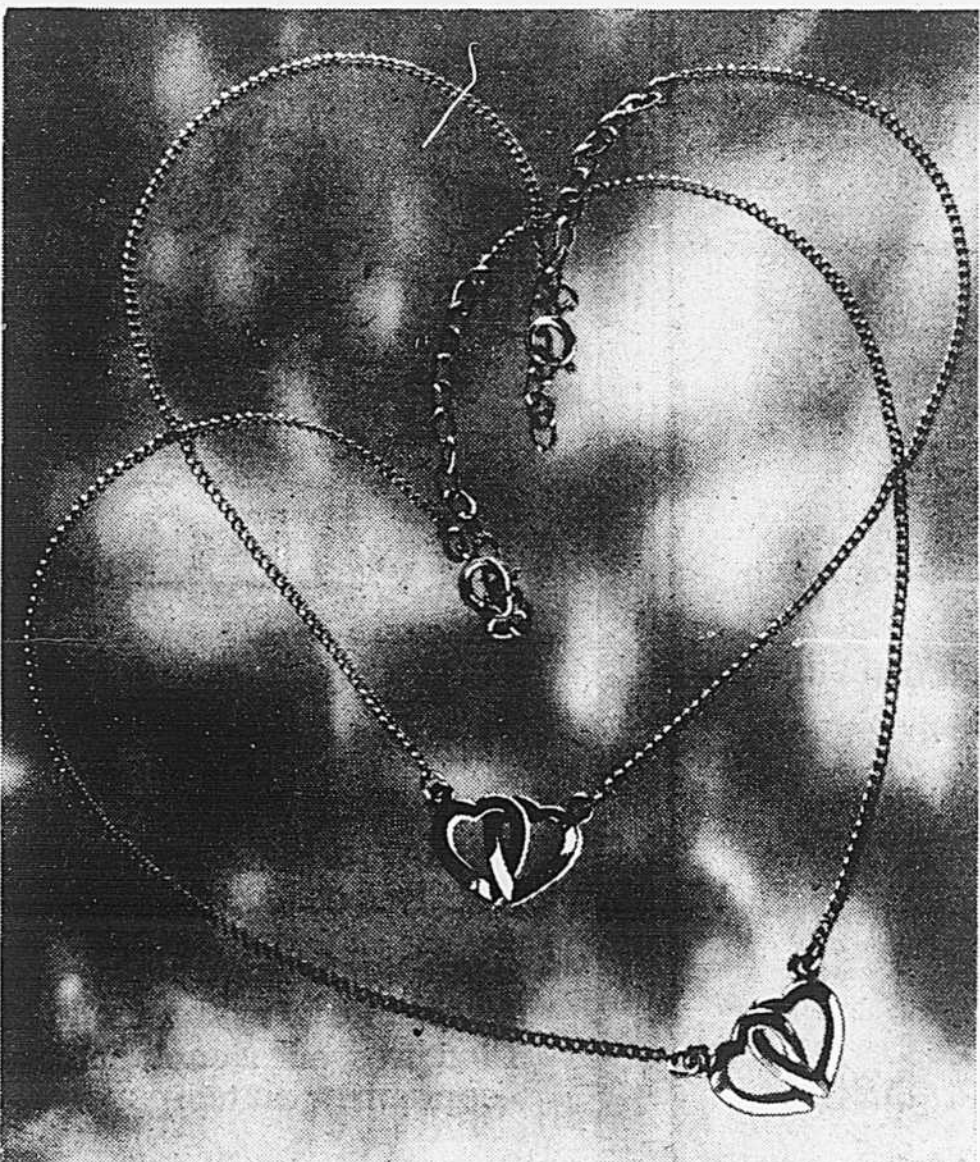


## DATE/COMMAND

Date/Command, c'est la nouvelle montre Pulsar, l'extraordinaire Time Computer transistorisé qui donne également la date. D'une précision étonnante et d'un fonctionnement sûr, le module de toute Pulsar est garanti pour 3 ans. Le Time Computer ci-dessus est offert en acier inoxydable avec bracelet en cuir à \$310. Aussi, en or double, jaune avec bracelet pareil à \$450. Autres modèles à compter de \$295.

Pulsar est une exclusivité de Birks au Canada.

**BIRKS**  
JOAILLIERS



## Deux coeurs unis pour la vie.

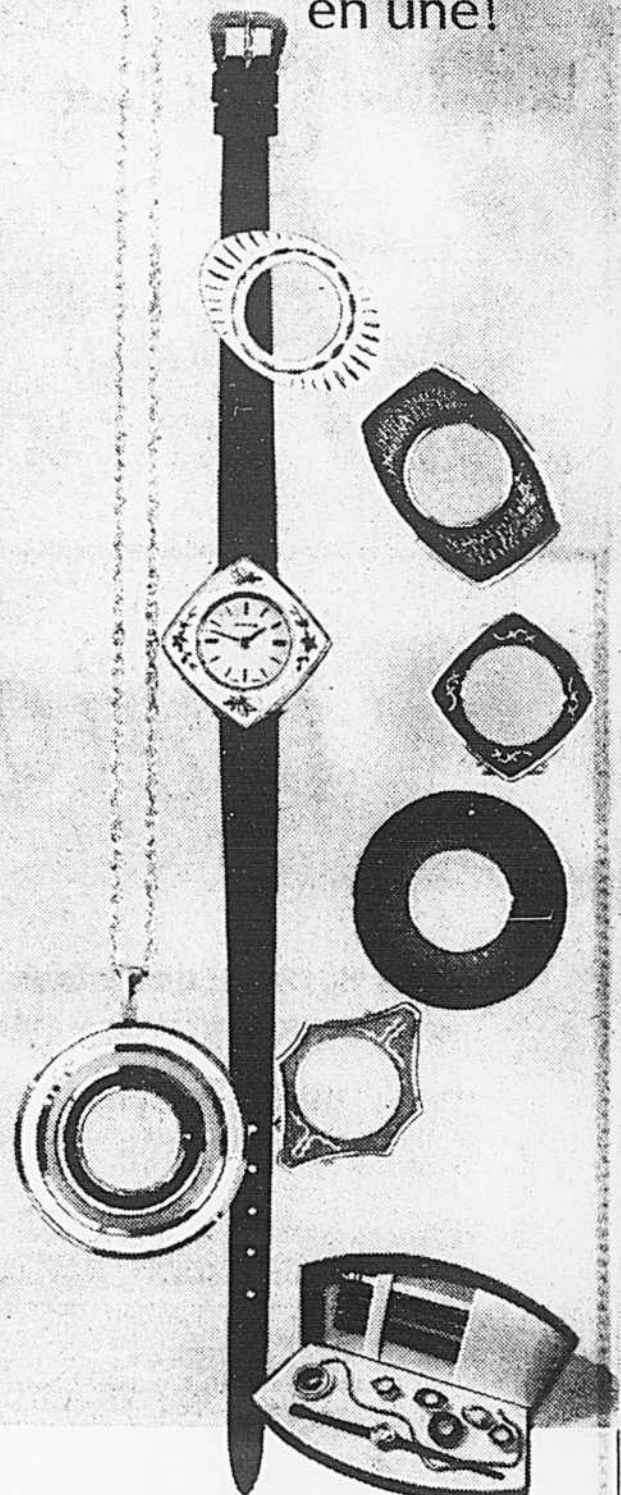
Ces délicats colliers dorés sont illustrés grandeur nature. Ils sont ornés de deux coeurs liés ensemble pour former la symbole de l'amour. Les chainettes sont réglables afin que l'éclat de votre coeur puisse en choisir la longueur.

Si vous êtes romantique (qui ne l'est pas!), économisez cette semaine sur le prix de quelques déjeuners et achetez-lui un collier.

\$5.

**BIRKS**  
JOAILLIERS

## Sept montres en une!



Quel beau cadeau à offrir à une femme d'humeur changeante! Cette montre Birks à mouvement suisse 17 rubis... peut changer d'apparence chaque jour de la semaine.

Les lunettes sont de formes et de couleurs variées (elles se fixent par pression). Les courroies sont aussi de couleurs variées. L'une se porte même en pendentif sur une chaîne d'or doublé.

Le tout présenté dans un écrin bleu royal de Birks, \$150.

**BIRKS**  
JOAILLIERS

# les meilleures façons d'apprêter les restes



par Mirelle Beaulieu  
auteur de "Cuisine pour toi et moi"  
et "Les meilleures recettes du Québec"

Des recettes succulentes pour faire de votre menu un exploit culinaire quotidien, même avec des restes.

Comme complément du livre: Comment utiliser les restes... des restes, et obtenir de superbes plantes d'intérieur!

En vente partout



les éditions la presse dirigées par Alan Stanke



Venez voir les hommes...

La vengeance est douce au cœur de l'Indien, dit-on. A voir cette impressionnante lignée de femmes attendre pour se procurer des billets afin d'assister au 10e Gala du couronnement du plus bel homme du Canada en 75, on peut supposer que voilà la période consacrée à l'homme-objet. Ou le septicisme serait-il tel que l'on veuille absolument vérifier sur place si l'homme en question est aussi beau qu'on veut bien le dire, en chair et en os...

photo Michel Gravel, LA PRESSE

# Soyez Pratique!



\$139<sup>95</sup>

(avec mallette pratique et dispositif à boutonnières)

## Laissez Singer vous aider à coudre et à épargner

La machine à coudre Fashion Mate\* zig zag – voilà un choix très intelligent lorsque vous désirez coudre de jolies choses à de très bons prix. Ses caractéristiques comprennent entre autres:

- 3 positions d'aiguille
- La canette à l'avant, facile à placer
- Pied presseur à enclenchement pour économiser du temps
- Fait les boutonnières
- Coud les boutons, surjette et raccommode sans accessoires.
- Fait les points droits et zig zag.

Facilités de paiement.

# SINGER

Centres de couture Singer et concessionnaires autorisés participants. Singer vous aide en tous points.

\*Marque déposée de la Compagnie Singer du Canada Ltée.

CENTRE-VILLE <b>878-9351</b>	Plaza Côte-des-Neiges <b>731-9429</b>	Centre commercial Fairview <b>697-3380</b>	CENTRE LAVAL <b>681-6442</b>	Centre commercial Saint-Martin <b>681-6475</b>	LACHINE <b>637-3765</b>
OUILLY'S <b>288-8481</b>	Les Galeries d'Anjou <b>353-6010</b>	1. Place Longueuil <b>679-4870</b>	LE CARREFOUR, LAVAL <b>681-9185</b>	Centre d'achats Le Boulevard <b>729-1809</b>	PLAZA ONTARIO <b>526-1694</b>
Plaza Alexis Nihon <b>935-9492</b>	Plaza Saint-Hubert <b>270-1196</b>	VERDUN <b>769-4541</b>	Saint-Jean, Québec <b>1-348-4305</b>	10807, boul. Pie-IX <b>322-3705</b>	Tissus disponibles à ces magasins.

Simpsons



### Un visage resplendissant avec un masque "Orlane"

"Orlane" de Paris vous suggère 3 merveilleux masques faciaux qui sauront embellir et illuminer votre visage!...

A. Pour celles dont les pores sont dilatées... voici Mask Bleu, qui absorbe toutes les impuretés, les huiles néfastes et rend votre épiderme frais et naturel... Il élimine les points noirs sur le nez, les joues... À utiliser une ou deux fois par semaine. 2.25/oz.

9<sup>25</sup>

B. Si votre peau est sèche, fatiguée... bref sans éclat, essayez "Mask Rose" pour lui faire retrouver son aspect velouté. Il stimule la circulation, active les huiles naturelles, hydrate en profondeur. Utilisé 1 fois par semaine, il aidera à estomper toute trace de fatigue et rendra votre peau douce et veloutée. 2.25/oz.

9<sup>25</sup>

C. Pour un teint séduisant et éclatant, c'est Mask Transparent qu'il vous faut! Vous l'appliquez et après quelques minutes, vous l'enlevez en pelant, et voilà qu'apparaît une peau douce, satinée, veloutée... À employer lorsque votre peau en a besoin. 2.25/oz.

11<sup>00</sup>



Cadeau

Avec tout achat de 7.50 ou plus de produits de beauté "Orlane", vous recevrez en cadeau un pot de crème "Lacta".

Consultation de beauté

Avec toute consultation de beauté vous recevrez en cadeau, sans aucun achat de votre part, un rouge à lèvres "Agate".

Rayon 701, au rez-de-chaussée. En ville seulement

COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT... Achetez par téléphone 24 heures par jour... 7 jours par semaine.

## LA LOI ET VOUS

Question: Thomas et Colette sont mariés sous le régime de la séparation de biens, en vertu d'un contrat de mariage passé devant notaire. Il y a trois ans, le couple a acheté conjointement, sous les deux noms, une propriété à revenus. Si Thomas déclare une faillite personnelle, les meubles qui appartiennent à Colette pourront-ils être saisis? Qu'en est-il de sa part dans

l'immeuble? Colette est-elle responsable des dettes de Thomas?  
Réponse: Le grand principe qui préside à la séparation de biens est que chaque époux a la libre jouissance et disposition de ses biens. Il en est de même pour les dettes. Les biens qui appartiennent à Colette ne peuvent être affectés par une faillite de la part de Thomas.

Colette n'est donc pas tenue des dettes de son mari. Fait partie, cependant des biens de Thomas, et est soumise à la faillite, la part de Thomas dans l'immeuble. Si Thomas est insolvable, il est vraisemblable que s'il vend sa part dans l'immeuble à Colette, même pour sa juste valeur, une telle opération soit mise en échec en cas de procédure en faillite. Il faudra que Colette compose avec les créanciers de Thomas pour ce qui concerne cet immeuble. Quant aux meubles qui appartiennent à Colette, ils ne seront pas

affectés par la faillite de Thomas.  
Question: A propos de testament, une lectrice nous demande s'il est bon d'en faire un. Célibataire, possédant une petite fortune (environ \$100,000, en l'occurrence), elle a comme parents un frère et une sœur, mariés tous les deux, ainsi qu'une belle-sœur, veuve depuis un an.  
Réponse: Il est toujours bon de faire un testament. Il s'agit d'y exprimer ses dernières volontés et de prévoir à qui iront les biens en cas de décès. Dans le cas présent, en ad-

mettant qu'il n'y a pas de neveux (ni nièces), les biens de la défunte seraient partagés moitié-moitié par le frère et la sœur. La belle-sœur ne pourrait hériter sans testament: elle n'est parente que par alliance. Les signataires de cette chronique se feront un plaisir de recevoir votre courrier que vous pouvez adresser à:  
— LA LOI ET VOUS —  
Adrian Popovici  
et Micheline Parizeau-Popovici,  
a/s LA PRESSE,  
7, rue St-Jacques,  
Montréal, P. Q.

ADRIAN POPOVICI  
MICHELINE PARIZEAU-POPOVICI  
avocats  
(collaboration spéciale)

### la presse

livraison à domicile  
874-6911

**Yervant**  
VOUS INVITE À SA  
**VENTE à 1¢**  
de nettoyage de tapis

Nous nettoierons un deuxième tapis pour seulement 1¢

YERVANT fera la cueillette de vos deux tapis et les nettoiera selon son fameux procédé: le plus grand des deux au prix régulier, et l'autre pour SEULEMENT UN CENT DE PLUS!

**20% DE RABAIS** sur le nettoyage broodroom mur à mur  
Cette offre ne durera qu'un temps limité.

COMPOSEZ 735-2731

**Yervant** LTÉE.  
NETTOYAGE DE TAPIS

**EATON**  
Offrez Fabergé à votre Valentine le 14 février

"Flambeau" de Fabergé, une gamme parfumée remplie de sens, spécialement pour la Saint-Valentin. Des effluves chauds et tenaces présentés dans un emballage où prédomine un rouge vif.

1) Parfum «Flambeau» de Fabergé 1/2 oz **7.00**  
2) «Cologne Extraordinaire» de la gamme «Flambeau» de Fabergé 1 oz **3.50**  
3. Poudre légère «Flambeau» 5 oz et eau de Cologne «Flambeau» 1/2 oz. **4.75**

Offre spéciale du fabricant!

Eaton, Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval. Rayon 216.  
Composez 842-9211  
Destination Eaton

**Kmart**  
Donne toujours satisfaction

# RABAIS SUR BOTTINES

EN VENTE DU 11 AU 15 FÉVRIER TANT QU'IL EN RESTERA

**BOTTINES ALPINES EN SOUPLE CUIR DE GANTS POUR HOMMES ET JEUNES GENS**

**HOMMES**  
Pointures 6 1/2-11  
Netto prix de liste 22.44 la paire  
Special K mart  
**15<sup>72</sup>** la paire

**JEUNES GENS**  
Pointures 3 1/2-6  
Netto prix de liste 14.88 la paire  
Special K mart  
**10<sup>64</sup>** la paire

Les robustes bottines de fabrication canadienne de marque Alpine sont extrêmement résistantes. Elles sont confectionnées en souple cuir à gants à semelle de caoutchouc antidérapante. Pointures pour hommes 6 1/2-11. Pointures pour jeunes gens 3 1/2-6.

Les Galeries  
Papineau  
1980 de la  
CONCORDE  
DUVERNAY  
LAVAL

5850 DES  
GRANDES  
PRAIRIES  
SAINT  
LÉONARD

2665 chemin  
CHAMBLY  
LONGUEUIL

195 BOUL  
HYMUS  
POINTE-  
CLAIRE

Coin MGR  
LANGLOIS  
& SAUVE (Nitro)  
VALLEYFIELD

2199 RUE  
LAPIERRE  
VILLE  
LASALLE

EN VENTE DU 11 AU 15 FÉVRIER — TANT QU'IL EN RESTERA

**Kmart**  
donne toujours satisfaction

# PANTALONS À RABAIS

**POUR VÊTIR MONSIEUR À BAS PRIX PANTALONS HABILLÉS**

Un saut dans la mode grâce aux aubaines K mart! Des pantalons habillés pour hommes, en tricot uni seyant bien, choix de différents tricots et comportant fermeture-éclair, poches à l'avant et à l'arrière et bande de taille double. Bleu marine, bleu ou brun. Tailles: 32-42. Longueur: 31" et 32".

Notre prix de liste 9.83 à 10.83

Prix spécial K mart  
**6.99** paire

**UNE AUBAINE SANS PAREILLE!**

**PANTALONS POUR GARÇONS 100% COTON**

Pantalons de coton robuste et résistant pour des jeux qui le seront autant! Taille semi-élastique, poches à l'avant et à l'arrière et passants de ceinture. Choix de modèles avec ou sans rebord, couleurs diverses. Tailles 7-16.

Prix K mart  
**1.57** paire

**Kmart**  
Donne toujours satisfaction! Gives satisfaction always!

**HAUTE COUTURE CARLA**  
annonce sa vente de février

Importations exclusives d'Italie à 50% de réduction et ce jusqu'à la fin du mois

Choix complet de robes-chemisiers doublées manches longues  
Reg. \$49.95 et \$65.00  
Special **\$24.95 à \$32.50**

Ensemble pantalon veste ceinturée en doux lainage  
Reg. \$45.00  
Special **\$22.50**

Un nombre limité de jupes doublées ou jupes colottes en lainage  
Reg. \$35.00  
Special **\$17.00**

Fantastique assortiment de chandails tout laine ou acrylique  
Reg. \$30.00  
Special **\$12.00**

Cardigans mohair manches longues, boutonnés devant  
Reg. \$12.00  
Special **\$5.00**

Blouses chemisiers en tricot de soie ou laine, manches longues  
Reg. \$15.00  
Special **\$5.00**

Haute Couture Carla Inc.

521, rue Belanger, sortie sud, metro Jean-Talon  
Téléphone 270-1182

**voTRE horoscope**  
AGENCE SCRIBLI

**LES ENFANTS NES CE JOUR** seront énergiques et auront le zèle nécessaire pour réaliser leurs projets. Ils ne seront pas attirés par la frivolité et les chimères. Ils seront consciencieux et l'on pourra compter sur eux. Leur ambition sera de réussir et de rendre leurs proches heureux.

**BELIER** DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Ne laissez pas s'envenimer une situation qui a grand besoin d'être clarifiée. Si vous continuez à laisser couvrir les choses, tout se terminera mal. Mais si vous choisissez d'en discuter avec votre conjoint, vous parviendrez à trouver un terrain d'entente.

**TAUREAU** DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Ne tardez pas, faites votre programme dès maintenant, car les astres vous incitent à agir au plus fin dans le do-

maine professionnel. Ne parlez qu'à bon escient.

**GEMEAUX** DU 21 MAI AU 21 JUIN

Vous considérez la position que vous avez acquise sous un jour nouveau. Pour agir avec l'efficacité voulue, il est nécessaire de situer exactement les problèmes et difficultés de tous ordres qui vous freinent.

**CANCER** DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Vous devrez subir des retards et des contretemps qui vous mettront les nerfs en pelote. Contrôlez-vous et, surtout, ne prenez pas de décisions hâtives, car votre jugement est brouillé en ce moment.

**LION** DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Arrangez-vous pour mettre de l'ordre dans vos affaires. Restez au second plan, car vous serez sujet aux erreurs de jugement. Si vous vous engagez trop, vous serez cruellement déçu.

**VIRGE** DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Oubliez vos soucis et détendez-vous en compagnie d'amis intimes. Bien sûr, vous aurez un peu de mal à laisser de côté tous les problèmes qui encombrant votre esprit mais vous serez pris par l'atmosphère amicale et vous vous dériderez.

Il est probable que vous allez découvrir les joies d'une amitié amoureuse qui pourrait enrichir considérablement votre existence et vous permettrait d'ouvrir tout doucement votre cœur au bonheur de l'amour tout court.

**BALANCE** DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Vous ferez d'excellentes affaires, et vous vous en réjouirez. Mais, n'invitez chez vous que des amis que vous connaissez très bien, sinon vous risquez les pires ennuis au cours d'une soirée.

**SCORPION** DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Vous vous entichez souvent trop vite de gens un peu farfelus qui vous amusent sur le moment mais dont l'origina-

lité, voire l'excentricité même, risque de vous causer de désagréables surprises.

**CAPRICORNE** DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Mettez votre correspondance à jour. N'omettez pas d'écrire régulièrement à vos amis et parents intimes qui résident au loin. Même s'ils ne vous voient pas souvent, ils sauront que vous pensez néanmoins à eux.

**VERSEAU** DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Montrez-vous particulièrement prudent dans les paroles que vous prononcez en ce moment. Et soyez plus encore sur vos gardes en rédigeant des lettres importantes, car "les paroles s'envolent, les écrits restent".

**POISSONS** DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Prenez le taureau par les cornes, ce qui signifie que vous devez faire le bilan de vos activités passées, pour voir ce qui ne va pas et ce qui doit être modifié. Vous bénéficierez d'un jugement clair.

**Comptoir bleu des gâteaux Eaton**

Nous avons toutes les raisons d'être fier de notre boulangerie-pâtisserie; nos produits sont préparés dans nos cuisines, ici même dans le magasin. En plus de notre pain et nos brioches préparés à l'ancienne, nous exécuterons le gâteau des occasions spéciales. Venez voir comment l'on fait les beignes selon une recette traditionnelle, juste sous vos yeux. Notre crème glacée vous ravira et nos sandwiches et mets congelés sont comme vous les aimez! Venez vous régaler chez Eaton Centre-ville au rez-de-chaussée et au niveau du métro. Rayon 481. Achats en personne seulement.

Destination Eaton  
Offre spéciale de la semaine



Gâteau aux cerises

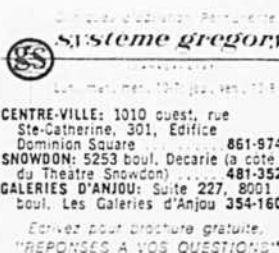
1.49

EATON



**Pourquoi continuer d'être gênée par ces poils faciaux?**

Vous devriez régler ce problème sans tarder. Il pourrait affecter votre vie sociale et même votre santé mentale. Les fibres sur la médecine, anciens ou nouveaux, fournissent de nombreux problèmes dus aux poils superflus. Pourquoi ne pas vous débarrasser des poils aujourd'hui? Visitez la clinique Gregory pour un examen et un "traitement-échantillon" sans frais. C'est alors que vous réaliserez votre problème d'épilation permanente. La seule solution est la thermolyse Gregory. C'est la méthode moderne d'enlever vos poils superficiels de façon permanente... si rapide et peu coûteuse que de nombreuses femmes élégantes dans quatre pays se font épilier les surfaces aussi grandes que leurs bras et leurs jambes... si confortable que la cliente cause, lit et même s'endort pendant le traitement.



**NOS SUGCULENTES OFFRES...**

**KRESGE'S**  
Donne toujours satisfaction

EN VENTE DU 11 AU 15 FEVRIER — TANT QU'IL EN RESTERA

**KARNAVAL de BONBONS...**



**LES DOUCEURS WILL-O-PAK**

Grand choix "Golden bug" doigts à la noix de coco menthes fraîches, "Slow Poke", "Will-O-Crisp" et "Sweet Mary".  
Prix Kresge **59c** paq.

**RÉGLISSE DE TOUTES SORTES...**

Toute la famille en raffolera!  
Prix Kresge **88c** Sac de 24 oz.

**CADBURY'S LES BISCUITS CADBURY**

Biscuits enrobés de délicieux chocolat Cadbury! Choix de doigts de dame, "Regal", gaufrettes, shortcake, etc.  
Prix Kresge **2 \$1** paq. pour

**BISCUITS PEEK FREAN**

Chocolats de luxe Café Royal, chocolats au lait et chocolats amers, menthes P.M.  
Prix Kresge **67c** paq.

**CROUSTILLANTS ET DOUCEURS POUR LA FAMILLE A PRIX ULTRA MODIQUES**

<b>PETIT OH HENRY</b> Prix Kresge <b>87c</b> Version miniature des biscuits très en vogue Oh Henry de Louisville.	<b>MÉLANGES DE NOIX</b> Délicieux mélange de noix, présenté dans une boîte hermétiquement fermée. Prix Kresge <b>1.37</b> boîte de 16 oz.	<b>CHOCOLATS WHOPPERS</b> Prix Kresge <b>67c</b> Chocolats au lait Whoppers fourrés d'une crème au lait matel.
<b>PEANUT CLUSTERS</b> PRIX KRESGE <b>97c</b> Croustillants aux arachides.	<b>SAVEUR SUISSE</b> Prix Kresge <b>87c</b> Bouchees de chocolat crémeux, clair et foncé.	<b>EMBALLAGES DE ROWNTREE</b> Prix Kresge <b>57c</b> le paq. Choix de Coffee Crisp, Aero Milk, Kit Kat, Smarties ou Toffee!
<b>CRACKER JACK</b> pour payer la traite Prix Kresge <b>2.97c</b> 2 boîtes de 6 oz pour Mais soufflé enrobé de caramel.	<b>JUJUBES-REPTILES</b> Prix Kresge <b>73c</b> Formes amusantes de reptiles.	<b>BONBONS EN VRAC</b> Prix Kresge <b>77c</b> lb. Butterscotch, sucre d'orge, menthes Old Fashioned, menthes fourrées, bonbons aux fruits, etc.
<b>LES CERISES SIRUPEUSES</b> Prix Kresge <b>99c</b> boîte de 12 oz. Cerises dans le sirop de marasquin et enrobées de chocolat crémeux.	<b>FOUETS ET LACETS</b> Prix Kresge <b>2.87c</b> A la réglisse ou à la fraise.	<b>BÂTONS AU BEURRE D'ARACHIDE</b> Prix Kresge <b>73c</b> sac de 16 oz. Une friandise que tout le monde aime.
<b>ARACHIDES</b> Prix Kresge <b>99c</b> Sac 1 1/2 lb Arachides fraîches dans l'écaille.	<b>DELICES SWEET TOOTH'S</b> Choix de bonbons Nelson's gaufrettes, Rosetons macaron, Soufflés de chocolat, arachides enrobées de chocolat. Prix Kresge <b>1.07</b> lb.	<b>BOITES TAVENER</b> Prix Kresge <b>57c</b> boîte 9 oz. Bonbons aux fruits, Caramels, Hujbugs, Butterscotch, Spearmint et acidulés au citron.
<b>ARACHIDES GRILLEES</b> Prix Kresge <b>99c</b> Pot de 12 oz. On adore ça!	<b>MENTHES INDIVIDUELLES</b> Menthes rafraichissantes enrobées de chocolat. Prix Kresge <b>87c</b> lb.	<b>BOULES DE NEIGE</b> Friandises pour la famille Prix Kresge <b>93c</b> lb. Noix de coco enrobée de bonbon.
<b>TABLETTES FAMILIALES</b> Prix Kresge <b>37c</b> ch. Tablettes de chocolat foncé Royal, Jersey Milk, Jersey Nut, Virginia, Bourn Almond.	<b>CHOIX DE CHOCOLATS</b> Prix Kresge <b>99c</b> boîte de 12 oz. Choix de chocolats crémeux fourrés de différents saveurs.	<b>MÉLANGE BRIDGE</b> Prix Kresge <b>77c</b> lb. Noix rassis, crèmes enrobées de chocolat onctueux.

**Simpsons**

**«Sionon»... substitut du sucre à teneur réduite d'hydrate de carbone**

Voici un produit tout nouveau chez Simpsons! Un substitut qui remplacera le sucre dans tous vos mets! ... Cette substance extraite du maïs mûri au soleil permet de faire de délicieuses confitures, succulents gâteaux sans laisser de goût désagréable. Vous pouvez l'obtenir chez Simpsons en format de poche ou de table. Aussi disponible en biscuits, chocolats, gaufres à la crème et marmelades de fruits.

Une conseillère de Sionon se fera un plaisir de vous donner plus de renseignements concernant ce produit, elle sera au rayon des bonbons, chez Simpsons, en ville seulement.

Jeu 13 février ..... de 11h du matin à 8h du soir  
Vendredi 14 février ..... de 11h du matin à 8h du soir  
Samedi 15 février ..... de midi à 5h de l'après-midi

Rayon 705, au rez-de-chaussée — Aussi à Fairview aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval

Pour achat en personne seulement

751 ouest rue STE-CATHERINE      1 est rue MONT-ROYAL      1019 est rue STE-CATHERINE      6583 rue ST-HUBERT

## Six jurés choisis au procès des premiers accusés de LG-2

En fin d'après-midi, hier, cinq femmes et un homme avaient été choisis comme les six premiers jurés au procès de Michel Mantha et Maurice Dupuis, les premiers travailleurs de la Baie James à subir leur procès pour le sac des chantiers de LG-2, survenu le 21 mars dernier. Mantha, qui est originaire de Rouyn, et Dupuis, qui demeure à Trois-Rivières, sont respectivement âgés de 27 et 37 ans, et doivent répondre à six accusations différentes.

La plus grave est celle d'un méfait public qu'ils auraient commis en créant volontairement deux réservoirs de 30,000 gallons de mazout, d'une valeur de \$36,000, de façon à diriger le contenu vers un foyer d'incendie, mettant ainsi en danger réel la vie des gens.

Ils sont aussi accusés d'avoir détérioré volontairement

les centrales électriques déjà existantes d'une valeur de \$1 million et d'avoir causé des dégâts de \$10,000,000 aux installations en général, notamment aux quartiers d'habitation, à l'aqueduc et aux bureaux de la gérance, etc.

D'autres accusations portent sur une tentative de mettre le feu à l'ensemble du chantier, la détérioration d'une pièce d'équipement en particulier et l'incendie des cinq dortoirs géants.

Les prévenus n'ont pas subi d'enquête préliminaire, et ce sera donc la première fois que la preuve colligée par la Sûreté du Québec sera présentée devant la cour.

Tout au long de la journée d'hier le procureur de la Couronne, Me J.-P. Bonin, et ceux de la défense, Mes Michel Proulx et Pierre Morneau, ont longuement inter-

rogé les candidats jurés, notamment sur leur appartenance à un syndicat, et même l'appartenance possible de leur conjoint ou de leurs enfants.

En fin d'après-midi, le président du tribunal, le juge James A. Nolan, devait pour sa part provoquer un moment de surprise, puis de simple hilarité, en parlant de F.L.Q. alors qu'il voulait évidemment évoquer la F.T.Q.

Et c'est lui-même qui recommanda que, désormais, pour éviter d'autres quiproquos, on emploie le nom tout au long de la Fédération des Travailleurs du Québec.

## Même libéré par le coroner, Poulin est accusé de meurtre

Un récidiviste de Laval, Yves Poulin, qui avait été libéré par le coroner Roch Héroux, à la suite de l'enquête sur la mort du plombier Léo Migneault, a quand même comparu devant le juge Redmond Roche, hier, sous une accusation de meurtre.

Alors que le coroner Héroux, qui avait lui-même "hérité" de cette affaire à la suite du départ de son collègue Maurice Laniel, avait décidé qu'il n'y avait pas de preuve suffisante pour l'inculper, la Couronne l'a traduit en

cour en même temps que Jean-Paul "Johnny" Lévesque.

On sait en effet que le procureur général peut ainsi passer outre au verdict rendu par le coroner, et décider d'accuser ou de ne pas accuser un prévenu, selon qu'il le juge à propos.

Devant le coroner Héroux, Poulin avait refusé complètement de témoigner en déclarant qu'il avait répondu à des centaines de questions que lui avaient posées les policiers et qu'il n'avait plus rien à dire.

Il avait été condamné à trente jours de prison pour son attitude.

De son côté, Lévesque avait consenti à déposer mais en se moquant apparemment du tribunal.

On sait que le corps de Migneault avait été trouvé sur le terrain d'un centre commercial de Longueuil. Il avait été mutilé, et on lui avait cousu la bouche après y avoir enfoncé l'une de ses testicules.

L'enquête préliminaire des deux accusés a été ajournée au 17.

## Jacques Matti est envoyé à son procès

Jacques Matti, qui devait présenter une défense à son examen volontaire, hier après-midi, sous l'accusation de libelle diffamatoire portée contre lui par l'animateur Réal Giguère, n'a fait entendre aucun témoin à ce stade des procédures, et il a immédiatement été cité à son procès par le juge Ryley Watson.

On sait par ailleurs que son procureur, Me Marcel Danis, a réclamé la non-publicité pour l'enquête, et qu'il a par conséquent été interdit de rapporter la preuve présentée il y a quelques semaines, notamment par Giguère lui-même.

Le procureur de ce dernier, Me Frank D. Shookey, avait alors exigé que l'enquête soit tenue immédiatement, afin que son client puisse rétablir les choses, au moment même où il revenait à l'écran du canal 10.

Hier matin, par ailleurs, l'associée de Matti dans la publication incriminée, soit "Gala des Artistes", Hélène Fontayne, avait comparu à son tour sous les mêmes accusations que ce dernier et la journaliste Michèle Sénécal.

Son enquête a été reportée à lundi prochain.

## La cour détermine l'évaluation de la compagnie Texaco

Dans un jugement de quelque 230 pages, rendu à la suite d'un procès qui a duré soixante-dix-huit jours, le juge Jean Fillion, de la Cour provinciale, a déterminé hier après-midi, pour les années allant de 1965 à 1971, l'évaluation pour fins de taxation scolaire des propriétés de la compagnie Texaco à Montréal-Est.

Comme résultat, les commissions scolaires ont obtenu une évaluation plus élevée pour trois années, et la société Texaco une évaluation moindre que celle décrétée par la Commission pour les trois autres années. Ces évaluations ainsi uniformisées par la cour varient de \$10,013,810 à \$12,817,819.

Le problème avait été provoqué par les exigences d'une loi qui avait pour but de ramener l'évaluation locale sur la base des évaluations faites par la ville de Montréal.

Il devait toutefois être fort difficile de suivre ces normes, puisqu'il n'y a tout simplement pas de raffineries de

pétrole dans les limites de la ville de Montréal. D'où une évaluation en "pièces détachées".

On devait découvrir, au cours du débat, qu'une partie des installations était située sur le territoire du Conseil des ports nationaux, qui ne fait pas partie du territoire proprement dit de Montréal-Est.

Les Commissions scolaires étaient donc dans l'impossibilité d'évaluer les immeubles situés dans ce secteur, et de percevoir des taxes scolaires. C'était donc un "no man's land" scolaire.

On découvrit également l'omission au rôle de quelque 795,000 pieds de terrain.

Finalement, les biens immobiliers qui sont des machines servant à des "fins industrielles" ne sont pas taxables d'après la charte de Montréal.

D'où une masse fantastique de calculs et de chiffres pour faire le tri entre les biens taxables et ceux qui ne le sont pas, pour fixer leur valeur réelle au cours des six années du litige.

# Du 3 au 15 février

# \$2000 comptant en boni

## (directement de Chrysler)

Date	Payez à l'ordre de
3 février 75	L'ACHETEUR
Payez	La somme de
	\$200.00
CHRYSLER CANADA LTÉE	
Par	
:00 TYP 08 1:21 0000 00 21 C	

## sur tous les modèles de la Plymouth Valiant 75

- |  |                                     |                                    |   |
|--|-------------------------------------|------------------------------------|---|
| <b>VALIANT/CUSTOM</b><br>sedans à 4 portes | <b>SCAMP</b><br>hardtops à 2 portes | <b>DUSTER</b><br>coupés à 2 portes | <b>BROUGHAM</b><br>sedan à 4 portes<br>hardtop à 2 portes |
|--|-------------------------------------|------------------------------------|---|

## la Dodge Dart 75

- |   |                                       |                                   |   |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|---|
| <b>DART/CUSTOM</b><br>sedans à 4 portes | <b>SWINGER</b><br>hardtops à 2 portes | <b>SPORT</b><br>coupés à 2 portes | <b>SE</b><br>sedan à 4 portes<br>hardtop à 2 portes |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|---|

## Pick-ups Dodge 1975

(STANDARD ET CLUB CAB. À 2 OU 4 ROUES MOTRICES)

Le spectaculaire boni comptant Chrysler brille de mille feux chez les concessionnaires Plymouth et Dodge. Cette offre est brûlante. Du 3 au 15 février, tu négocies une excellente transaction sur une de ces voitures ou un de ces camions. Après la livraison, tu reçois ton chèque de \$200\* directement de Chrysler Canada Ltée.

Le spectaculaire boni comptant s'applique à tous les modèles de voitures et de camions énumérés ci-dessus. Tu fais donc une bonne affaire sur le modèle que tu veux. Rappelle-toi: ces voitures et camions roulent à toute essence, avec ou sans plomb. Sois sûr de recevoir ta part du spectaculaire boni comptant Chrysler. Ton concessionnaire te donnera tous les détails du "point final", la nouvelle garantie de Chrysler.

\* Limite: un boni par client, achat ou location au détail seulement.



Chez les concessionnaires Plymouth et Dodge

## LES MAUX DE NOTRE LANGUE

PAR PIERRE BEAUDRY (collaboration spéciale)

### Des voleurs de bourses (d'étude?)

Que les étrangers nous prennent pour des ignorants, voilà qui est déjà peu flatteur. Mais qu'il se trouve chez nous des publicitaires prêts à leur donner raison, voilà qui devient nettement insultant.

Il y a environ trente ans, la plupart des Québécoises parlaient de leur bourse. Pour la simple raison que c'était là le mot diffusé par la publicité des grands magasins, superbement anglophones.

Puis, à mesure que l'emploi du français se généralisait, cette faute a été graduellement corrigée au même titre que bien d'autres, de sorte qu'aujourd'hui, la réclame des mêmes magasins n'annonce plus que des SACS A MAIN et c'est également le mot qui est le plus couramment employé dans la langue parlée.

Aussi est-il aussi choquant qu'in vraisemblable d'entendre à la radio et à la télévision cette minable publicité de l'American Express qui nous parle de voleurs de bourses. Le plus curieux, c'est que la victime du vol en question parle, dans la même publicité, de son sac! Encore une fois, je vois dans cette juxtaposition de la faute et du mot juste, la manifestation de cette drôle d'opinion qu'on se fait des Québécois. Y a-t-il un seul Québécois qui soit incapable de comprendre l'expression SAC A MAIN?

Mais pour quels nigauds nous prend-on?

### Substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente". On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notable des hémorroïdes. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la

croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des causes connues d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

Préparation H

Spectaculaire Boni Comptant Chrysler

## De la vache à la table

# La fabrication industrielle du fromage

Le fromagère fait partie de l'alimentation humaine depuis l'époque où les hommes sont devenus pasteurs. Il a suffi qu'un jour du lait caillé sous l'effet de la chaleur pour que le premier secret de fabrication soit connu. Depuis, bien du lait a coulé. Du simple fromage blanc au plus fermenté de tous les fromages fermentés, au plus vieux de tous les fromages vieillissants, des pâtes molles aux pâtes sèches, la gamme des fromages fait la gloire des pays laitiers qui ont de l'imagination.

Chacun pouvait, autrefois, faire son propre fromage: chaque village avait sa fromagerie. Ces artisans, au cours de l'histoire, ont fourni au monde des pâtes aux noms devenus célèbres. L'artisan fromager fournissait un produit aux qualités de texture et de saveurs variables, qui pouvaient d'ailleurs faire le charme de cet aliment auquel on réserve à table le meilleur vin du repas. Toutes les embûches, les difficultés de fabrication et la façon de les résoudre a permis de distinguer les maîtres fromagers des amateurs.

L'industrie a pris la relève des artisans pour fournir aux consommateurs, régulièrement, sans surprises, à qualité égale, les produits qu'ils demandent. Elle a dû résoudre de multiples problèmes pour parvenir à fabriquer ce produit laitier en grande quantité et avec des possibilités de conservation étendue. Le fromage est une matière vivante, habitée par une multi-

tude de bactéries responsables de sa formation, de sa conservation, de son vieillissement et sans lesquels le fromage n'existerait pas. C'est un produit fragile, menacé s'il est exposé à de mauvaises conditions. L'industrie est parvenue à livrer à la consommation un produit propre et sain, susceptible de se conserver, présenté de façon pratique, souvent sans odeur et parfois... sans saveur. Du moins sans cette saveur caractéristique, jamais la même d'une variété à l'autre, mais qui définit tous les fromages.

A ce produit vendu sous emballage plastique transparent, découpé parfois en tranches fines, auquel on donne tout de même le nom de fromage puisqu'il est fait, comme tous les fromages, de lait ensemencé d'un ferment lactique spécifique, il ne faut pas faire de reproche. On ne compare pas une lettre écrite à la main et une missive dactylographiée, un tricot-main et un tricot-machine, le gâteau de sa grand-mère et celui donné par un mélange commercial.

### La plus grande fromagerie

La fromagerie de la Coopérative agricole de Granby, à Notre-Dame-du-

Un reportage de  
Françoise KAYLER  
Photos: Pierre Côté

Bon-Conseil, a la réputation d'être la plus grande fromagerie au monde. On y fabrique, en continu, 60 millions de livres de fromage par an! Du Cheddar ou du fromage de type Cheddar que la compagnie Kraft vend sous ses étiquettes.

Il est évident que cette fromagerie qui transforme chaque jour deux millions de livres de lait, ne peut pas utiliser des techniques d'artisan et travailler comme les fromagers de pâtes fines. Elle fait du fromage sur une base industrielle. Si l'ampleur de ses installations a de quoi impressionner, le fait qu'on la visite sans jamais voir entrer dans la chambre d'entreposage. Il y restera une semaine puis sera expédié pour être vieilli ou pour entrer dans la préparation de plusieurs variétés de fromages. Bon-Conseil n'assure ni le vieillissement, ni la transformation et se contente de produire la base.

Arrivé par camions citernes, le lait est d'abord pompé dans des cuves d'attente. Après plusieurs vérifications, il est dirigé vers des cuves de fermentation où il est ensemencé automatiquement avec un ferment lactique préparé dans des cuves spéciales. Douze cuves de fermentation en acier inoxydable, contenant 35,000 livres de lait chacune "travaillent" ainsi 24 heures par jour.

Devenu "caillé", le lait est déversé pour la première fois à ciel ouvert, pour être repris dans un système qui sépare le petit lait de la matière solide et fractionnera celle-ci à l'aide de dents mécaniques pour obtenir des granules de fromage presque sèches. Du sel sera ajouté automatiquement, au fur et à mesure de la progression du presque-fromage sur cette chaîne de coupage.

Le premier contrôle est exercé sur le lait au moment de sa sortie de la ferme. Pour un test de salubrité d'abord, de qualité ensuite. Chaque producteur doit fournir un échantillon qui est analysé avant que la production commence.

### Production en continu

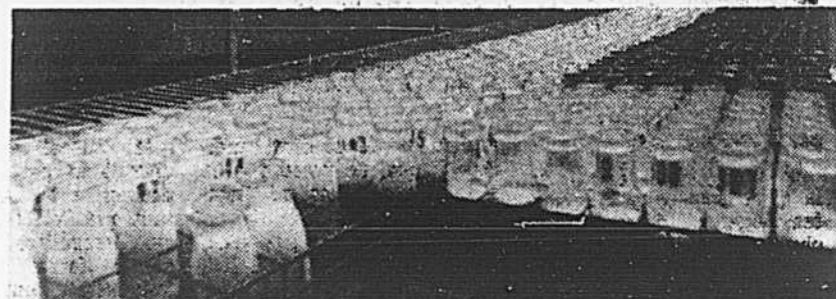
Elle sera sans aucune interruption et, douze heures environ après l'arrivée du lait, le fromage sera prêt à entrer dans la chambre d'entreposage. Il y restera une semaine puis sera expédié pour être vieilli ou pour entrer dans la préparation de plusieurs variétés de fromages. Bon-Conseil n'assure ni le vieillissement, ni la transformation et se contente de produire la base.

Arrivé par camions citernes, le lait est d'abord pompé dans des cuves d'attente. Après plusieurs vérifications, il est dirigé vers des cuves de fermentation où il est ensemencé automatiquement avec un ferment lactique préparé dans des cuves spéciales. Douze cuves de fermentation en acier inoxydable, contenant 35,000 livres de lait chacune "travaillent" ainsi 24 heures par jour.

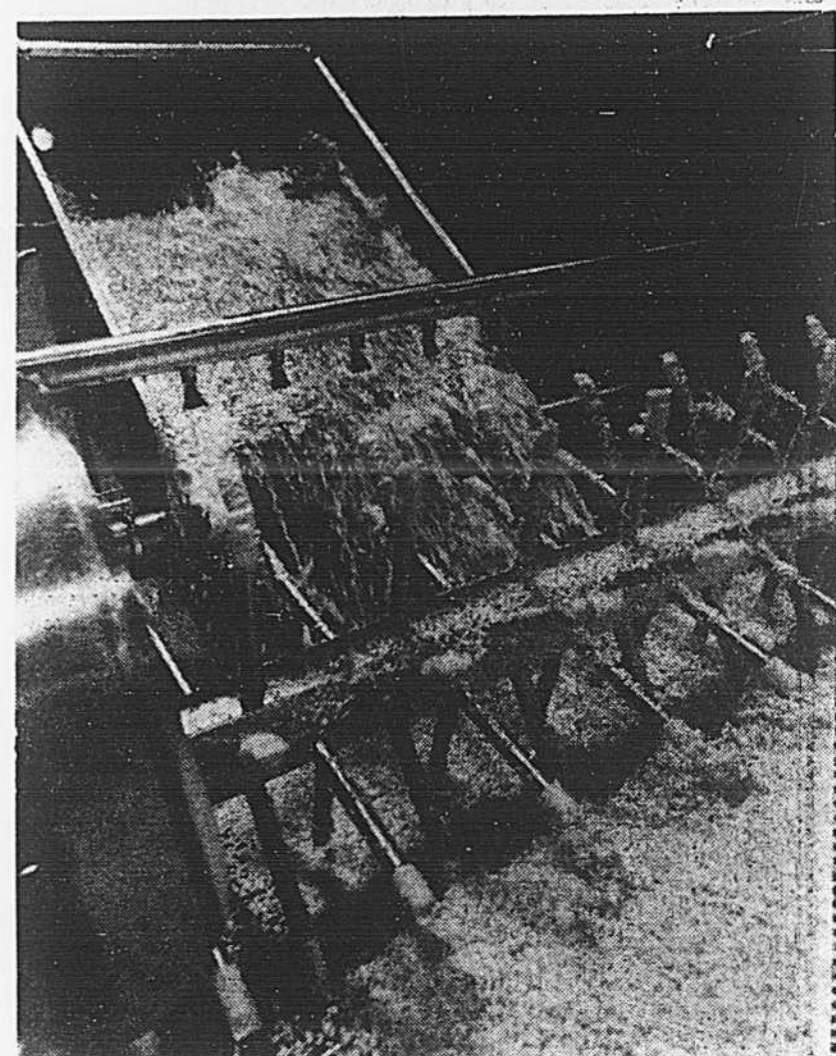
Devenu "caillé", le lait est déversé pour la première fois à ciel ouvert, pour être repris dans un système qui sépare le petit lait de la matière solide et fractionnera celle-ci à l'aide de dents mécaniques pour obtenir des granules de fromage presque sèches. Du sel sera ajouté automatiquement, au fur et à mesure de la progression du presque-fromage sur cette chaîne de coupage.

A la fin de ce périple, le fromage doit être pressé et égoutté. Cette opération, dans le système artisanal ou semi-industriel demande du temps et plusieurs manipulations. Les fromagers de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ont résolu le problème en utilisant des caisses cubiques, suspendues sur un rail aérien, pouvant recevoir environ 650 livres de fromage.

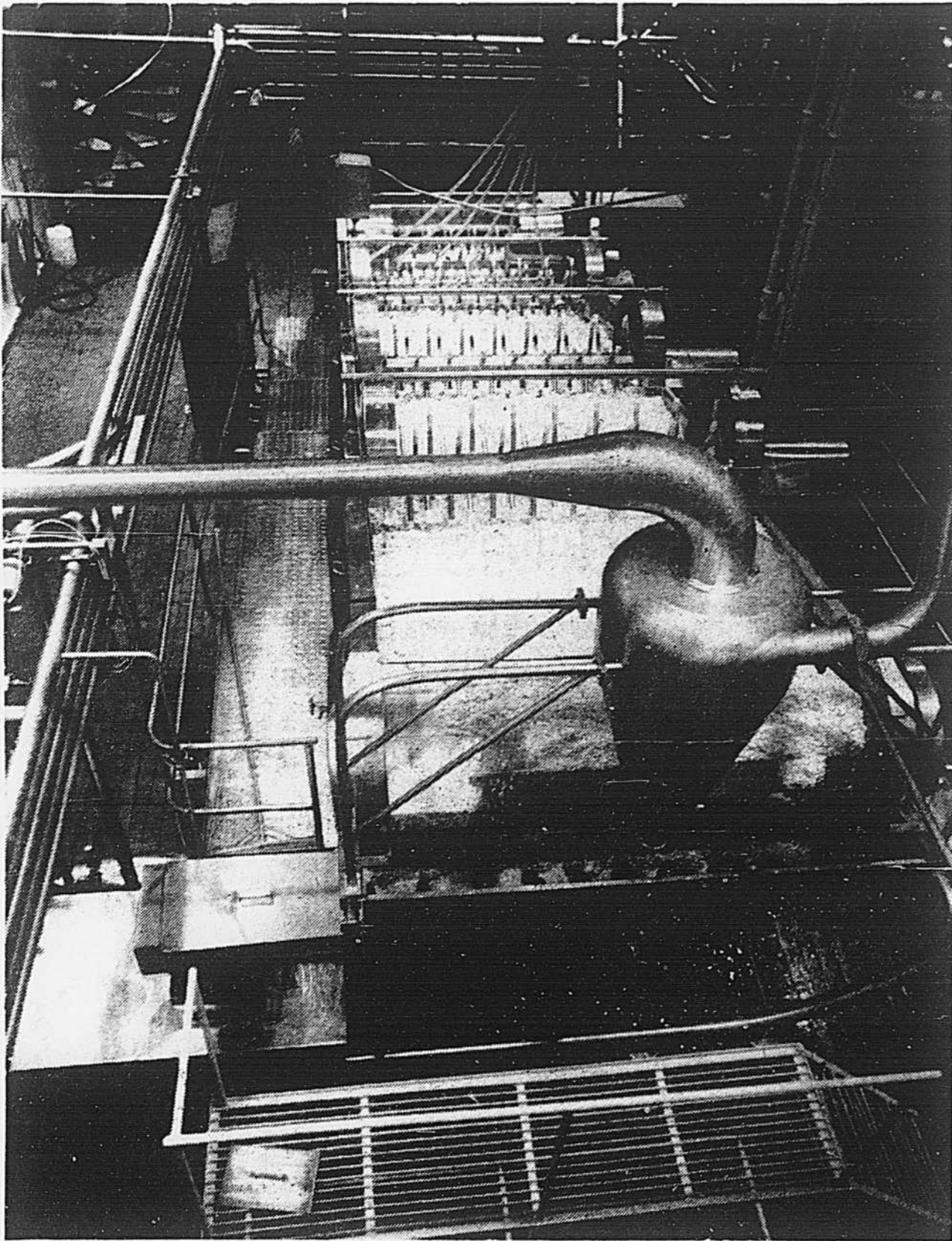
Douze heures après l'arrivée du lait, le fromage est fabriqué. Il reste à le faire.



Le premier contrôle à l'arrivée du lait: chaque échantillon, correspondant à la production d'une ferme, est analysé au laboratoire pour déterminer la qualité du lait et assurer celle de la production du fromage.



L'arrivée du "caillé" dans l'engrenage qui, mécaniquement, sépare le liquide du solide. C'est la première fois que le lait arrive au jour. Du pis de la vache, jusque-là, il n'avait circulé qu'en circuit fermé.



La fromagerie de la Coopérative agricole de Granby à Notre-Dame-du-Bon-Conseil fabrique 60 millions de livres de fromage cheddar ou de type cheddar par an. Dans cette installation, le fromage émerge du "caillé" coupé par des dents mécaniques et salé automatiquement.

### GANTS SOUPLES EN PEAU D'AGNEAU

Brun, noir, perlé ou tan

Doublé fourrure. Rég. \$18.00	Spécial \$13.95
Doublé laine. Rég. \$16.00	Spécial \$10.95
Doublé soie. Rég. \$16.00	Spécial \$ 9.95
Non doublé. Rég. \$15.00	Spécial \$ 6.95

Sacs à main et sacs de voyage en véritable cuir de sellier exécutés à la main par des artisans d'Italie, différents modèles et teintes.

Réduction de 40%

Haute Couture Carla Inc.

521, Bélanger (coin Chateaubriand)  
Métro sortie Jean-Talon — Tél.: 270-1182

LA MAISON DU HOMARD VIVANT

**SIDNEY'S**

SPÉCIAUX cette SEMAINE

SCAMPI gr. 18-24	\$5 20
BEURRE à l'ail 8 oz	85¢
GREVETTES gr. 21-25 décortiquées et nettoyées	\$4 15

EN ROUTE VERS LES LAURENTIDES

Venez chercher votre commande de fruits de mer à notre nouveau magasin situé au 3192, boul. Saint-Martin en face du Hypermarché, sortie 5, ouest ou en revenant à Montréal (sortie Carrefour). Pas de payage additionnel.

3677, MONTEE SAINT-JEAN Centre d'achats Blue Haven 626-7838	3192, boul. SAINT-MARTIN Chomedey Laval (Face à Hypermarché) 681-6781
1855, BOIS-FRANC, coin boul. Laurentien Ville Saint-Laurent 336-3163	

## Le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust ou 5 moyens de mettre votre impôt au régime.

Au Montréal Trust, on s'en fait beaucoup pour trouver des moyens de vous aider. On a donc mis au point un Régime enregistré d'épargne-retraite qui vous offre cinq moyens de mettre votre impôt au régime.

**La section Garantie** constitue un placement stable et sûr qui offre un rendement intéressant. Vous laissez courir l'intérêt sans courir de risque car le Montréal Trust garantit votre placement.

**La section Hypothécaire** vous permet d'investir dans un portefeuille diversifié de premières hypothèques. En outre, vous bénéficiez des connaissances et de l'expérience de notre équipe d'experts en immobilier, qui administre un portefeuille hypothécaire de l'ordre de \$1.3 milliard.

**La section Revenu** s'adresse à vous si vous recherchez une certaine marge de sécurité et un rendement à long terme car les fonds sont placés dans des valeurs à revenu.

**La section Valeur variable** a pour but d'accroître à long terme la valeur de votre capital. Elle vous permet d'investir dans l'économie du pays.

Enfin, vous pouvez choisir...

**toute combinaison de ces sections** pour mettre votre impôt au régime. Vous

optez pour la formule qui répond le mieux à vos objectifs en plaçant vos épargnes dans l'une ou l'autre des sections ou dans toute combinaison des quatre. Quelle que soit la formule choisie, nous vous enverrons, tous les deux mois, un rapport indiquant le montant global de vos versements ainsi que la valeur actuelle de votre placement.

**Des frais minimes.** Chaque dollar placé dans le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust travaille pour vous. Seulement 0.75% de la valeur de votre compte est prélevé annuellement sur le revenu de vos épargnes. Si vous optez pour la section Hypothécaire, les honoraires sont de 1.25% parce que la gestion en est plus complexe. Si vous ne pouvez participer à notre Régime faute d'argent, nous irons même jusqu'à vous en prêter. Et l'intérêt que vous payez est déductible de votre revenu aux fins de l'impôt. Au Montréal Trust, on s'en fait autant que vous pour votre argent. C'est pourquoi on a mis au point un Régime souple qui vous offre cinq moyens de mettre votre impôt au régime. Ça vous intéresse? Écrivez-nous ou passez au bureau du Montréal Trust le plus proche.

Revenu gagné	Contributions maximales pour dégrèvement d'impôt	Dégrèvement d'impôt*
\$10,000	\$2,000	\$ 611
12,000	2,400	808
15,000	3,000	1,131
17,500	3,500	1,434
20,000	4,000	1,773
30,000	6,000	2,649
40,000	8,000	3,540
50,000	10,000	4,447

Ces chiffres sont valables pour une personne mariée qui a à sa charge deux personnes de moins de 18 ans et qui ne coïncide pas déjà à une caisse de retraite enregistrée à son travail. Ceux qui coïncident déjà à une caisse de retraite à leur travail peuvent verser la différence entre les cotisations au régime de l'employeur et \$2,500 ou 20% du revenu gagné (le montant le moins élevé des deux). \*Ces montants ne tiennent pas compte des contributions au Régime de rentes de Québec, des frais généraux admissibles en déduction des cotisations à l'Assurance-emploi et à l'Assurance-maladie du Québec.



**Montréal Trust**

On s'en fait autant que vous pour votre argent.

PLACE VILLE-MARIE:  
René Bélanger ou Jean Guy Daniel  
861-1681

CENTRE COMMERCIAL FAIRVIEW:  
Mina N. Coleman  
695-5230

PLACE VERSAILLES:  
André Zenga  
351-9580

SHERBROOKE, Que.:  
1680 rue King ouest  
Paul Bissonnette  
565-1933

# Le Foyer de la future ménagère: en faillite

par Conrad BERNIER

Le Foyer de la future ménagère Ltée, qui avait déjà fait l'objet de deux saisies, les 20 et 24 janvier derniers, par le ministère des Institutions financières, a été déclaré

en faillite, hier après-midi, par le juge J. Brendan O'Connor, de la Cour supérieure, qui a de plus rendu une ordonnance de séquestre et nommé le comptable Gérard Blais comme syndic de cette faillite.

Les requérants Clément Lacombe et Monique Couillard-Lacombe, de Saint-Pierre-de-Montmagny, qui étaient représentés par Me Rosaire Beaulé, ont ainsi obtenu gain de cause contre Claudette, André, Jacques et Jean-Guy

Marchand, les quatre propriétaires à parts égales du Foyer de la future ménagère, une division du Cercle d'économie de la future mariée, une compagnie qui a déclaré faillite en novembre 1974.

Le 18 octobre 1973, le Foyer de la future ménagère, situé au 5790, rue Christophe-Colomb, à Montréal, s'était engagé à livrer aux créanciers requérants, en septembre 1974, des meubles et effets mobiliers pour un prix total de \$2,422. Entre le 20 octobre 1973 et le premier octobre 1974, le couple Coullombe a effectivement versé une somme de \$1,922, mais la débitrice-intimée a fait défaut de livrer aux requérants les meubles achetés et, de plus, et à plusieurs reprises, a fait de fausses représentations verbales ou écrites.

De l'aveu même du comptable Marcel Lagarde, le Foyer de la future ménagère Ltée avait 1,650 contrats en cours, le 30 novembre 1974, et le montant des pertes, à la même date, pour les huit derniers mois d'opération, s'élevait à plus de \$40,000.

Contre-interrogée par le procureur Rosaire Beaulé, Claudette Marchand a par la suite corroboré le témoignage de son comptable. Elle a même admis que le déficit accumulé du Foyer de la fu-

ture ménagère Ltée atteignait, le 30 novembre 1974, la somme de \$180,000.

Dans ses représentations à la Cour, le procureur des requérants a soutenu que les propriétaires du Foyer de la future ménagère Ltée étaient en somme en défaut avec la presque totalité de leurs clients et que la liquidation judiciaire, sous le contrôle de la Loi des faillites, de tout ce qui reste de l'actif de cette entreprise, était la seule solution décente et susceptible de préserver les droits des créanciers.

L'avocat de Claudette, André, Jacques et Jean-Guy Marchand a pour sa part demandé au tribunal d'accorder une chance à ses clients pour leur permettre de régler toutes leurs affaires.

# Union des employés de commerce: Pierre Purcell et ses associés déboutés en Cour supérieure

par Pierre VENNAT

Le juge Albert Malouf, de la Cour supérieure, a maintenu jusqu'au 7 mars prochain l'injonction interlocutoire accordée au "local 502" de l'Union des employés de commerce (FTQ) et interdisant à M. Pierre Purcell et à cinq de ses associés de se présenter comme représentants de cette union et de tenir une assemblée d'élections visant à prendre la place du président officiel de celle-ci, M. Guy Adam.

Le juge Malouf, en somme, se trouve à prolonger l'injonction accordée par le juge Ignace Deslauriers, qui interdit non seulement à MM. Purcell et consorts de convoquer ladite assemblée mais

également de se dire candidats à quelque poste que ce soit à la direction du "local 502".

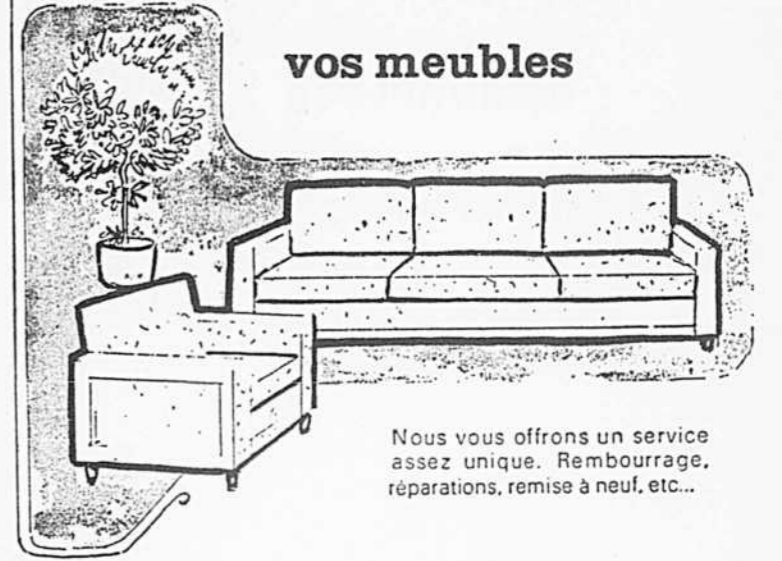
Dans leur requête, l'Union des employés de commerce et M. Adam allèguent que la tenue d'une assemblée par M. Purcell et son groupe créerait auprès des membres du "local 502" une confusion qui rendrait ledit local impossible à administrer.

Ils ajoutent également que la tenue d'une telle assemblée non seulement serait "inconstitutionnelle" et "illé-gale", mais qu'elle équivaldrait à la constitution d'une union et d'un gouvernement parallèles et placeraient "local 502" dans "une situation d'anarchie".

M. Purcell et son groupe, pour leur part, disputent le pouvoir à M. Adam, prétextant que l'élection de celui-ci est irrégulière. Ils avaient même formé un "exécutif provisoire" pour le remplacer, "exécutif provisoire" qui s'est vu interdire par les juges Deslauriers et Malouf le droit de se présenter comme tel.

Les défenseurs ne s'étant pas opposés à ce que l'injonction soit prolongée, ce n'est que le 7 mars, au plus tôt, que cette cause sera plaidée, et qu'on en saura plus long sur cette lutte au sein de ce local qui représente les employés des grands magasins à escompte comme Miracle Mart.

# Faites recouvrir vos meubles



Nous vous offrons un service assez unique. Rembourrage, réparations, remise à neuf, etc...

Grande variété de tissus de qualité au choix. Le travail est exécuté par les meilleurs artisans hautement qualifiés.

Estimation gratuite à domicile.

*Valiquette*

LES ATELIERS N.G. VALIQUETTE LTÉE

1285, St-André 842-8811, local 232



## MUSIQUE

Vous cherchez un instrument de musique à bon prix? Alors, consultez le rubrique 511 des petites annonces de

La Presse

## Portes et fenêtres «Weather-Vane» chez Eaton

Ne chauffez plus l'extérieur! Les portes et fenêtres en aluminium, fabriquées et ajustées sur mesure rehausseront l'aspect de votre maison et l'isolent mieux du froid afin de lui permettre de mieux conserver sa chaleur et de consommer moins d'énergie. À la fois fonctionnelles et décoratives, elles sont à 2 ou 3 coulisses avec moustiquaires, vous apprécierez de ne plus avoir à poser ceux-ci au printemps. Venez aussi voir les autres articles «Weather-Vane»... tels les auvents en fibre de verre «Fiberglas» ou ceux en aluminium résistant aux intempéries.

Composez 842-9331, poste 284, et un représentant ira vous faire un devis sans frais ni obligation de votre part.

Eaton, Centre-ville seulement (quatrième étage), rayon 453.

Utilisez votre carte-comptable Eaton Destination Eaton

EATON

# EATON

## Destination Eaton où vous trouvez en solde des bicyclettes que vous apprécierez quand l'été reviendra...

Les nouveaux modèles 1975 sont arrivés et, afin de les recevoir, Eaton a décidé de vous offrir en solde les modèles 1974! Utilisez votre carte comptable Eaton et procurez-vous ces bicyclettes neuves avant que l'été nous revienne. Venez ou téléphonez 842-9211



### 1) Bicyclette 3 vitesses Glider Eaton

Prix Eaton 64<sup>99</sup> ch.

Cadre durable car résistant à la rouille. Pédalier 3-vitesses "Sturmev-Archer", garde-boue chromés, guidons avec poignée de caoutchouc, selle réglable "Brooks", freins à main calibrés, 29 à 33" de portée de jambes. Catadioptr sur pédales, garde-chaîne et garde-boue arrière. Modèle 1210. Pour hommes.

### 2) Bicyclette 5 vitesses pour hommes

Prix Eaton 74<sup>99</sup> ch.

Bicyclette de randonnée 5 vitesses pour les longues promenades dans une allée ensoleillée. Guidons, jantes et garde-boue plaqués chrome. Freins calibrés et selle réglable "Brooks". Catadioptr arrière. Dérailleur Huret Alvit. Modèle 1212.

## L'été reviendra, et avec lui, le sport au grand air Non représentées

Bicyclette de course 10 vitesses

Prix Eaton 99<sup>99</sup> ch.

Freins à main calibrés et levier d'extension. Dérailleur 10 vitesses Shimano "Lark", pneus de course et catadioptr assorti. Modèle 1230; cadre 23" avec 33 à 37" de portée de jambes. Modèle 1231; cadre 21" avec 31 à 35" de portée de jambes. Pour hommes.

Bicyclette de course 10 vitesses

Prix Eaton 119<sup>99</sup> ch.

Dérailleur "Simplex" équipé d'un système permettant un changement en douceur des vitesses. Jantes chromées, guidon en acier entouré de ruban, pédales avec catadioptr de sécurité, selle de course, freins calibrés à l'avant et à l'arrière, cadre de 23 1/2", portée de jambes de 33 à 37. Modèle 1248. Pour hommes.

Bicyclette pliante très pratique

Prix Eaton 59<sup>99</sup> ch.

Comprend: selle réglable, guidon, pneus 20", feu avant, catadioptr arrière, dynamo, porte-bagage arrière, clochette, béquille, garde-chaîne et freins calibrés à main. Portée réglable pour cyclistes de 4'8" à 6". Modèle 1410. Pour hommes ou dames.

Bicyclette de randonnée 10 vitesses

Prix Eaton 99<sup>99</sup> ch.

Guidon d'acier avec poignée de caoutchouc, garde-boue, porte-bagages arrière et selle "Brooks", réglable. Dérailleur 10-vitesses "Huret Alvit", freins à main calibrés en acier, catadioptr aux pédales avec étrier. Cadre 21", 31 à 35" de portée de jambes. Modèle 1247.

Aussi disponible:

Même modèle mais avec pédalier 3-vitesses. Modèle 1411. Prix Eaton

69<sup>99</sup> ch.

Eaton, Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval, également à ou par Sherbrooke, Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa Bayshore, rayon 261. Achats en personne seulement. Quantités limitées.

# Attention! Bientôt vous en saurez plus sur la façon d'épargner pour avoir une maison bien à vous tout en économisant de l'impôt!

Le Trust Royal présentera, très bientôt, un nouveau régime qui pourra vous rendre la vie plus facile.

Il s'appellera Régime enregistré d'épargne-logement.

Et nous voulons que vous soyez parmi les premiers à le connaître.

Si vous ne possédez pas déjà votre propre maison (conformément aux stipulations de la loi régissant de tels régimes), ce nouveau régime vous permettra d'épargner chaque année un certain montant en vue d'en acheter une. Vos contributions à cette fin ne seront pas imposables, même lorsque vous les retirerez pour acheter la maison de vos rêves.

N'est-ce pas merveilleux? Cette occasion unique, dont vous ne pourrez bénéficier qu'une seule fois de votre vivant, vous est proposée par la plus importante compagnie de fiducie et d'immeuble au Canada.

Une fois la loi en vigueur, nous annoncerons notre nouveau régime. Cela vous intéresse? Écrivez-nous ou mieux, téléphonez-nous pour recevoir de plus amples renseignements. Le nouveau régime enregistré d'épargne-logement: un autre service que le Trust Royal met à votre disposition.

Nous pouvons vous aider à réaliser ce que vous voulez.

Veillez m'envoyer de la documentation concernant votre Régime enregistré d'épargne-logement, sans obligation de ma part.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Régimes enregistrés d'épargne-logement

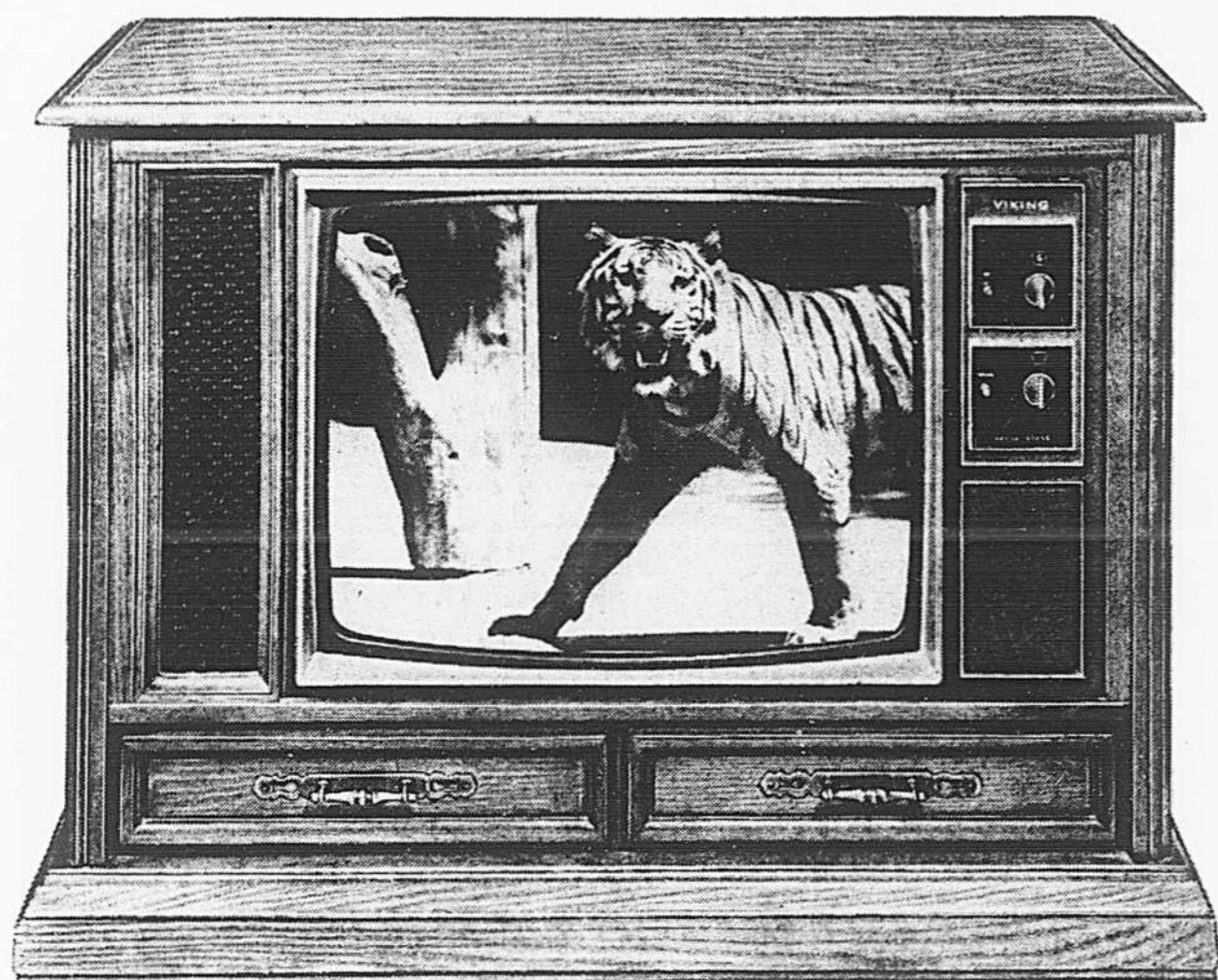
**Trust Royal**

BUREAUX 2 MONTRÉAL:  
630 ouest, boul. Dorchester 876-2525  
6991 rue St-Hubert 270-1137  
4145 ouest rue Sherbrooke (Westmount) 876-2506  
280 ave. Dorval (Dorval) 636-4740

Autres succursales à Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières

# EATON

## Vagabond et Viking Eaton, de l'agrément pour tous à prix de solde



Télécouleur meuble 26" Viking Eaton

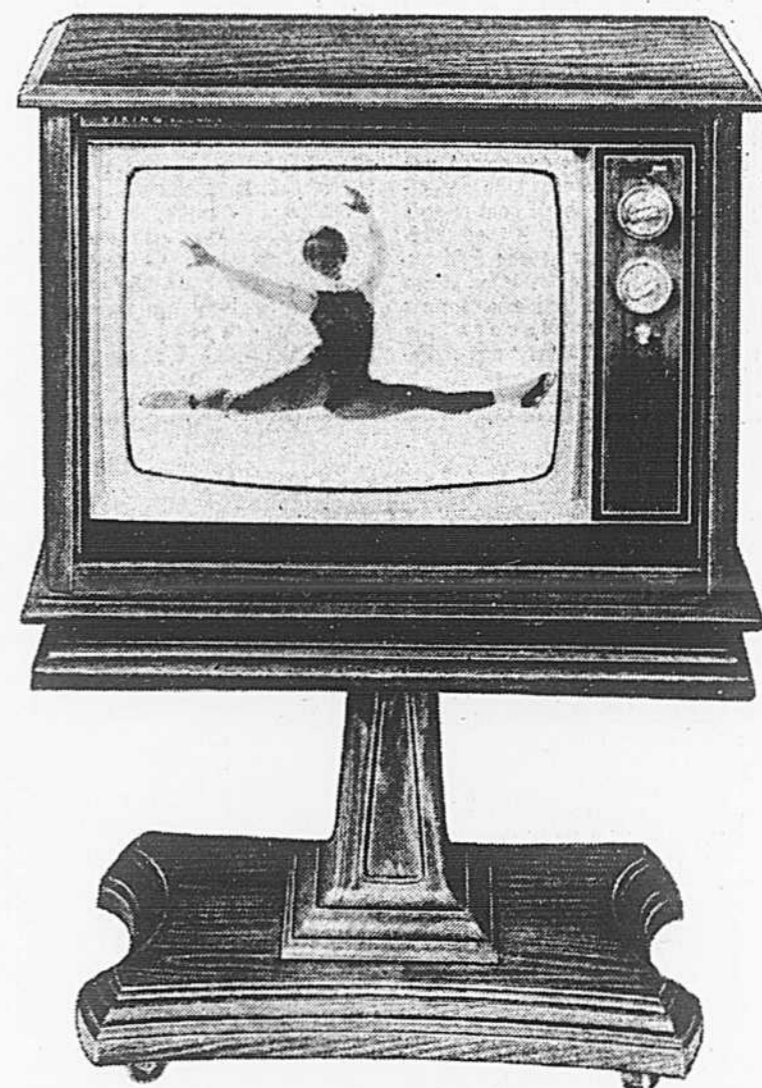
Prix Eaton

**749<sup>88</sup>**

Grâce au châssis tout transistorisé, votre télécouleur fonctionnera sans surchauffe, durera plus longtemps et sera plus facile à entretenir. La lampe-écran à fond matricé noir vous procure une image couleur brillante et nette. Syntonisation automatique de la couleur, des teintes et de l'accord précis. Le dispositif «Rapid-On» vous assure image et son dans l'espace de quelques secondes. Syntonisateur UHF et VHF lumineux. Cet appareil est doté de deux haut-parleurs et d'un contrôle de tonalité réglable. Meuble s'harmonisant bien à tous les décors. Modèle 6008-26C, mesure environ L.42", H.31", P.19".

**Garantie spécifique d'Eaton**

La garantie des télécouleurs Viking Eaton comprend la main-d'oeuvre et les pièces pour un an et lampe-écran pour 2 ans. Si la lampe-écran fait défaut après cette période de 2 ans, le premier acheteur peut la faire remplacer à un prix établi au prorata des mois d'usage jusqu'à 6 ans de la date d'achat.



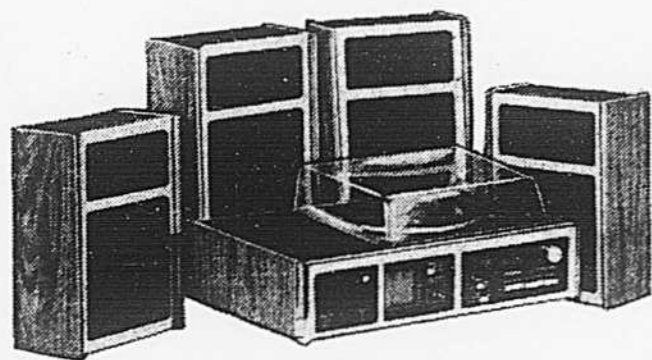
Télécouleur portatif 20" Viking Eaton

Prix Eaton

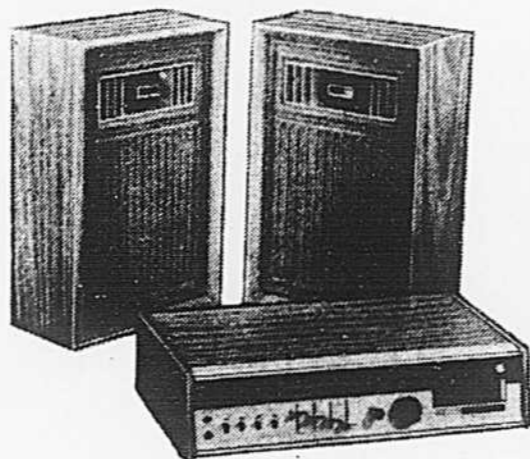
**539<sup>88</sup>**

Châssis entièrement transistorisé, vous assure un rendement de grande fiabilité et dégage peu de chaleur. Modules enfichables. Lampe-écran à fond matricé noir à faisceaux électroniques convergents. Le dispositif «Vik-o-matic IV», vous permet de régler la couleur. Accord précis automatique verrouillant automatiquement l'image et le son. Dispositif «Rapid-On» assurant image et son en l'espace de quelques secondes et châssis protégé de la surchauffe. Boîtier en contreplaqué de noyer et panneaux de bouts moulés décoratifs. Environ L. 27", H. 19", P. 21". Modèle 771-20C.

Aussi: guéridon pour téléviseur en plastique similibois avec roulettes genre boule. Environ L. 25", H. 17 1/2", P. 15". Modèle 429. Prix Eaton **34<sup>88</sup>** ch.

Système tétraphonique AM/FM/FMS  
lecteur 8 pistes/table tournantePrix Eaton **449<sup>95</sup>** ch.

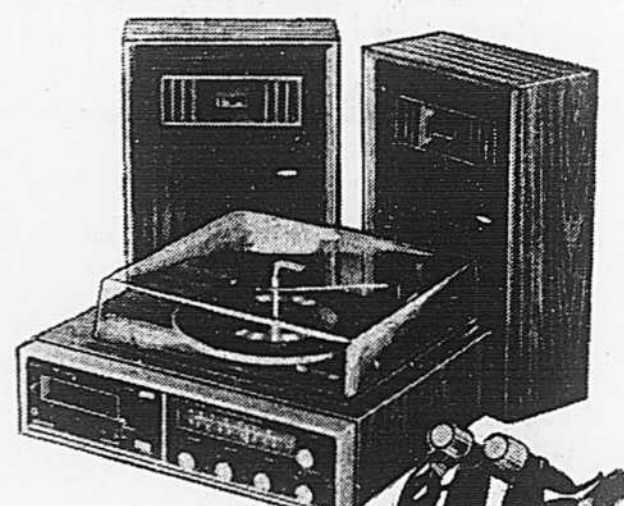
- Système Viking Eaton à amplificateur 4 canaux avec 4 haut-parleurs assortis.
- Lecteur de cartouche 4 canaux.
- Table tournante BSR C141 avec dispositif de repérage et cartouche à diamant.
- Manette de contrôle d'équilibre.
- Curseur pour le contrôle des basses et des aigües.
- Modèle 794-SM-4

Combiné récepteur AM/FM/FMS  
lecteur 8 pistes - Vagabond-Prix Eaton **169<sup>99</sup>** ch.

- Circuit amplificateur des basses - filtre haute gamme.
- Lecteur 8 pistes - fonctionnement manuel ou automatique.
- 2 enceintes de haut-parleurs 3 voies de luxe, avec chacune un haut-parleur mixte de 8", un pour fréquences moyennes 2" et un pour les aigües 2".
- Boîtier en bois façon noyer - modèle 19-950.

Combiné récepteur AM/FM/FMS  
lecteur 8 pistes/table tournantePrix Eaton **219<sup>95</sup>** ch.

- Modèle Viking Eaton
- Système tout transistorisé avec lecteur 8 pistes.
- Table tournante 3 vitesses Garrard 6200 avec dispositif de repérage et arrêt automatique.
- 2 enceintes à haut-parleurs avec chacune un haut-parleur de 8" pour les basses, un de 2" pour fréquences moyennes et un de 2" pour les aigües.
- Boîtier de vinyle façon noyer avec garniture d'aluminium brossé. Modèle 792-SM

Combiné récepteur AM/FM/FMS avec  
magnétophone 8 pistes Viking EatonPrix Eaton **239<sup>95</sup>** ch.

- Enregistre à partir de 2 micros ou directement de la radio ou d'autres sources.
- Magnétophone avec sélecteur de canaux à bouton-poussoir, indicateur de canaux lumineux, arrêt automatique.
- Table tournante Garrard 6200.
- 2 enceintes avec chacune un haut-parleur de 8" pour basses, un de 2" pour moyennes et un de 2" pour aigües.
- Boîtier de vinyle façon noyer, modèle 793-SM.

Eaton, Centre-ville (cinquième étage), Pointe-Claire, Anjou, Cavendish et Laval. Également à ou par Sherbrooke, au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa, Bayshore. Rayons 460/260.

Venez ou téléphonez **842-9211** - Utilisez la carte-comptable Eaton.  
Destination Eaton

**Toiles, fils et aiguilles chez Eaton**

Venez rencontrer George Perreault, représentant de la maison Canadian Tapestry pour une démonstration de gros point et de petit point d'aiguille.

Mercredi 12 février de 11h00 à 20h00

Chez Eaton Centre-ville, au rayon de la laine et des travaux à l'aiguille

**C'est le temps des cerises jusqu'à  
samedi le 15 février chez Eaton**

Délices aux cerises - gâteaux, tartes, chaussons, tartelettes, poudings, pâtisseries danoises et muffins - offerts aux restaurants libre-service Eaton.

**MONTREAL**  
677, rue Ste-Catherine ouest.

**POINTE-CLAIRE**  
Centre commercial  
Fairview

**ANJOU**  
Les Galeries  
d'Anjou

**MAIL CAVENDISH**  
Boul. Cavendish,  
quartier Côte St-Luc.

**CARREFOUR LAVAL**  
Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

**MAGASIN-ENTREPOT**  
4505 Hickmore

**LANGELIER**  
(Centre d'aubaines)  
Centre commercial  
Langelier

**LASALLE**  
(Centre d'aubaines)  
Centre commercial  
Pont-Mercier

**HEURES D'OUVERTURE EATON**  
Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 18 h 00  
Jeudi, vendredi de 9 h 30 à 21 h 00  
Samedi de 9 h 00 à 17 h 00

**LA CARTE COMPTABLE EATON:**  
Une façon moderne de magasiner.  
Le standard téléphonique  
ouvre à 8h30, 842-9211